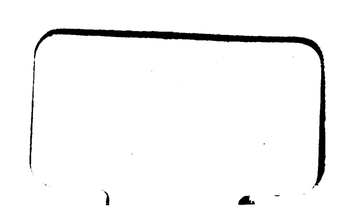
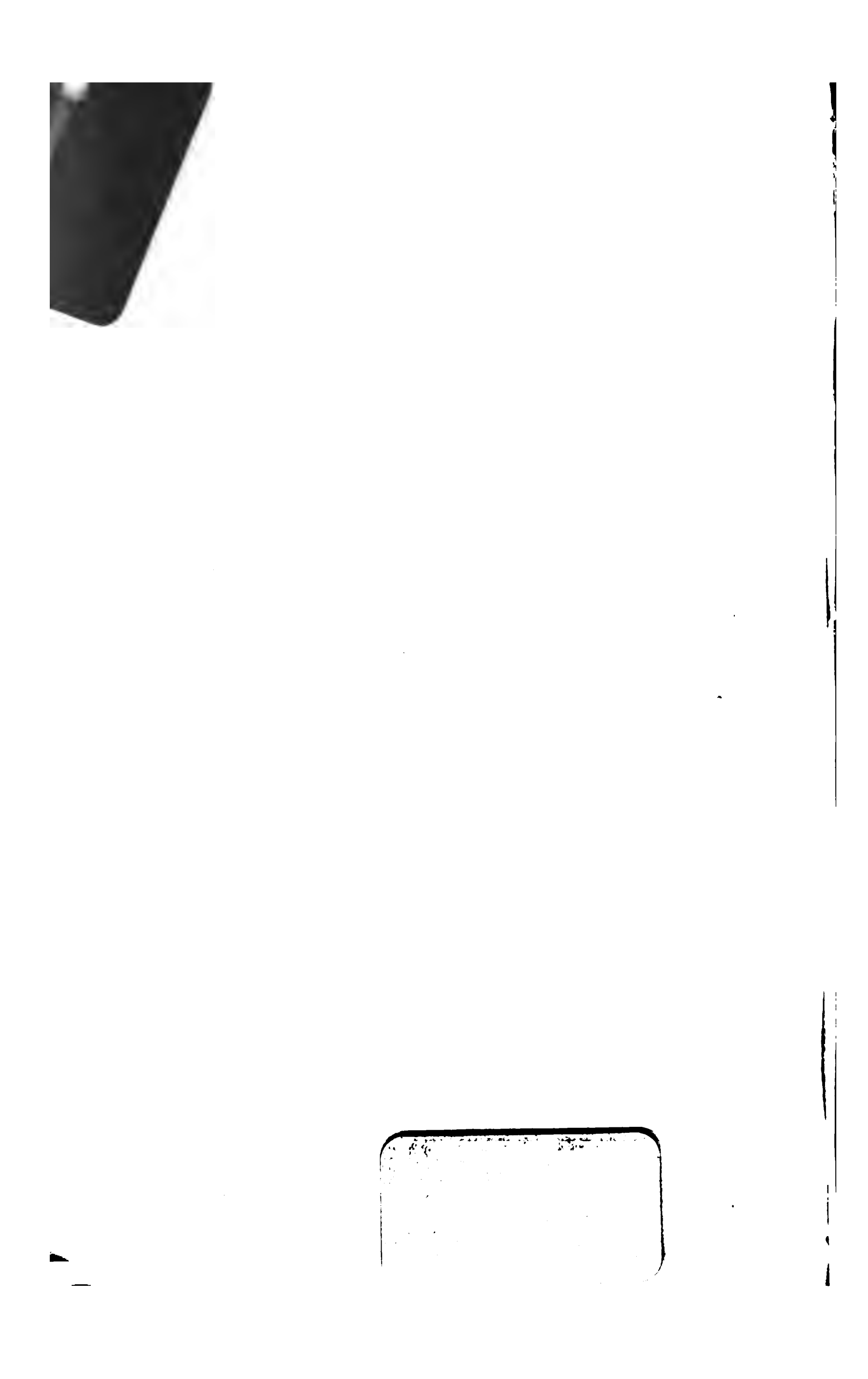

WIDENER
HN P4EA 7


ACADEMIAE·HARVARDIANAE·IN·NOV·ANG·SIGILLVM
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS





LES JÉSUITES

LES JÉSUITES

JUGÉS PAR LES ROIS, LES ÉVÊQUES ET LE PAPE

HISTOIRE DE DMITRI

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE PILLET FILS AINÉ,
rue des Grands-Augustins, 5.

LES JÉSUITES

JUGÉS

PAR LES ROIS, LES ÉVÊQUES ET LE PAPE

NOUVELLE HISTOIRE DE L'EXTINCTION DE L'ORDRE

ÉCRITE SUR LES DOCUMENTS ORIGINAUX

HISTOIRE DE DMITRI

ÉTUDE

SUR LA SITUATION DES SERFS EN RUSSIE

PARIS

PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DE SEINE, N° 18.

—

1857

Viardot, Louis

LES JÉSUITES

JUGÉS

PAR LES ROIS, LES ÉVÊQUES ET LE PAPE

Si les jésuites, foudroyés par Pascal et tous les moralistes, chassés de Portugal, de France et d'Espagne par le roi Très-Fidèle, le roi Très-Chrétien et le roi Catholique, et finalement abolis comme ordre religieux par le souverain pontife de l'Eglise, avaient, sous ces coups répétés, disparu du monde, il ne resterait de leur chute que le souvenir d'un acte de haute justice et de haute moralité. On le consignerait dans l'histoire du passé, sans doute ; on n'aurait plus à s'en occuper dans l'histoire du présent. Mais,

un moment submergés, les jésuites ont bientôt relevé la tête ; de nouveaux rois les ont reçus avec honneur dans ces contrées mêmes d'où les avaient bannis les rois précédents; un nouveau pape, à quarante ans de distance (Pie VII, en 1814), abolissait solennellement, pour les rétablir, l'abolition prononcée par son prédécesseur presque immédiat ; ils sont aujourd'hui, et partout, en robe longue et en robe courte, plus nombreux, plus disciplinés, plus forts, plus riches et plus entreprenants que jamais ; ils se prétendent les uniques champions, les derniers soutiens de l'Eglise catholique ébranlée rudement par la philosophie; ils occupent encore le confessionnal des princes ; ils cherchent à reprendre et à s'arroger l'éducation de la jeunesse ; ils ont conservé leurs statuts fondamentaux, leurs règles de conduite, leurs capitulations de conscience, et, toujours incorrigibles, toujours tenaces, toujours arrogants, ils disent encore d'eux-mêmes : *Sint ut sunt, aut non sint.*

On ne peut donc être surpris que la curiosité se reprenne et se rattache à leur vie passée, et que, soit en partisans, soit en adversaires, soit en juges impartiaux et désintéressés, des écrivains refassent l'histoire de la trop célèbre compagnie depuis sa fondation jusqu'à sa chute passagère. Cette chute surtout nous intéresse ; car les jésuites n'ayant pas changé,

ne voulant pas, ne pouvant pas changer, leur condamnation d'il y a quatre-vingts ans, si elle fut juste, est encore leur juste condamnation d'aujourd'hui. Voici, sur ce point capital, qu'un nouvel historien se présente. Ce n'est pas directement, il est vrai, c'est incidemment qu'il fait le récit de la suppression des jésuites; mais cette situation même l'enlève au camp des amis et à celui des ennemis pour le placer dans les rangs de ceux qui cherchent la vérité sans passion, avec une impartialité désintéressée. Par cette raison nous lui donnons volontiers la parole, comme, dans les causes civiles ou criminelles, après les plaidoyers des avocats, on accorde au ministère public le droit de formuler une opinion qui n'est suggérée ni payée par aucune des parties. Le livre dont il s'agit est une *Histoire du règne de Charles III en Espagne,* dont le second des quatre volumes qui doivent la composer vient de paraître à Madrid. L'auteur de ce livre est don Antonio Ferrer del Rio, de l'Académie espagnole.

Voyons d'abord comment cet auteur parle de ses travaux, de son héros et de lui-même.

De ses travaux :

« Inutile d'énumérer, dit-il, tout ce qui m'a passé sous les yeux pour approfondir autant qu'il m'était possible l'étude de cette époque. Pendant deux saisons de plusieurs mois, j'ai compulsé chaque jour les ar-

chives royales de Simancas, où, avec l'aide efficace de leur directeur expérimenté et l'utile emploi de la sténographie, art que j'ai pratiqué plus de dix ans dans les cortès, j'ai pu mettre les heures à profit. C'est dans des documents originaux, desquels auparavant personne n'avait tiré ni copie, ni extraits, ni renseignements, que j'ai pu me mettre au fait des événements les plus compliqués et des pensées les plus intimes, pour pénétrer tous les secrets. En outre, je n'ai épargné ni démarches ni dépenses pour acquérir des manuscrits, les uns originaux, les autres copiés, très-rares d'habitude, uniques quelquefois, tous très-importants. Je possède en abondance les ouvrages publiés alors, et j'en ai consulté beaucoup d'autres dans les bibliothèques publiques et privées. Enfin je me suis aidé même de la tradition orale pour rendre mon travail moins imparfait. »

De son héros :

« Parmi les plus notables figures du temps, aucune ne surpasse celle de Charles III... Quarante-huit volumes de lettres hebdomadaires, écrites de sa main, depuis octobre 1759 jusqu'à mars 1783, au marquis de Tanucci [1], déposés aux archives de Simancas, et que j'ai lus page à page, en prenant des notes développées, servent à souhait pour le peindre tel qu'il était, pour péné-

[1] Ministre du royaume des Deux-Siciles pour Ferdinand Ier, fils de Charles III.

trer jusqu'en ses plus secrètes pensées et contredire ceux qui le jugent à la légère. Historien de son règne, non panégyriste de sa personne, je suis dispensé de chercher des prétextes pour excuser ses erreurs, bien que sa droite raison et son bon sens habituel méritent d'immortelles louanges... »

De lui-même :

« D'être catholique, monarchique et homme d'honneur, j'ai déjà fait mes preuves en tout ce que j'ai donné à l'imprimerie, et ces sentiments si espagnols, gravés dans mon cœur depuis le berceau, loin de s'attiédir, prennent chaque jour plus d'ardeur à mesure que j'avance en âge et que l'expérience me fournit ses leçons... Sans présomption, je puis me flatter d'avoir procédé avec une indépendance absolue... Ma plume, si humble qu'elle soit, ne sait courir qu'à la mesure de ma propre inspiration, et en prenant pour guide unique la vérité; selon que je la conçois, je l'expose... »

Nous sommes donc maintenant bien avertis. L'auteur du *Règne de Charles III* a consulté avec un soin scrupuleux les documents authentiques et s'est renseigné aux sources premières ; il n'a point, pour le prince dont il écrit l'histoire, d'adulation fanatique, ni même de trop complaisante indulgence; enfin on ne peut le soupçonner d'avoir subi la con-

tagion de la peste philosophique et de la peste révolutionnaire ; il est catholique, il est monarchique ; il s'en fait gloire ; il appelle Voltaire « le grand bouffon du dix-huitième siècle » ; et son livre, dédié au roi, mari d'Isabelle II, prouve d'un bout à l'autre la sincérité, la décision de ses opinions religieuses et politiques. Nous sommes donc admis à présenter son témoignage, à l'imposer en quelque sorte, non pas aux amis de notre cause, qui pourraient récuser un tel juge, mais bien à ses ennemis, qui ne peuvent échapper à la sentence de leur propre frère en dévouement au trône et à l'autel.

Avant d'aborder le sujet principal dont nous devons nous occuper, il est curieux, il est bon de transcrire quelques aperçus généraux, que, dans l'introduction de son ouvrage, nous fournit M. Ferrer del Rio sur les ordres monastiques de l'Espagne.

« ... Les malheurs de l'Espagne, dit-il, n'auraient pas été jusqu'à cet extrême sans l'existence du tribunal appelé saint-office. C'était pour assurer l'unité du culte que les rois catholiques l'avaient établi, et, n'apercevant pas que la popularité de l'intolérance religieuse parmi les Espagnols, et le pieux zèle des prélats, juges en matière de foi d'après la doctrine de l'Eglise, garantissaient assez un tel bienfait, ils avaient versé sur une foule de générations la corrosive semence qui devait annihiler leur œuvre laborieuse de progrès et de bon-

heur public. L'inquisition, organisée fortement, revêtue de la double autorité apostolique et royale, et maintes fois armée de l'une contre l'autre; cruel oppresseur de la conscience et de la pensée; malfaisante instigatrice des délations, si propices à la calomnie; avare de privilèges et prodigue d'excommunications; répandant la terreur sous l'enseigne de la foi, avec ses prisons secrètes et ses bûchers fumants, sans respect des rangs et des dignités; l'inquisition devait forcément se superposer même au trône. Les plus orgueilleux grands seigneurs de Castille s'honoraient d'être ses familiers et ses sbires; le vulgaire vénérait et bénissait ses atrocités; en chaque couvent elle avait une forteresse, et autant d'armées qu'il y avait de communautés religieuses... »

Puis, après quelques mots sur les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François :

« Vers le milieu du seizième siècle, un autre ordre vint leur disputer la prééminence, sans toutefois réussir dans sa prétention, bien qu'il eût pour fondateur un Espagnol, comme saint Dominique de Guzman, — saint Ignace de Loyola. Organisé contre les hérétiques, son institut manquait d'objet dans un pays où pullulaient les inquisitions, et de là sans doute vint l'impopularité des jésuites en Espagne, à tel point que celui qui conversait avec eux passait pour un homme en péril de perdre sa personne et son âme, et qu'on les désignait comme les pseudo-prophètes dont il faut se garder, par

le conseil de Jésus-Christ. Quand Charles-Quint reçut à San-Yuste la visite de celui qui avait été duc de Gandia, et qui est aujourd'hui saint François Borgia, il lui témoigna sa surprise de ce qu'il eût choisi la compagnie de Jésus pour se retirer du monde, alors qu'il existait tant d'autres communautés plus anciennes et plus accréditées, et le père François (on le nommait alors ainsi) reconnut qu'à la vérité cette compagnie n'était pas fort estimée, mais au contraire détestée du plus grand nombre. Dans tous les ordres religieux, les jésuites trouvèrent de vigoureux adversaires... et des censeurs jusque dans leur propre sein... Quelques membres de la compagnie soutinrent la légitimité du régicide; tous étaient *probabilistes* et suivaient leur confrère Luis de Molina dans les controverses sur la grâce; ils portaient dans les écoles de nouvelles doctrines contre lesquelles s'élevèrent presque tous les maîtres... On sait quelle grande part prirent les jésuites dans les sanglants démêlés des Flandres, quelle aide efficace ils donnèrent au duc de Bragance pour l'indépendance du Portugal, et combien de prélats en Amérique furent victimes de leurs excès... C'était assez de motifs pour accroître encore l'aversion que les Espagnols portaient aux jésuites; elle se manifesta bien clairement quand le peuple tout entier se leva contre le père Nithard, confesseur de la mère de Charles II, jusqu'à obtenir son expulsion... Cependant, bien qu'ils ne fussent pas aimés de nos ancêtres, avec leur douceur étudiée, leur imperturbable ténacité, et surtout l'ardent patronage de Rome, les jésuites s'ouvrirent peu à peu

accès dans quelques villes, et même à la cour, sans y obtenir pourtant la prépondérance ambitionnée... D'autres ordres religieux naquirent et se propagèrent sous les rois de race autrichienne. De sorte qu'il y eut en Espagne jusqu'à neuf mille couvents et soixante-dix mille moines, parmi lesquels trente-deux mille dominicains et franciscains. Dans les seuls évêchés de Pampelune et de Calahorra, on comptait vingt-quatre mille prêtres séculiers. Enfin les moines, les religieuses, les ecclésiastiques, les béates, les ermites, les membres du tiers ordre et les personnes ayant fait vœu de chasteté formaient le quart et même le tiers de la population espagnole... »

En arrivant à la question spéciale de l'abolition des jésuites, nous commencerons le récit au moment de leur expulsion d'Espagne, et nous nous bornerons à traduire fidèlement le texte de M. Ferrer del Rio, sans l'altérer autrement que par de larges coupures. Les chapitres consacrés à cet événement dans son *Histoire de Charles III* forment presque un volume. De tels développements ne sont pas nécessaires. Nous les abrégerons, et ce sera facile : lorsque l'auteur, en preuve d'une assertion, cite tout au long une foule de documents, nous pourrons nous borner à quelques extraits qui donneront le sens et l'esprit du reste.

« .... Ces mystères commencèrent à se débrouiller le 1er avril 1767, lorsque, au point du jour, on vit des

troupes garder le noviciat, la maison professe, le séminaire des nobles... et ils s'éclaircirent tout à fait le jour suivant par la publication d'une pragmatique royale qui décrétait le bannissement des jésuites de tous les domaines espagnols et la saisie de leur temporel.

« La même mesure avait été déjà prise en Portugal l'année 1759, et en France l'année 1764. Là, un ministre avait prononcé l'expulsion; ici, c'étaient les parlements. Là, par suite d'un attentat contre la vie du monarque, le marquis de Pombal avait fait le procès à plusieurs personnes de la plus haute noblesse et à divers membres de la compagnie; ici, fut mise en question judiciaire l'existence de cet ordre, en conséquence du mauvais succès des spéculations mercantiles du père Lavalette aux Antilles françaises. Là, les échafauds furent dressés et le sang coula tristement; ici, il n'y eut que des discussions provoquées par l'institut de saint Ignace et défavorables à sa cause. Dans les deux pays, avant d'adopter la résolution définitive, on avait essayé des réformes, mais sans fruit, puisque les jésuites voulaient rester tels qu'ils étaient ou ne pas être. Après la mesure prise, le Portugal interrompit ses relations avec la cour de Rome; la France les conserva sans altération.

« Alors on vit les jésuites chercher appui contre les persécutions dans le pouvoir du saint-siége et lui faire prendre leur défense avec autant de vigueur que si à l'existence de l'Eglise catholique la leur était indispensable. De la question ainsi posée surgirent de regrettables altercations et de sérieux conflits. Le pacifique et vertueux Clément XIII occupait encore la chaire de Saint-

Pierre, le père Lorenzo Ricci exerçait le généralat de son ordre, et le tout-puissant cardinal Torrigiani employait son influence et son savoir-faire à soutenir les intérêts de l'ordre que dirigeait son compatriote, ami et parent, parvenant toujours à vaincre, par sa tenace obstination, les bienveillantes et saines inspirations du pape. Ainsi harcelé, le chef visible de l'Eglise dut signer, le 7 janvier 1765, après une stérile et silencieuse résistance, la constitution pontificale *Apostolicum pascendi*, dont l'objet fut de proclamer l'innocence et même la sainteté des jésuites, lesquels la traduisirent dans toutes les langues et la répandirent d'un air de triomphe dans le monde entier. Ses effets ne justifièrent que trop les tristes pressentiments du saint-père quand il résistait à la signer, car elle ne fit qu'envenimer les accusations lancées contre l'institut de Loyola. En Espagne, la constitution pontificale fut très-mal reçue ; c'est ce que témoigne le nonce Pallavicini lui-même en termes solennels..... En même temps que la constitution pontificale, ainsi qualifiée en Espagne, es jésuites répandaient de grands panégyriques de leur ordre, et faisaient courir des satires et des libelles contre le monarque et ses ministres. Peu après arriva l'émeute contre le marquis d'Esquilache et la commotion générale du royaume ; enfin, au bout d'un an, l'expulsion des jésuites et la saisie de leur temporel. Le monarque avait dit clairement, en dictant une mesure de telle importance, qu'il y était conduit par des motifs très-graves relatifs à l'obligation qui lui était faite de maintenir ses peuples en subordination, tranquillité et justice, et par d'autres non moins ur-

gents, justes et nécessaires, *qu'il réservait dans sa royale conscience*, et usant de la suprême autorité que le Tout-Puissant avait déposée dans ses mains pour la protection de ses vassaux et de sa couronne. « Charles III, dit « le père Theiner (*Histoire du pontificat de Clément XIV*), « était fermement résolu à communiquer au pape et à « toutes les cours catholiques, dans un mémoire détaillé, « les motifs qui l'avaient déterminé à décréter le ban« nissement des jésuites ; mais ce qui lui fit renoncer « à ce projet, ce fut son esprit religieux, ainsi qu'un « reste de compassion pour les victimes infortunées qu'il « avait aimées avec tendresse et vénération à une autre « époque. C'est ce qu'il exposa à plusieurs prélats avec « le conseil et l'approbation desquels il avait dicté la « mesure. Il agit ainsi pour ne pas aggraver aux yeux « du public, même quand aux siens elle était méritée, « la douloureuse situation des bannis, et il voulut qu'un « voile épais couvrît les fondements de son acte. « *Mes « raisons*, disait-il, *Dieu seul et moi devons les connaître*. » « Et il prenait le Seigneur à témoin de la justice de sa « conduite. »

« C'est la tâche propre de l'histoire de lever ou de déchirer ce voile épais, et de rechercher les raisons qu'eut un souverain, dont personne ne met en doute l'éminente piété, pour bannir de la nation catholique par excellence des religieux en qui bien des gens s'imaginent trouver la panacée à tous les maux. A la simple lecture de la fameuse pragmatique, on rencontre tout d'abord une donnée du plus grand intérêt, puisqu'il y est affirmé que Charles III la dicta *en se confor-*

mant à l'avis des membres de son conseil royal, réuni à l'extraordinaire en conséquence des événements survenus, et d'après la consulte du 29 janvier, et suivant ce que lui avaient exposé des personnes du caractère le plus élevé et de l'expérience la plus consommée. Cette donnée essentielle ouvre un sentier ferme, bien qu'ardu, aux investigations indispensables pour enlacer trois faits positifs : l'émeute de Madrid du 23 mars 1766, s'étendant à tout le royaume, la consulte adressée le 29 janvier de l'année suivante par les membres du conseil royal à l'extraordinaire, enfin l'expulsion des jésuites exécutée en conséquence de la pragmatique du 2 avril 1767. Pour n'avoir pas suivi cette voie, on a donné aux conjectures la place des faits, aux rêveries celle de la réflexion, et sur un événement d'hier matin on a écrit à tâtons, le laissant naturellement dans l'ombre[1] . »

[1] Même sur la marche suivie pour cette affaire, on s'est égaré d'une manière déplorable. William Coxe (*l'Espagne sous les Bourbons*) donne pour certain que le roi et le comte d'Aranda concertèrent la mesure en cachette, ce dernier apportant dans sa poche tout ce qu'il fallait pour écrire, afin de ne pas faire naître de soupçons en plaçant un bureau dans la chambre du roi. Cette assertion est trop absurde pour mériter même une réfutation Saint-Priest (*Histoire de la chute des jésuites*, etc.) rapporte que Roda, Moñino et Campomanès furent aussi initiés au secret; mais qu'à l'égard des deux derniers, Aranda procéda de sorte que l'un ne sût rien sur le fait de l'autre. On conserve difficilement la gravité exigée par l'histoire devant ce jeu de cache-cache. Crétineau-Joly (*Clément XIV et les jésuites*) assure à son tour que le roi prit en haine la compagnie de Jésus, parce que la présence et l'autorité de quelques-uns de ses membres suffirent pour calmer la fureur du peuple contre Esquilache; qu'à ce dernier succéda dans le ministère le comte d'Aranda, et que, se trouvant en trop haute position pour suivre les communications avec la cour de

Après avoir donné quelques détails sur la composition et les rapports des diverses commissions prises dans le sein du conseil royal ; après avoir mentionné la singulière disparition de l'original de la consulte du 29 janvier 1767, qui fut enlevé, en 1815, des archives de Simancas, l'auteur continue ainsi :

« Dès l'avénement de Charles III au trône d'Espagne, les jésuites montrèrent une aversion décidée pour sa personne et pour son système. Accoutumés au despotisme qu'ils exerçaient par le moyen du confessionnal et des innombrables créatures qu'ils avaient placées dans les emplois les plus éminents, ils ne pouvaient voir sans dépit que les lumières, la fermeté et l'inaltérable justice du roi ne se laissaient surprendre ni par eux ni par leurs appuis pour qu'ils continuassent à jouir de l'intolérable autorité dont ils avaient abusé dans les autres temps, et qu'elles se prêtaient au contraire à écouter les plaintes élevées contre eux par les habitants du royaume. Deux recours au prince, d'un caractère propre à blesser gravement le corps et le régime de la compagnie, lui avaient été remis dès son entrée en Espagne. D'une part, les Eglises des Indes se plaignaient de l'usurpation

Rome, celui-ci en avait chargé Roda. Personne n'apaisa l'émeute de Madrid que Charles III en accordant au peuple ses demandes. Ni Esquilache n'avait été capitaine général de la Castille-Neuve et président du conseil de Castille, ni Aranda ne fut ministre des finances et de la guerre ; ils ne pouvaient donc pas succéder l'un à l'autre. Et, ni comme capitaine général, ni comme président du conseil, Aranda n'eut jamais à s'entendre avec la cour de Rome.

de leurs dîmes et de la violence inouïe d'une telle spoliation; de l'autre, les postulants de la béatification du vénérable évêque Palafox y Mendoza dénonçaient le scandaleux spectacle qu'avaient donné les jésuites en faisant brûler quelques ouvrages de l'éminent prélat pendant l'espèce d'interrègne que produisit la longue maladie de Ferdinand VI. Le premier de ces recours découvrait les fraudes commises par les jésuites à propos des dîmes, leur simmenses acquisitions en Amérique et leurs intrigues contre le ministère; le second avait pour but de venger la réputation d'un homme illustre, dont les révélations véridiques étaient regardées par la compagnie comme la plus terrible, la plus sincère et la plus respectable accusation de sa conduite et de ses idées ambitieuses; et tous deux frappaient directement son intérêt et sa gloire, unique mobile de cette formidable corporation. Aussi les décrets royaux rendus pour examiner ces plaintes et faire justice aux offensés causèrent-ils dans son sein une extrême fermentation.

« Le roi ayant conféré à son confesseur fray Joaquin Eleta la place vacante par la mort du père Francisco Rabago dans le conseil du saint-office, la compagnie reçut ce coup comme une spoliation de ses honneurs et des moyens de se faire respecter et craindre; elle se convainquit, en outre, qu'elle était loin de se replacer dans le confessionnal et de recouvrer le despotisme qu'il confère. Elle ressentait aussi dans l'âme le soin que mettait la pénétration royale à resserrer dans de justes limites la grande influence de parti que les jésuites s'étaient formée dans les plus hautes classes, comme

habitués à ne voir élire aux emplois spirituels et temporels que leurs créatures, les personnes élevées sous leur influence et déférant en aveugles à leurs suggestions. Le roi était si loin de couver des ressentiments personnels contre les jésuites, que, tout en refrénant avec mesure leur impétueux torrent, capable de bouleverser le royaume, il leur confiait l'éducation de tous ses enfants. Mais ces religieux, que ne pouvait plus contenter, suivant leur système déjà relâché de gouvernement, que leur complète restauration dans le précédent pouvoir arbitraire, se décidèrent à l'obtenir en formant le plan d'ébranler toute la monarchie, de telle sorte que l'on dût à une singulière protection du Tout-Puissant qu'une guerre civile n'éclatât point avec tous ses désastreux résultats. Ce plan commença par un astucieux moyen de discréditer le souverain et son ministère. Comme le zèle pour la religion catholique distingue légitimement l'Espagne, rien ne leur parut plus favorable à l'accomplissement de leurs vues que de semer le bruit indigne que le roi et ses ministres étaient hérétiques, que la religion était en décadence, qu'on la changerait dans peu d'années, avec d'autres calomnies horribles, répandues d'abord dans leurs conversations particulières, puis dans leurs exercices et leurs sermons, jusqu'à ce qu'enfin, par eux-mêmes et leurs partisans, ils déclamèrent effrontément contre le gouvernement et ses actes. A cette pernicieuse machination ils ajoutèrent celle de forger de mystérieux pronostics sur la durée du règne de Charles III et de sa vie. Ainsi, dès 1760, ils annoncèrent qu'il mourrait avant six ans, ce

dont les ministres reçurent avis par des personnes d'une inviolable fidélité. En même temps ils prédisaient du haut de la chaire des émeutes et des calamités, abusant de leur caractère apostolique et de la confiance des populations; ils traduisaient en espagnol d'innombrables pamphlets et libelles sur leur expulsion du Portugal et de France, qu'ils imprimaient et répandaient clandestinement; enfin ils introduisaient la méfiance et la désaffection parmi des corps et des personnes respectables, pour former une ligue périlleuse contre l'Etat.

« Quand les esprits furent préparés de longue main, les plus importants et les plus intrigants des jésuites formèrent, en février et mars 1766, leurs conciliabules jusque dans la cour, qui se trouvait alors au Pardo, et pour résultat cette cabale fit éclater l'émeute de Madrid, commencée le dimanche des Rameaux...

« Bien que le premier motif mis en usage pour dresser ce piége au peuple ingénu fût la haine contre le ministre des finances, marquis d'Esquilache, et contre les mesures de police prises pour délivrer la cour des excès auxquels donnaient lieu les déguisements et mascarades, on vit bientôt que l'âme de la conspiration avait des vues plus élevées et qu'on s'était servi de ce prétexte uniquement pour enflammer la multitude. Bientôt, en effet, parmi les mutins, se répandit la croyance à la décadence de la religion, et, pour la rendre plus plausible, les instigateurs du tumulte prirent le nom de *soldats de la foi;* ils publièrent qu'il fallait arborer *l'étendard de la foi,* qui existait, au dire du vulgaire, dans la maison d'un grand d'Espagne. Par ce

moyen, et en répandant l'opinion que de telles séditions étaient licites et même méritoires, bien des âmes s'ouvrirent au fanatisme; jusqu'à ce point que des émeutiers, blessés grièvement, ne voulurent pas se confesser, dans l'idée de mourir *martyrs*, et que ceux qu'on enferma dans l'hôpital de San-Fernando refusèrent de prier pour le salut de Charles III. Bien que les vertus dont il plut à Dieu de doter ce prince fussent notoires et la chasteté de son cœur universellement reconnue, on répandit dans Madrid et dans tout le royaume une grossière calomnie contre lui [1]; on supposa des querelles avec son fils, le prince des Asturies, et l'on voulut même augmenter l'ardeur des séditieux en les assurant qu'ils étaient appuyés par la reine mère. Enfin on n'épargna nul moyen, quelque illicite et calomnieux qu'il fût, pour ameuter la populace contre le gouvernement et pour réduire le souverain à la honteuse humiliation d'élever au ministère un personnage entièrement dévoué aux jésuites, gouverné et même entretenu par eux [2], et nommer pour directeur de sa royale conscience un confesseur de la même robe.

« Tel fut le but des jésuites. Mais, bien qu'ils eussent suggéré aux émeutiers de demander, entre autres choses, l'élévation de ce personnage au ministère et l'éloignement du père Eleta, comme la multitude ne voyait pas son bonheur dans ces deux objets, elle cessa

[1] Allusion au bruit faux et méchant que des relations criminelles existaient entre Charles III et la marquise d'Esquilache.

[2] Le marquis de la Ensenada.

d'insister pour les obtenir, frustrant ainsi le dessein des directeurs du mouvement. Pour y revenir, les jésuites recoururent à divers expédients. Avant tout, il fallait calmer l'horreur que la fidélité espagnole devait concevoir d'une si abominable rébellion, et éteindre dans le cœur des sujets le regret d'avoir souillé cet inviolable et respectueux amour pour le trône qui a toujours fait le renom et la gloire du royaume. Sans cette précaution, l'on ne pouvait imaginer que les Espagnols, revenus de leur erreur, se lanceraient de nouveau dans la plus grande des calamités. Dès lors les jésuites, tant dans leurs entretiens que dans leurs lettres, non-seulement essayèrent de disculper les excès, mais encore ils poussèrent l'effronterie jusqu'à qualifier de *mouvement héroïque* le soulèvement du peuple. Ils envoyèrent même la relation de l'émeute aux gazetiers de Hollande, avec une complète approbation, pour que cette relation courût toute l'Europe, et pour ranimer, pour accroître les séditieux en glorifiant le plus détestable forfait. Un autre expédient fut d'allumer le feu de la rébellion par toute l'Espagne en poursuivant le cours de leurs invectives, en exaltant par de faux présages et d'injurieux propos les esprits les plus turbulents. Ils écrivirent qu'on attendait à Madrid des émissaires de Londres... Ils semèrent des faussetés dans leurs correspondances, soit de province à province, soit du continent aux Indes et des Indes au continent. Dans leurs missions de Barbastro, ils annoncèrent que l'auguste maison de Bourbon serait dépouillée du sceptre en punition de ses péchés; à Gironne, ils prédi-

rent la mort du roi à l'occasion d'une comète qui parut alors... De cette école de fanatisme, de ces maximes de régicide répandues et soutenues par l'institut de Loyola, sortit en ce temps-là le monstrueux projet d'un émeutier sur la vie du roi, qui l'exprima en si atroces expressions, de parole et par écrit, qu'on dut le condamner au dernier supplice [1]. De la sentence rendue contre cet homme, reconnu judiciairement pour disciple et protégé des jésuites, ils montrèrent de grands regrets dans leurs correspondances, ainsi que de l'arrestation de quelques-uns de leurs partisans. Quand presque toutes les provinces et presque toutes les villes furent pleines ou menacées de séditions, on y trouva compromis le nom et l'art des jésuites; et quand la monarchie fut ainsi mise en péril, des lettres anonymes, en nombre infini, vinrent poursuivre sans relâche toutes les personnes de la cour et du ministère, les menaçant, d'une part, d'autres troubles et d'attaques personnelles, les pressant, d'une autre, pour le renvoi du confesseur et des ministres et pour le rétablissement du parti jésuitique dans toute son influence... Ils continuèrent à inspirer de semblables terreurs par leurs correspondances... jusqu'à ce qu'ils eurent vent des investigations faites pour découvrir les auteurs de tant de scandales et de tant d'agitation. Alors la peur s'empara de ces religieux; ils se mirent d'accord pour couper court à leurs correspondances et brûler les

[1] C'était un gentilhomme de Murcie appelé don Francisco Antonio Salazar.

lettres les plus compromettantes; ils firent toutes les diligences imaginables pour faire disparaître les preuves, et ils eurent même recours au criminel artifice de calomnier des personnes et des corporations innocentes pour détourner les recherches d'eux-mêmes et de leurs partisans.

« Tandis que l'on touchait du doigt les causes de cette fermentation générale en Espagne, des témoignages arrivaient pour démontrer les intolérables désordres excités par les jésuites dans les colonies. Leur audace alla jusqu'à déclarer nettement dans certaines correspondances qu'*on changerait le roi ou qu'il ferait ministre des Indes tel personnage de leur parti*. Par les mêmes documents on apprit que leurs missions du Paraguay exerçaient un incroyable despotisme... que, dans le Chili et ailleurs, elles s'arrogeaient une souveraineté illimitée sur le spirituel et le temporel... Les soulèvements dans la Nouvelle-Espagne furent annoncés et fomentés par eux. Dans les Philippines, on eut la preuve de leurs prédications contre le gouvernement, et même des intelligences du supérieur de leur ordre avec l'amiral anglais Draper pendant l'occupation de Manille. Enfin, il fut reconnu qu'ils avaient tenté de livrer à une puissance étrangère une portion de l'Amérique du Nord; car on réussit à saisir le jésuite messager de cette criminelle négociation, avec tous les papiers qui la prouvaient.

« Au milieu de la consternation générale et des dangers imminents de l'Espagne et des Indes, on reconnaissait avec évidence qu'il était impossible de trouver

un autre remède à cet enchaînement de maux que de rejeter du sein de la nation les cruels ennemis de son repos et de son bonheur. Le roi pouvait bien frapper les nombreux criminels du châtiment qu'ils avaient mérité, avec toutes les formalités d'un procès; mais sa clémence paternelle d'une part, et de l'autre la certitude que le mal était dans les maximes adoptées par les jésuites, devaient le porter à chercher de préférence dans les moyens politiques une défense nécessaire contre les perturbateurs de la paix publique. Il ne s'agissait plus, en effet, de punir des crimes personnels, mais de se défendre contre l'invasion générale dont ces religieux menaçaient et dévastaient la monarchie. Il paraissait plus qu'inutile, il paraissait périlleux d'essayer leur réforme, puisque, récemment expulsés des domaines de Portugal et de France, non-seulement ils ne s'étaient point humiliés ni corrigés, mais qu'ils s'étaient lancés au contraire dans de plus grands forfaits. Aucun ministre ami de son souverain ne pouvait, sans faute grave, lui conseiller de risquer sa précieuse vie pendant que durerait l'essai de réforme, et nul souverain non plus ne pouvait abandonner au caprice et à la fureur des jésuites sa propre sécurité et celle de ses Etats, déjà mis en terrible fermentation. On ne pouvait non plus croire efficace la réforme d'une corporation généralement corrompue, et il ne restait qu'à la détruire, car on ne pouvait distinguer parmi les jésuites les innocents des coupables. A la vérité, ils n'étaient pas tous dans le secret des conspirations, et plusieurs, la plupart peut-être, agissaient de très-bonne foi, sans

cesser pour cela d'être les plus terribles ennemis de la tranquillité des monarchies; car, bien convaincus dès la plus tendre enfance combien était bon leur régime, combien étaient licites et même méritoires les maximes de l'ordre pour son intérêt et sa gloire, ils recevaient avec facilité toutes les opinions qu'on voulait imprimer dans leur esprit contre ceux qu'ils tenaient pour ennemis de leur puissance. Il arrivait de là que ceux des jésuites qu'on appelait innocents ou de bonne foi étaient précisément ceux qui agissaient et déclamaient avec le plus de véhémence contre les personnes et les gouvernements dont on leur avait inspiré la haine, parce que, dénués de leur propre conscience, ils y allaient avec la constance des fanatiques, dans l'intime persuasion que les impostures étaient autant de vérités, et qu'ils avaient le droit de recourir aux moyens préconisés par leur ordre et ses docteurs. Tous avaient usé du même langage et montré la même aversion au gouvernement; tous avaient tenu la même conduite dans les séditions, où ceux des jésuites nommés innocents s'étaient montrés les plus efficaces instruments de l'abominable bouleversement projeté. Croyant donc que ce serait « une démence inouïe de laisser les mains « libres à un furieux seulement parce qu'il frappait « sans le discernement de son crime, » le conseil extraordinaire proposa, non la réforme, mais le bannissement des jésuites de tous les domaines d'Espagne.

« Tout en motivant de la sorte leur avis, ces illustres personnages, fidèles à la foi religieuse et blanchis dans la magistrature, indiquaient divers points sur la

forme spéciale à donner au décret. On devrait le rédiger dans les termes d'une mesure propre à rendre à l'Etat sa tranquillité, sans faire même allusion à la conduite et aux coutumes de l'institut des jésuites, mais en déclarant la confiance, la satisfaction et l'estime que méritaient de la part du souverain les autres ordres religieux, comme fidèles observateurs de la vie monastique et étrangers aux affaires du gouvernement; en outre, il conviendrait de déclarer que le roi réservait dans sa royale conscience les puissants motifs qui l'obligeaient à prendre une si juste mesure, en faisant usage de l'autorité politique et protectrice inséparable de la couronne. En même temps on prohiberait pour toujours le retour en Espagne d'aucun jésuite, même sécularisé, sans spéciale et expresse permission, comme aussi on défendrait qu'aucun Espagnol entretînt de correspondance avec ces religieux et écrivît pour ou contre leur expulsion. Le décret rendu, il serait communiqué au pape par le roi, qui lui signifierait l'avoir signé pour la tranquillité de sa monarchie, raison qui devait faire croire qu'il serait approuvé... et, jusqu'à sa publication, on devait garder la plus complète indifférence à l'égard du nonce. Le reste de la consulte s'étendait sur la nécessité d'exécuter le décret le même jour dans toute l'Espagne, sur la manière de saisir le temporel, sur les pensions alimentaires à fournir aux bannis, et sur leur translation dans les Etats de l'Eglise.

« Pour examiner la consulte présentée par le conseil extraordinaire le 29 janvier 1767, le roi nomma une junte composée de trois conseillers d'Etat et de quatre

ministres. Voici son avis motivé, remis le 20 février suivant : « Après avoir examiné cette importante affaire « avec la gravité et la circonspection qu'elle exige par « sa nature, et avec l'esprit d'amour et de dévouement « qui anime le cœur de tous et de chacun des membres « de cette junte au service de S. M. pour la sûreté de sa « sacrée personne et de son auguste famille, et pour la « paix et tranquillité de ses vastes domaines, la junte « estime qu'en vertu des divers et nombreux faits « rapportés dans ladite consulte, ainsi que des puis- « santes raisons et des motifs urgents sur lesquels « s'appuie l'avis des ministres du conseil extraordinaire « nommée par V. M. pour l'enquête réservée, et pour « rechercher par son moyen l'origine et la cause de « l'émeute de Madrid et des séditions du royaume « arrivées l'année précédente ; et dans la juste satisfac- « tion et confiance que la junte doit avoir en l'intégrité, « pratique et lumières des ministres du conseil... « V. M. peut et doit se ranger à son avis et jugement, « et ce qui convainc la junte de l'urgence et de la né- « cessité de cette mesure, outre les raisons de justice, « c'est la circonstance qu'aucune satisfaction n'a encore « été donnée à la majesté royale pour les graves et « exécrables offenses commises contre elle dans le « cours des insultes passées. » D'accord sur ce point que le monarque réserverait dans sa royale conscience les motifs du décret, la junte opinait qu'il fallait insinuer avec plus de force que « non-seulement ces motifs « étaient justes et puissants, mais qu'ils avaient obligé « à prendre cette mesure immédiatement et sans laisser

« aucun choix. » Elle croyait également convenable d'exprimer que le décret « avait été précédé du plus « mûr examen des ministres du conseil royal à l'ex- « traordinaire et de personnes du caractère le plus « élevé. » La junte introduisait encore d'autres modifications sur l'exécution du décret, par exemple : que l'autorité ecclésiastique intervînt dans la saisie du temporel; que l'on comprît dans l'expulsion les frères profès; qu'on atténuât la peine de criminels de lèse-majesté contre ceux qui correspondraient avec les bannis; que, parmi les œuvres pies auxquelles seraient attribués leurs biens et revenus, seraient comptées les fabriques des paroisses; et qu'enfin, ne pouvant porter une règle fixe et commune pour tous les domaines de l'Espagne, on laissât à la prudence et à la merci de la personne chargée de mettre le décret en pratique le soin de régler les instructions suivant les circonstances particulières aux localités.

« Sur le vu de la consulte du conseil extraordinaire, de l'avis de la junte composée de tant de personnages éminents, et des rapports particuliers de l'archevêque de Manille, de l'évêque d'Avila et de divers autres prélats, Charles III, le 27 février 1767, par acte de sa pleine et propre volonté, décréta le bannissement des religieux de la compagnie de Jésus, tant prêtres que coadjuteurs et profès, et même novices, s'ils préféraient suivre les autres à rester dans leur patrie, ainsi que la saisie de leurs biens temporels; accordant pleins et exprès pouvoirs au comte d'Aranda pour que l'exécution du décret fût uniforme; chargeant les autorités du

royaume d'obéir exactement aux ordres du président du conseil de Castille ; ne mettant pas en doute que les pères provinciaux, prévôts, recteurs et autres supérieurs de la compagnie observeraient ce qui leur serait ordonné, et les assurant, d'ailleurs, qu'ils seraient traités avec la plus grande décence, attention et humanité.

« Revêtu de pouvoirs si étendus, le comte d'Aranda se trouvait en mesure de prouver son zèle actif dans l'expédition des plus difficiles affaires et sa grande expérience du commandement. Pour écrire les ordres convenables, il se servit de deux de ses aides de camp, après leur avoir fait jurer qu'ils garderaient le plus impénétrable secret, et pour les faire imprimer, il ordonna que le travail se fît dans l'imprimerie royale, à portes closes, sans que les employés chargés de cette mission délicate pussent communiquer avec personne. Dès le 16 mars, il annonçait officiellement à don Manuel de Roda, ministre de grâce et justice, que les ordres transmis aux possessions d'outre-mer avaient déjà seize jours de navigation, et qu'on tenait tout prêts ceux qui devaient être adressés dans la Péninsule et les îles adjacentes. Son avis et celui de tous les ministres du conseil extraordinaire était que l'exécution du décret ne devait pas être retardée au delà du 3 ou 4 avril, car les jésuites avaient eu vent du travail secret de l'imprimerie... Le 22 mars, une autre dépêche fut adressée par Aranda à Roda, pour lui faire adopter les dernières mesures relatives à l'expulsion des jésuites, car il avait déjà expédié une partie des ordres pour que le décret fût exécuté le 3 avril dans toute l'Espagne,

ayant eu soin, pour les provinces d'outre-mer, de les envoyer en duplicata, et même en triplicata dans les provinces les plus éloignées. Deux grandes mesures préliminaires étaient à prendre en cet état de choses : l'une par le ministère des finances, l'autre par celui de la marine. Par le ministère des finances, il fallait informer les intendants, dont les caisses auraient à fournir les fonds pour la subsistance des jésuites et leur transport jusqu'aux points d'embarquement... il fallait aussi qu'en accomplissement de la volonté souveraine, les intendants eussent des fonds prêts pour avancer aux bannis une demi-année de la pension viagère qui leur était assignée, en calculant que leur nombre total monterait à deux mille cinq cents, dont les frères lais formaient le quart [1]. Par le ministère de la marine, il fallait disposer les bâtiments de transport, avec des provisions abondantes et de bonne qualité, pour deux mois dans les ports de l'Océan, pour un mois dans ceux de la Méditerranée ; et il fallait apprêter aussi les trois frégates destinées, par ordre du roi, à l'escorte de sécurité des transports, l'une partant du Ferrol, une autre de Cadix, et la troisième de Carthagène.

« Toutes ces observations parurent très-judicieuses au roi, qui les approuva sur-le-champ. Dans le but de faire exécuter uniformément la mesure, le comte d'Aranda avait adressé aux juges ordinaires des diverses localités qu'habitaient les jésuites un pli cacheté,

[1] La pension annuelle était de cent piastres fortes pour les religieux ordonnés et de quatre-vingts pour les frères lais.

avec une circulaire qui les avertissait de ne pas l'ouvrir avant le 2 avril et de ne parler de sa réception à personne, sous peine d'être traités comme contrevenants aux devoirs de leur charge et peu zélés pour les missions du souverain. Dans ce pli se trouvaient la copie du décret royal et une instruction sur la conduite à tenir pour son exécution. On les y mettait au courant du plan général des dépôts provisoires et des points d'embarquement, et l'on y traçait minutieusement tout ce que quelques-uns peut-être n'auraient pas compris, « leur laissant néanmoins une juste liberté pour les cas « accidentels, en ce qui n'éluderait ni ne contrarierait « l'esprit de la chose résolue. » Pour l'exécution, ils feraient usage des troupes présentes ou voisines, sans rien révéler de leurs projets à personne jusqu'à l'heure critique, et ils se rendraient, avant l'aube du 3 avril, aux maisons des jésuites, en ayant soin d'en cerner tous les accès. A l'instant ils réuniraient la communauté pour lui notifier le décret de bannissement et de saisie du temporel, et ils procéderaient à la saisie judiciaire des archives, papiers, bibliothèques et bureaux; les bijoux de sacristie seraient mis sous le scellé jusqu'à ce qu'on en fît l'inventaire en présence de l'autorité ecclésiastique, et de façon qu'il ne se commît pas la moindre irrévérence. Une attention toute spéciale était recommandée pour que, malgré la multitude et l'instantanéité de tant de démarches judiciaires, il fût donné aux religieux la plus ponctuelle et la plus soigneuse assistance, et plus encore, si c'était possible, qu'en temps ordinaire. Vingt-quatre heures après la

notification, ou dans le plus bref délai, ils seraient acheminés sur les dépôts provisoires, sous la conduite de personnes prudentes et avec escorte de soldats ou de bourgeois. Chaque jésuite pourrait emporter ses hardes ordinaires, linge, coffres, tabac, chocolat, ustensiles de tous genres, bréviaires, diurnals, livres de piété pour ses actes de dévotion. Un seul commissaire les mènerait ensuite du dépôt provisoire jusqu'au lieu d'embarquement. Les novices seraient immédiatement transportés dans une maison particulière, pour qu'ils pussent choisir en pleine liberté le parti qui leur conviendrait le mieux, mais bien avertis que leur expatriation serait perpétuelle, et qu'ayant été volontaire, ils ne jouiraient d'aucune pension. Pendant un délai de deux mois, les procureurs de chaque collége resteraient pour répondre aux questions qui leur seraient faites sur les biens immeubles, fonds, papiers et règlements de comptes. « Il peut y avoir, disait très à propos l'instruction, « des vieillards d'âge fort avancé ou des malades qu'on « ne puisse emmener immédiatement ; à l'égard de « ceux-là, sans admettre de fraude ou de collusion, on « attendra jusqu'à une saison plus bénigne, ou que « leur maladie ait suivi son cours [1]. » En attendant, ils

[1] C'est ce que dit textuellement l'art. 24 de l'instruction secrète, démentant ainsi toutes les vaines déclamations qui se sont fondées sur la supposition mensongère que ni la vieillesse ni la maladie n'avaient été prises en considération. M. Crétineau-Joly déclame jusqu'à n'en pouvoir plus, et avec son habituel aplomb, contre les mauvais traitements qu'eurent à souffrir les bannis par la faute d'Aranda. M. de Montalembert (*Des Intérêts catholiques*, etc.) cite l'autorité de Crétineau-Joly pour affir-

devaient demeurer avec les procureurs dans les couvents les plus voisins. Enfin, où se trouveraient des séminaires d'éducation, l'on procéderait sans retard à remplacer provisoirement les directeurs et professeurs jésuites par des maîtres ecclésiastiques ou séculiers qui ne professeraient pas leurs doctrines.

« Ces religieux commençaient bien à s'apercevoir que leurs affaires se gâtaient, mais sans prévoir ni même soupçonner que le coup les menaçait de si près et si fort. Leurs provinciaux, seulement pour la bonne règle et ne pas se mettre trop en évidence, avaient envoyé circulairement, presque à la dernière heure, la défense de parler, dans les entretiens ou sermons, contre le gouvernement. Ils avaient montré une extrême affliction à la mort de la reine mère... et ne savaient plus où tourner les yeux pour chercher un efficace appui. L'on ne peut donc s'étonner qu'ils aient vu avec grande joie revenir en Espagne le personnage désigné par eux pour être ministre des Indes, si le trône ne changeait pas de maître. Ce personnage était le général don Pedro Cevallos, victorieux dans la colonie de Sacramento et récemment remplacé dans le commandement suprême de Buénos-Ayres. Plusieurs membres de la compagnie allèrent à sa rencontre jusqu'à Ocaña et se réjouirent en voyant « qu'il faisait gloire du *san-* « *benito* reçu d'eux comme membre de leur tiers ordre, « qu'il ne respirait qu'amour à la compagnie, dont il dé-

mer la même chose; un autre citera Crétineau et Montalembert, et c'est ainsi que le mensonge passera chez quelques-uns pour la vérité.

« plorait les traverses comme le plus zélé jésuite, et « sur lesquelles il était résolu à s'expliquer clairement « en temps et lieu. » Leur joie s'augmenta encore en apprenant le bon accueil que lui avait fait le roi, et ils espérèrent que son influence les préserverait de tout péril. Quant au travail qui se faisait dans l'imprimerie royale, à portes closes et avec des sentinelles qui ne permettaient pas aux ouvriers de sortir même pour leurs repas, ils crurent avoir découvert qu'il s'agissait « de la loi d'amortissement ou de la réforme des deux « clergés. »

« Les jésuites étaient donc aussi peu au courant de la mesure prise contre eux que leur protecteur don Pedro Cevallos, et elle les prit tous aussi bien au dépourvu que le nonce Pallavicini. Celui-ci avait saisi quelques vagues rumeurs qui le décidèrent à s'adresser, le 31 mars, au marquis de Grimaldi, son parent, le priant de lui révéler en confidence s'il se passait quelque chose à l'égard des jésuites. Comme de raison, le ministre répondit qu'il n'y avait rien. Le nonce écrivit dans ce sens à sa cour, et de l'émotion subite qu'il éprouva le lendemain, en apprenant ce qui s'exécutait, il tomba dangereusement malade et fut tout près d'en mourir.

« Le conseil extraordinaire étant resté en permanence toute la nuit, et un alcade de cour, en costume, assisté d'alguazils et de soldats, se présentant à chaque maison de jésuites, les ordres donnés s'exécutèrent dans la capitale le 1er avril au matin, et, pendant la matinée du 3, dans toutes les provinces, puis successivement, à mesure que les avis arrivèrent, dans les pays plus éloi-

gnés. Qui ne s'afflige en voyant condamner à l'expatriation perpétuelle non moins de quatre à cinq mille Espagnols? Mais qui ne célèbre le rétablissement de la tranquillité publique dans un grand Etat? C'est entre ces sentiments que flotte celui qui, sans passion personnelle, réfléchit sur les événements d'alors. Si le salut du peuple est la loi suprême, l'expulsion des jésuites fut juste, par malheur; sa légalité ne paraît sujette à aucun doute. Selon le droit politique des gouvernements absolus, lorsque les nations se constituèrent ainsi, peuples et républiques se dépouillèrent de leur puissance et de leur liberté, à cette seule fin d'avoir un souverain qui leur garantît la justice et les préservât de la violence; car tel est le principal attribut avec lequel naissent les rois, indélébile et inséparable du sceptre et de la couronne. De ce principe, qualifié d'incontestable, a pris origine une espèce de juridiction caractéristique de la majesté royale élevée au plus haut degré, dont la vertu et l'efficacité consistent et reposent sur le devoir inné qu'ont les rois de conserver la tranquillité du royaume et la paix des vassaux, et dont l'essence est tellement supérieure qu'elle ne doit ni porter respect ni faire attention à la qualité des personnes, mais seulement chercher remède aux injustices et extirper toutes les violences qui affligent les sujets. Aussi, lorsque les docteurs traitent de cette juridiction, ils la dénomment souveraine, politique, gouvernementale, royale, et quelques-uns même divine et sainte par excellence. Ils s'acccordent en ce point qu'elle ne peut être circonscrite dans les limites et les règles de

la juridiction contentieuse et commutative, et que, pour l'exercer, le monarque n'a besoin ni de citations, ni de poursuites, ni de termes légaux, ni des autres formalités des jugements communs. Il lui suffit d'avoir la nouvelle certaine du grief commis, pour qu'aussitôt son royal devoir inné l'oblige à en appliquer le remède. Enfin ils se montrent encore unanimes sur cet autre point, que, lors même que la majesté royale accorderait à un vassal la juridiction universelle (*omnimoda*) qui lui appartient, et qu'il dirait même ouvertement dans ses lettres patentes *omni appellatione remota*, jamais on ne peut entendre qu'il transmet la protection supérieure de ses vassaux; car une telle renonciation équivaudrait à l'abdication de la couronne. Cette royale protection, les souverains l'exercent suivant l'exigence des cas, conjonctures, importance et particularités des événements, sans qu'on puisse la limiter à certaines espèces ni la circonscrire dans des règles ou délais prévus; elle comprend autant de hiérarchies de personnes qu'il y en a parmi les vassaux, aussi bien ecclésiastiques que séculiers, de quelque dignité et importance qu'elles soient; et elle connaît des causes ecclésiastiques et séculières de tous genres, parce que, uniquement fondée sur la tranquillité universelle et sur la concordance publique du gouvernement, elle n'a d'autre boussole que la raison d'Etat [1].

[1] Pour exposer en substance cette doctrine, professée et pratiquée invariablement par les gouvernements absolus, je me prévaux d'une lumineuse consulte adressée à Philippe V par le conseil royal de Castille le 21 janvier 1704.

« Charles III ne fit pas autre chose que mettre en pratique cette doctrine incontestable sous les gouvernements absolus, en décrétant le bannissement des jésuites... »

Ici, nous laissons aux prises les doctrines du jésuitisme et celles du pouvoir absolu Elles nous sont également étrangères et nous semblent également odieuses. L'auteur du *Règne de Charles III* a terminé la première partie de son récit relatif aux jésuites, celle de leur expulsion d'Espagne ; il lui reste la seconde et la plus importante, celle de leur extinction par la papauté. Entre ces deux principaux événements, il y aurait bien place pour quelques faits d'une certaine importance : le bref du pape Clément XIII, adressant à Charles III l'exclamation de César à Brutus : « Et toi aussi, mon fils ! » faisant le plus pompeux éloge de l'institut des jésuites ; rappelant que cet institut est né en Espagne, et qu'entre autres mérites, il a toujours été très-dévot au mystère de l'immaculée conception de la Vierge ; enfin offrant au roi d'Espagne l'exemple d'Assuérus qui, sur la prière d'Esther, révoque l'ordre de tuer tous les Juifs, etc. ; — la résistance de Charles à toutes les menées de la cour de Rome ; — le refus de cette cour de recevoir dans les Etats de l'Eglise les jésuites bannis, avec menace d'éloigner à coups de canon les vaisseaux espagnols ; — les faux mira-

cles qu'inventèrent les partisans des jésuites pour effrayer les âmes dévotes et essayer en leur faveur quelques mouvements populaires ; — le procès fait à l'évêque de Cuenca, qui, seul parmi le haut clergé espagnol, blâma publiquement l'expulsion des jésuites, procès où apparaissent de nouveau tous les motifs de cette expulsion ; — mais nous ne pouvons insister longuement sur ces événements intermédiaires et de second ordre. Nous ajouterons seulement, pour conserver l'ordre des faits, que la cour de Naples, qui recevait naturellement l'impulsion donnée par l'Espagne, prononça aussi le bannissement des jésuites en novembre 1767, et que celle de Parme, sous la même influence, allait le prononcer également, lorsque le pape lança contre elle, le 30 janvier 1768, un *monitoire* qui, reconnu pour œuvre des jésuites, était une menace adressée non-seulement à l'infant-duc, mais à toutes les maisons royales de la famille des Bourbons, France, Espagne, Naples et Parme ; — que les quatre cours en demandèrent la révocation, et que, ne l'ayant pas obtenue, le gouvernement français faisait occuper Avignon, appartenant alors au pape, et le gouvernement napolitain Bénévent, tandis que le roi d'Espagne décrétait, par une pragmatique du 16 juin 1768, « que toute bulle, ou bref, ou rescrit de la cour de Rome serait désormais présenté au conseil royal de

Castille avant sa publication, » et que les deux célèbres *fiscaux* du conseil, Campomanès et Moñino, à propos d'une diatribe des jésuites publiée à Rome, faisaient au monitoire papal une verte et péremptoire réponse. Après quoi nous allons rendre la parole à l'auteur original et le laisser raconter lui-même le reste de l'histoire des jésuites.

« Cependant le gouvernement de Charles III faisait en sorte qu'il ne restât pas le moindre vestige de la compagnie dite de Jésus dans les vastes possessions espagnoles. Ses biens furent soumis aux dîmes et prémices; ses pharmacies dévolues aux hospices; la plupart de ses maisons aux paroisses et séminaires. Comme on attribuait au monopole qu'elle avait prétendu exercer dans les études la décadence des lettres humaines, on résolut de faire occuper par des professeurs séculiers les chaires qui avaient existé dans ses colléges, et, d'une autre part, toutes celles de l'enseignement jésuitique furent supprimées dans les universités, en même temps qu'on prohibait dans l'instruction publique l'usage des auteurs de la compagnie. Quelques jésuites, supportant mal l'exil et désireux de revoir le soleil de la patrie, rentrèrent secrètement dans la province de Gironne. Cet événement fit publier un ordre bien propre à démontrer qu'on ne les voulait plus en Espagne, même s'ils renonçaient à leurs vœux, à ce point que, sous le règne d'un monarque bienveillant par caractère, on menaça de peines atroces ceux qui feraient désormais

pareille tentative : s'ils étaient laïques, ils devaient mourir par la potence, et s'ils avaient les ordres sacrés, rester enfermés toute la vie à la merci des ordinaires. On procédait aussi à la subrogation et vente de leurs biens-fonds, par l'entremise de juntes provinciales et municipales, en ayant un soin scrupuleux de laisser aux produits de ces biens la même destination que leur avaient donnée leurs maîtres précédents.

« Toutefois, éloigner de plus en plus toute vraisemblance du retour des jésuites en Espagne ne mettait pas encore un terme définitif à l'œuvre entreprise. Il est vrai que, par suite de leur bannissement, l'intérieur du pays jouissait d'un profond repos; mais, à moins que la compagnie ne disparût du monde, on ne considérait pas qu'il fût possible de vivre en bonne harmonie avec le saint-siége. Cette idée partit de la cour de Lisbonne. Son procureur général adressa un recours où il exposait les préjudices qu'occasionnait à l'Eglise et à l'Etat l'existence des jésuites; les dangers que l'on avait à courir tant qu'on n'aurait pas anéanti le despotisme qu'ils exerçaient à la cour de Rome, et leurs pernicieux systèmes sur la sécurité des personnes royales et la tranquillité publique; la captivité où ils tenaient le saint-père; l'obstination du général de l'ordre et de ses partisans; leur orgueil; le péril qu'il y avait en la demeure et l'urgente nécessité de mettre le temps à profit, alors que tous les droits reconnus et la pratique ancienne permettaient d'user de la force, sans manquer à la soumission due au successeur de saint Pierre, opprimé par les jésuites, au grand scandale de l'Eglise. Pour que

l'Espagne, le Portugal et la France marchassent ensemble à ce but, il fallait retrancher les revenus pécuniaires à Rome, défendre aux sujets toute transaction avec l'officialité romaine, demander un concile général malgré les innombrables retards que cela produirait, et finalement déclarer la guerre au pape, en se fondant sur la protection qu'il accordait aux bannis.

« C'est dans le courant de novembre 1767 que le marquis de Pombal envoya ce recours, transformé en mémoire ministériel, pour que l'ambassadeur portugais en Espagne le présentât au gouvernement de ce pays. Celui-ci obéit sans retard, et remit le mémoire avec une dépêche où il récapitulait l'état de la cour romaine, la prépondérance du général et de ses associés, les absurdes résultats qu'enfantait ce système, l'importance qu'il y avait à tirer le pape de l'obscurité où il vivait, et l'insuffisance des moyens de douceur pour y parvenir. Sur le vu de ces documents, le conseil extraordinaire reconnut, le 30 du même mois, le bien fondé de la proposition, prenant en considération l'unité d'action de la compagnie, menaçante pour tous les souverains; l'obstination et la ténacité qu'elle mettait à propager ses mauvaises doctrines; son incorrigibilité, prouvée par ses sourdes intelligences et ses machinations occultes, même depuis l'arrêt de bannissement; son espérance de retour, appuyée par ses correspondances, très-préjudiciable à l'esprit public et non moins alarmante pour les gens de bien; enfin l'opportunité de l'union des trois grands princes également intéressés à dompter le monstre. Quant aux moyens pratiques d'atteindre ce

but, le conseil penchait à prendre patience jusqu'au futur conclave, qui ne pouvait être très-éloigné, et à fortifier en attendant la pétition par les avis de prélats insignes et de savants personnages, ainsi que par l'adhésion d'autres souverains.

« Charles III ayant approuvé cette consulte, le marquis de Grimaldi prépara la réponse au ministère de Lisbonne, et, le 20 mars 1768, l'adressa au conseil extraordinaire. Celui-ci exposa que, bien que la dépêche fût rédigée avec science, tact et solidité, il convenait que la supplique fût conçue en termes tels, que, loin d'éveiller la méfiance de la cour de Rome et la crainte de voir attaquer ses opinions et ses intérêts, on l'amenât à se défaire d'une corporation qu'il fallait peindre sous les couleurs de véritable ennemie des papes, en citant l'histoire de plusieurs d'entre eux, depuis Pie IV jusqu'à Benoît XIV. En outre, les motifs sur lesquels reposait la demande de l'extinction absolue de l'ordre devaient se diviser en deux parties : la première relative à la doctrine morale et théologique, théorique et pratique de la compagnie, et à son esprit d'indépendance à l'égard des évêques; la seconde concernant les crimes d'Etat commis contre le pouvoir des rois.

« C'est par cette voie que marchait la négociation entre les cours de Madrid et de Lisbonne, lorsque le monitoire contre Parme vint se jeter à la traverse et lui ouvrir un plus sûr chemin. Il décida immédiatement l'union des Bourbons en faveur d'un prince de leur famille, d'abord pour demander la révocation du monitoire au saint-père, ensuite, et sur son refus, pour

amener les représailles d'Avignon et de Bénévent; enfin pour solliciter d'une commune voix la complète extinction des rejetons de Loyola. Un an s'était accompli, le 30 novembre 1768, depuis que le conseil extraordinaire avait émis la consulte où, pour la première fois, il était fait mention de l'urgence que semblait exiger une telle demande, et ce jour-là même, il présenta au roi la minute du mémoire qu'il s'agissait d'adresser au pape à ce sujet. Le roi sanctionna ce mémoire, et Grimaldi le remit à don Tomas Azpuru, ministre plénipotentiaire d'Espagne à Rome. Voici, en substance, ce que contenait ce notable document :

« Les désordres causés par les religieux de la compagnie dite de Jésus dans les possessions espagnoles, leurs excès répétés et déjà anciens contre toute autorité légitime non dévouée à leurs intérêts, ont obligé le roi Catholique, en vertu du pouvoir qu'il a reçu de Dieu pour châtier et réprimer les crimes, à détruire dans ses Etats un si continuel foyer de troubles. Mais, s'il a rempli de la sorte ses obligations de père de ses peuples, il lui reste encore beaucoup à faire comme fils de l'Eglise et protecteur de la religion et des saines doctrines. Il n'est plus possible aujourd'hui de mettre en doute la corruption de la morale théorique et pratique de ces religieux, diamétralement opposée à la doctrine de Jésus-Christ. Il n'est non plus personne qui ne soit convaincu des soulèvements et des attentats dont ils sont accusés, et du relâchement de leur règle depuis qu'ayant perdu de vue la fin que se proposait leur saint fondateur, ils ont adhéré à un système politique et mondain contraire

4.

à toutes les puissances que Dieu a établies sur la terre; ennemi des personnes qui exercent l'autorité souveraine; audacieux à inventer et soutenir de sanguinaires opinions; persécuteur des prélats et des hommes vertueux. Pas même le saint-siége ne s'est vu à l'abri des persécutions, calomnies, menaces et désobéissances des jésuites; et l'histoire de plusieurs souverains pontifes fournit des preuves abondantes de ce qu'ils ont dû souffrir par la faute de l'ordre, et de ce que doivent craindre tous ceux qui s'opposent à ses vues de domination, à ses intérêts et à ses projets. Sa persistance dans de tels désordres et sa totale impuissance à se corriger sont également démontrées par une foule d'exemples. Par rapport aux pays catholiques où les jésuites existent encore, on doit supposer leur inutilité future en conséquence du discrédit où ils sont tombés, après qu'en vertu des plus sûrs témoignages on leur a arraché le masque imposteur à la faveur duquel ils séduisaient l'univers. Tant qu'ils subsisteront, il n'y aura pas moyen de ramener au sein de l'Eglise les princes dissidents, lesquels, en voyant comment ces religieux troublent les Etats catholiques, insultent aux personnes sacrées des rois, ameutent les peuples et combattent l'autorité publique, éviteront par leur éloignement le péril de telles infortunes Le roi Catholique, touché de ces raisons trop notoires; pénétré de filial amour envers l'Eglise; plein de zèle pour son accroissement, sa grandeur et sa gloire, pour l'autorité légitime du saint-siége et pour la tranquillité des royaumes catholiques; intimement persuadé qu'on n'obtiendra

jamais la félicité publique tant que cet institut continuera d'exister; désireux enfin d'accomplir ce qu'il doit à la religion, au saint-père, à lui-même et à ses sujets; supplie Sa Sainteté, avec les plus vives instances, d'ordonner l'extinction absolue et totale de la compagnie dite de Jésus, en sécularisant tous ses membres, sans permettre qu'ils forment jamais de congrégation ni de communauté sous aucun titre de réforme ou de nouvel institut où ils se trouveraient soumis à d'autres supérieurs que les évêques dans les diocèses qu'ils habiteront après être sécularisés.

« Don Tomas Azpuru remit aux mains du pape le mémoire du 16 janvier 1769, et, dans les audiences qu'ils obtinrent respectivement, les 20 et 24 du même mois, le cardinal Orsini et le marquis d'Aubeterre remirent des mémoires analogues au nom de Naples et de la France [1]. Clément XIII les lut avec un visage serein, ce qu'on tint à nouveauté, car il était notoire qu'en de telles occasions il s'affligeait outre mesure, et qu'à l'époque où le même Azpuru lui avait présenté la supplique pour la révocation du monitoire, il avait fondu en larmes, prosterné devant un crucifix, et disposé à égaler la constance des martyrs pour soutenir son bref. Sa seule réponse à l'égard de l'extinction des

[1] Tous les auteurs que j'ai lus supposent, en se copiant l'un l'autre, que ce fut le marquis d'Aubeterre qui, le premier, présenta au pape le mémoire sur l'extinction des jésuites. Ce ne fut personne autre que don Tomas Azpuru, au nom du souverain qui eut constamment la direction de cette affaire, comme il sera constaté dans la suite. Les mémoires furent remis dans l'ordre cité plus haut, ainsi que le prouvent les documents officiels.

jésuites se réduisit à dire que l'affaire était grave et demandait du temps. On envoya à Vienne copie des mémoires d'Espagne, de Naples et de France, pour sonder le terrain et voir comment pensait la cour d'Autriche. Cependant, même les cardinaux les plus dévoués aux jésuites annonçaient que leur extinction était inévitable, puisqu'à la fin tous les subterfuges resteraient stériles. Mais, pour le moment, l'on doutait encore si le pape répondrait, sans autres formalités, aux ministres des trois cours, ou s'il composerait une congrégation pour examiner la demande, ou s'il réunirait les cardinaux en consistoire pour décider ce qu'il y avait de mieux à faire. C'est à ce dernier parti qu'il se sentait porté, à ce que faisait entendre la rumeur publique, qui plaçait la date de cette importante réunion au 16 février, alors qu'on aurait déjà reçu des nouvelles positives sur la manière de voir à Vienne.

« Charles III ne se promettait pas pour le moment beaucoup de succès de l'instance ouverte; car il écrivait alors à Tanucci : « J'espère apprendre par le premier « courrier que nos ministres à Rome ont présenté au « pape les mémoires relatifs à l'extinction des jésuites, « et voir la réponse qui sera faite. Je ne doute pas, ou « qu'elle sera négative, ou que l'on dira qu'elle ne peut se « faire sans un concile. Mais peu m'importe qu'elle soit « de l'une ou de l'autre façon; il me suffit que notre « instance soit introduite et subsistante pour un meil- « leur temps que celui-ci. »

« Des bruits couraient, il est vrai, pour donner l'espoir que la résolution du consistoire serait favorable à

la pétition des princes, en admettant que le souverain pontife commençait à vaciller dans le patronage de la compagnie, cause unique alors des altercations entre les cours catholiques et la romaine.

« Ces bruits, peut-être, ne manquaient pas de fondement... Maintes fois déjà le pape avait hésité sur ce sujet, à ce point qu'un léger effort de plus sur son caractère doux et conciliant aurait pu rétablir le calme. Mais, connaissant le faible de ses perplexités, son mauvais entourage le subjuguait de nouveau... Lorsque les suggestions habituelles et intéressées ne suffisaient plus pour que le saint-siége se fît, à tout risque, le rempart de la compagnie, alors on donnait habilement la volée à des contes de miracles; et la sincère piété du bon pape ajustait sa conduite à ce qu'il croyait ordonné par les relations mensongères dont on fatiguait ses oreilles. Par exemple, pendant le carême de 1768, au moment où l'on annonçait que les ministres des cours bourbonniennes allaient solliciter la révocation du monitoire contre Parme, on lui fit accroire qu'un Enfant-Jésus avait pleuré à Terracine pour montrer qu'il s'affligeait des persécutions souffertes par les fils de saint Ignace, suivant le témoignage du recteur de leur collége en cette ville; et, sous l'influence d'une telle histoire, le père des fidèles, inondé aussi de pleurs, avait déclaré sa ferme résolution de verser jusqu'à sa dernière goutte de sang plutôt que d'absoudre l'infant-duc. . . . .

« Depuis la publication du monitoire, un an s'était écoulé. Il devenait évident pour tout le monde que les monarques espagnol, français et sicilien persisteraient

dans leur engagement jusqu'à ce qu'ils pussent compter l'institut des jésuites au nombre des choses passées. Mais quant au biais qui se donnerait dans la capitale du monde chrétien à la pétition des trois couronnes, chacun était encore dans l'expectative, formant des conjectures à la teneur de ses désirs ou de ses craintes. Les plus avisés remettaient au futur conclave la résolution définitive. Malgré sa mauvaise conformation et son âge presque octogénaire, le vicaire de Jésus-Christ ne semblait pas encore toucher aux dernières limites de la vie. Aussi, ce fut une surprise pour tout le monde, lorsque, dans la nuit du 2 février 1769, le bruit des cloches sonnant pour les morts annonça à tous les fidèles le trépas de leur commun père. Ce trépas fut si soudain, que bien des gens le supposèrent produit par le poison. Mais ce bruit, dépourvu de toute preuve, ne mérite aucune attention. Très-âgé, un peu infirme, et le cœur toujours pressé, dans les derniers temps, entre les demandes péremptoires des rois et les exigences obstinées des jésuites, ce fut naturellement que passa de cette vie dans la vie éternelle le vertueux, pacifique et vénérable Clément XIII, pour qui, dès le commencement de son pontificat, le Vatican fut une mer de tempêtes et la tiare une couronne d'épines.

« La force des circonstances faisait juger que le sacré collége répondrait par ses votes à l'instance des Bourbons, la mort subite de Clément XIII ne lui ayant permis de répondre en aucun sens. De sorte qu'au très-vif intérêt qui accompagne toujours le grave événement de donner un nouveau père à la chrétienté, s'ajoutait

à présent celui du dénouement de la question de savoir si l'ordre de Saint-Ignace serait maintenu ou aboli, question qui divisait et échauffait à cette époque tous ceux qui prenaient plus ou moins part aux affaires publiques. Ce n'était qu'à Rome que la compagnie de Jésus trouvait un patronage direct et efficace. Le Portugal avait suscité l'idée de demander l'extinction..... Déjà l'Espagne figurait près du saint-siége comme directrice des négociations; elle voulait voir monter au souverain pontificat une personne de vertu, de prudence et d'impartialité consommées, qui ne se laissât point séduire par les intéressés à la discorde, ni par ceux dont les doctrines renversaient les limites placées par Jésus-Christ entre le sacerdoce et l'empire. Associée à la sollicitation pendante, la France, sans se fixer sur tel ou tel pilote pour lui confier la barque de saint Pierre, se montrait disposée à l'applaudir s'il procédait avec circonspection et intelligence, et à le contenir s'il continuait à suivre les errements de son prédécesseur. Naples n'avait, à ce sujet, pas d'autre volonté que celle de l'Espagne. Vienne, dont la cour de Rome avait attendu l'avis pour répondre quelque chose à la demande des Bourbons, paraissait résolue à agir d'accord avec eux, entendait que l'élection du pape se fît promptement, puisqu'il n'existait aucune rivalité entre les puissances catholiques, et penchait pour que l'élu ne sortît point des cardinaux appelés *jésuites*, afin qu'il ne fût donné aux princes aucune occasion ni prétexte d'aigreur contre le saint-siége, comme sous le précédent pontificat. A propos de la suppression de la compagnie,

Turin déclarait qu'il ne s'associerait jamais aux Bourbons, mais qu'il se soumettrait sans difficulté à la mesure, si elle était prise par le futur pape. Comme c'était la question capitale du moment, les cardinaux devaient forcément s'y heurter à toute heure. Ayant à nommer le chef de l'Eglise, ils ne pouvaient feindre d'ignorer ce que pensaient les rois, ses fils. Au contraire, ils devaient fixer la vue au delà de Rome et de l'Italie, pour proclamer le souverain spirituel de l'univers.

« Lorsque, le 15 février 1769, les cardinaux résidant à Rome s'enfermèrent dans le Vatican, il y en eut des trois partis qui divisaient alors le sacré collége sous ces dénominations : *zelanti*, *des couronnes* et *indifférents*. Le premier parti comptait, parmi les plus influents, Albani, pour sa haute intelligence ; Torrigiani, pour sa grande pratique des affaires ; Rezzonico, pour la puissante autorité qu'il avait exercée tant que son oncle fut souverain pontife. Le second parti, qui espérait de nombreux renforts, reconnaissait pour chef, jusqu'à l'arrivée de quelque autre qui l'emportât en capacité et en ascendant, Orsini, auquel en donnait suffisamment son caractère d'ambassadeur des Deux-Siciles. Le troisième parti, même en s'adjoignant à celui des *couronnes*, ne parvenait point à contre-balancer celui des *zelanti*. Avant de se réunir en conclave, tous les cardinaux avaient reçu visite du père Lorenzo Ricci, qui cherchait à les intéresser à son ordre. La plupart se montrèrent fort dévoués, et quelques-uns avec tant de chaleur, qu'en commençant les scrutins le 19 février, ils essayèrent d'enlever la nomination du pape. Mais ils en furent

détournés par d'autres cardinaux de leur propre parti, qui représentèrent avec sagesse que, loin de ramener la paix dans l'Eglise, une élection précipitée pourrait la rendre impossible à jamais, fomenterait à coup sûr la discorde, et exciterait les souverains catholiques à se montrer plus hostiles envers la cour de Rome. Par bonheur, cet avis équitable et mesuré prévalut, en même temps que celui d'attendre les cardinaux étrangers... De sorte qu'à l'avenir on observa maintes fois que le nombre des billets désignant un candidat était moindre que celui des billets qui contenaient simplement ce mot : *personne*.

« En effet, c'était en pure forme que se faisaient les scrutins du matin et du soir, jusqu'à l'arrivée des cardinaux français, allemands et espagnols. De Bernis et de Luynes, archevêques d'Alby et de Reims, entrèrent à Rome les 14 et 27 mars; Pozzobonelli, archevêque de Milan, sous la direction duquel devaient marcher les Albani, d'après les instructions de Vienne, tomba malade en route, tandis que Solis, archevêque de Séville, et La Cerda, patriarche des Indes, après avoir mis à la voile d'Alicante le 28 mars, furent obligés, par les tempêtes, de revenir au port et de faire le voyage par terre. Comme le plus ancien, Solis emportait toutes les instructions de l'Espagne, auxquelles devaient se ranger les Français et les Napolitains, et la même union était recommandée aux Allemands, bien que d'une manière moins absolue. De plus en plus résolue à obtenir à tout prix l'extinction des jésuites, la cour d'Espagne allait jusqu'à prétendre qu'il fallait faire signer de sa

main l'obligation de la décréter à celui qui ceindrait la triple couronne. Ses candidats de prédilection étaient le cardinal Sersale, personnage d'opinions connues et sûres, et Cavalchini, doyen du sacré collége... Chigi, Fantuzzi et Torrigiani étaient principalement exclus sur la liste remise à don Tomas Azpuru par son gouvernement, liste où figuraient six cardinaux comme *douteux*, vingt comme *sûrs*, et un nombre égal comme *contraires*.

« Ce fut au milieu de mars que, sous le nom de comte de Falkenstein, l'empereur Joseph II vint visiter Rome... et pendant le peu de jours qu'il y resta, il fit plus clairement connaître les vues de Vienne... Il attribuait à la dévotion de Marie-Thérèse, sa mère, qu'elle n'eût pas pris l'initiative à propos des jésuites et qu'elle les eût conservés dans l'empire; mais il déclarait que, pour lui, il verrait volontiers prononcer leur extinction. . . . . .

« Deux mois s'étaient écoulés depuis l'ouverture du conclave, et l'on avait seulement résolu que rien ne se ferait jusqu'à l'arrivée des cardinaux espagnols. Leur retard faisait le plus mauvais effet; les vieillards souffraient, tous murmuraient, et l'anxiété naturelle dégénérait en légitime impatience. Enfin, La Cerda entra au conclave le 27 avril, et Solis le 30. Ils avaient d'abord pris trois jours de repos à Rome, et ce temps leur avait suffi pour captiver tous les cœurs par leurs manières polies, affables et bienveillantes.

« Le même accueil leur fut fait dans le conclave. Alors commença le véritable intérêt de la lutte, et les

réunions de cardinaux devinrent journalières, pour les *zelanti*, dans la cellule de Francisco Albani, et dans celle d'Orsini pour ceux *des couronnes*. D'accord avec les Napolitains et les Français, Solis et La Cerda déclarèrent qu'ils n'aspiraient point à faire le pape, mais seulement à empêcher qu'on le nommât par surprise, et qu'ils aideraient très-volontiers à l'élection de celui qui se distinguerait parmi les plus prudents, les plus vertueux et les plus impartiaux : opinion applaudie par les cardinaux de tous les partis.

« L'archevêque de Séville ayant réuni, avec son collègue le patriarche, les Napolitains et les Français dans une junte tenue le 3 mai, il leur exposa, suivant la teneur de ses instructions, que si tout autre que Sersale était élu pape, il fallait lui faire promettre par écrit l'extinction des jésuites. Mais Bernis et Luynes qualifièrent un tel pacte de simoniaque et de répugnant à leurs consciences, affirmant que leur opinion était si bien fortifiée par les doctrines théologiques et canoniques, que, dans le cas où ils recevraient de leurs cours l'ordre de faire cette demande, ils s'abstiendraient de prendre aucune part à l'élection. Ils jugeaient, en outre, que la promesse manquerait de toute efficacité, puisque, pour l'éluder, il suffirait au souverain pontife d'alléguer que, depuis son élection, il avait vu les choses sous un autre aspect, et que tout moyen que prendraient les cours pour exiger l'accomplissement de l'engagement ne ferait que scandaliser les fidèles, démontrer l'ambition de l'élu, et donner matière aux hérétiques pour parler contre notre sainte religion. En vain

son humilité, le décora du chapeau. Ganganelli, profond dans la science, sans affectation dans la modestie, pur dans les mœurs, aimable et jovial dans les relations, conciliateur par nature, exposait avec douceur ses idées pour persuader et non aigrir, jouissait d'une réputation sans tache, était chéri et admiré des plus illustres personnages qui visitaient sa cellule, et ne penchait systématiquement vers aucun des deux partis qui, depuis quelques années, se disputaient la victoire..... Tant d'indépendance de jugement autorisait jusqu'à un certain point les opinions les plus contraires sur sa personne... Le gouvernement espagnol, en qualifiant les cardinaux, le rangeait au nombre des *douteux*. Aubeterre le tenait pour bon, Tanucci pour mauvais, et Azara pour plus jésuite que le père Ricci. On lui attribuait l'opinion que les bras des rois peuvent atteindre Rome par-dessus les Pyrénées et les Alpes.... ; on assure aussi qu'en le voyant toujours dans sa cellule, étranger à ce qui se passait entre les *zelanti* et ceux des *couronnes*, quelques cardinaux lui demandèrent s'il voulait être pape; il s'excusa gaiement de répondre, en disant « qu'ils étaient trop peu nombreux pour le nommer, « et trop nombreux pour lui garder le secret. » Toutefois l'ambition s'était logée dans l'âme de Ganganelli, une ambition calme et noble, qui ne partait point du désir de dominer ni de l'amour du faste, mais du pressentiment que la Providence l'avait choisi pour souverain spirituel du monde. . . . .

« Quand on eut perdu l'espoir que Sersale, Cavalchini ou Stoppani fussent élus papes, l'archevêque de

Séville, dans la junte du 17 mai, proposa Ganganelli, « pour l'ensemble des conditions requises, et pour la « certitude qu'il avait prise dans leurs relations anté- « rieures que celui-là remplirait les idées de son souve- « rain. » Bernis s'opposa à la proposition..., jugeant autrement le caractère de Ganganelli; Orsini fut de la même opinion, quoique moins nettement. Solis insista, en faisant observer que la candidature des cardinaux préférés par les couronnes étant repoussée, il n'y en avait pas un autre plus acceptable que le franciscain... Il assura d'ailleurs qu'il ne ferait pas la moindre démarche de ce côté sans le consentement unanime des cardinaux qui représentaient les rois. A la fin, l'on convint d'indiquer la candidature à Rezzonico... dont on attendit la réponse un jour et demi dans une grande anxiété. L'on s'étonnait de ce retard, lorsque Rezzonico fit savoir que ceux de son parti voteraient pour Ganganelli. Cela se passait dans la nuit du 18 mai, et, pour transmettre aussitôt l'intéressante nouvelle à don Tomas Azpuru, Solis lui écrivit en ces termes à dix heures et demie du soir : « J'ai le plaisir d'annoncer à V. S. I. que de- « main matin, au premier scrutin, nous aurons pour « pape le cardinal Ganganelli, qui sera proposé de bonne « heure au cardinal doyen. Nous sommes assurés des dix- « huit votes de notre parti, et, selon l'explication don- « née pour Rezzonico, il y aura vingt votes des siens; « nous en comptons donc trente-huit. Nous sommes « tombés d'accord de le porter par nos votes avec nos « amis au premier scrutin, et, au second, de voter *ne- « mini, ob precautionem.* »

« En effet, dans la matinée du 19 mai, Rome entière célébrait l'élection de fra Lorenzo Ganganelli, qui montait au pontificat sous le nom de Clément XIV, rappelant Sixte-Quint par la robe de bure, la grande ambition et l'habile déguisement, et Benoît XIV par les circonstances de son élection, emportée en quelques heures, grâce à une soudaine concordance d'opinions dans le sacré collége qui lui valut l'unanimité des votes.

« Est-il vrai que Ganganelli contracta des engage-« ments formels au détriment des jésuites? Est-il vrai « que, comme gage de son élection future, et pressé « par les cardinaux espagnols, il signa un papier où, « sans faire de promesse formelle, il donnait l'espoir « qu'il abolirait cet ordre? » En suscitant ces doutes sans les résoudre, un historien français du temps présent [1] ouvre le débat sur la question de savoir si l'élection de Clément XIV fut ou non entachée de simonie. Un autre historien, également de nos jours et compatriote du précédent [2], n'hésite point à la qualifier de simoniaque. Deux ans après avoir exprimé, sous le commode sauf-conduit d'un *on dit*, que Ganganelli, dans un billet signé et adressé à Charles III, avait reconnu que, tout en observant les règles canoniques, un pape pouvait en conscience prononcer l'extinction de l'institut de Saint-Ignace, il affirme bientôt, et cette fois sans l'apparence d'un doute, que ce billet fut réellement écrit,

[1] M. de Saint-Priest, *Histoire de la chute des jésuites*, etc.
[2] M. Crétineau-Joly, *Histoire... de la compagnie de Jésus.* — *Clément XIV et les jésuites.*

et avec cette addition, également attribuée au célèbre franciscain, « qu'il serait à souhaiter que le futur pape « s'efforçât de satisfaire au vœu des couronnes. »

« Quand même l'existence d'un tel billet ne serait pas une pure invention, est-ce qu'il ne saute pas aux yeux qu'en définitive il n'eût engagé personne ? Qui peut dénier au souverain pontife le droit de supprimer un ordre religieux ? et qui peut blâmer le désir que le pape qu'on élirait s'efforçât de rétablir la concorde entre les souverains catholiques et le saint-siége ? De si simples observations suffiraient pour détruire tout l'édifice qu'on veut élever sur ce document apocryphe, auquel la volage imagination de Bernis a seul donné l'être. Sa non-existence serait démontrée quand même il ne resterait que le témoignage de ce prince de l'Eglise, et pour preuve que ce n'est pas une affirmation en l'air, il suffit de citer ses propres paroles, en réunissant ce qu'il a dit sur ce sujet à différentes dates :

. . . .

« Jusqu'à présent les scrutins ne signifient rien que « jactance de part et d'autre, à moins qu'ils ne révèlent « quelque traité secret... Avant d'entrer au conclave, « les cardinaux Solis et La Cerda se hasardèrent à dire « qu'ils ne se laisseraient pas tromper par les Français, « et ils ont voulu que nous fussions les trompés ; mais « il est arrivé tout le contraire. L'écrit qu'ils ont fait si- « gner au pape n'est obligatoire en aucune façon ; c'est « de la bouche même du pape que j'en ai su le con- « tenu... Il est possible que Solis et Azpuru n'aient « fait aucun pacte avec le pape sur l'affaire des jé-

« suites, comme il était vraisemblable de le croire,
« alors... Je confesse que, dans le premier moment,
« j'ai pensé que le cardinal Ganganelli s'était lié étroi-
« tement sur la question des jésuites; mais mes pre-
« miers soupçons s'étant évanouis, j'ai conservé seule-
« ment la méfiance que la prudence exige à l'égard
« d'un religieux qui est monté de si loin au trône pon-
« tifical... J'ai observé et reconnu avec la plus grande
« surprise que le pape est moins lié envers les Espa-
« gnols qu'envers nous, et que nous n'avons de prise
« auprès de lui que dans les espérances générales qu'il
« m'a données depuis le conclave. Tout mon art s'est
« depuis lors dirigé à convertir de simples espérances
« en promesses réelles et effectives[1]. » Après avoir tran-
scrit les assertions de Bernis avec une scrupuleuse exac-
titude, il ne reste plus qu'à les abandonner sans com-
mentaires aux jugements des hommes impartiaux et
même des hommes passionnés...

« Il est indubitable que les Espagnols ont particu-
lièrement influé sur l'élection de Ganganelli, mais sans
avoir exigé qu'il s'obligeât par écrit à la suppression de
l'institut de Saint-Ignace... et lorsque don Tomas Az-
puru, représentant de l'Espagne à Rome, rendit compte

[1] Billets du cardinal de Bernis au marquis d'Aubeterre et dépêches de Bernis à Choiseul. (Dans le reste d'une longue note, M. Ferrer del Rio s'attache à prouver qu'on ne peut rien voir là de plus que la proverbiale légèreté de Bernis, son goût du bavardage, sa manie d'avoir l'air de faire quelque chose quand il ne faisait rien. Il démontre ensuite, contre l'avis de MM. de Saint-Priest et Crétineau-Joly, que jamais le prétendu pacte signé par Ganganelli n'a existé ni pu exister.)

à son gouvernement de ce qui s'était passé dans le conclave, il dit textuellement : « Ganganelli n'a pas « promis l'extinction des jésuites, mais il a donné des « marques d'être disposé à la mesure, bien qu'ils le qua- « lifiassent de membre de leur tiers ordre. » Il avait toutes les qualités propres à lui aplanir le chemin du Vatican... tous les cardinaux voulaient un pape impartial, prudent, vertueux... et tous lui donnèrent leur voix. Entre les électeurs et l'élu, il n'y eut pas d'autre mystère. Si tout autre cardinal fût monté à la suprême dignité pontificale, fra Lorenzo Ganganelli serait retourné à sa cellule du couvent des Saints-Apôtres, tranquille d'esprit et serein de visage ; élu pape, il m. nta au trône du Vatican, devenu Clément XIV, pur de toute simonie et sans trouble dans l'âme.

« Pour la plupart des adversaires de la compagnie de Jésus, l'élection faite ne fut point satisfaisante, et dans d'irrévérencieuses satires on affirma qu'entre le défunt pape et son successeur il n'y avait d'autre différence que celle du chiffre ajouté à leur commun nom, et qu'au lieu de la colombe était descendu le corbeau. Le marquis de Tanucci se montra si affligé de l'élévation de Ganganelli, que Charles III dut lui écrire ces propres paroles : « ... Aie patience, je te dis que, bien que je « regrette infiniment que l'élection ne soit pas tombée « sur notre cardinal Sersale, excellent de tout point, je « ne pense pas aussi mélancoliquement que toi ; nous « devons attendre et voir pour former un juste juge- « ment. »

« Au jour actuel, ce grave conseil reçoit encore sa

pleine application. *Voir et juger,* voilà ce qu'il convient encore de dire de Clément XIV, à l'égard de la grande question soumise à son arrêt.

« Les cours catholiques saluèrent comme une aurore de paix l'avénement de Clément XIV au pontificat. Celle de Portugal permit à son ambassadeur de revenir de Venise à Rome; celle d'Espagne célébra l'heureuse nouvelle par un solennel *Te Deum* et trois jours d'illumination générale; toutes félicitèrent avec empressement le vicaire de Jésus-Christ, comptant sur sa haute intelligence, sa vertu reconnue et son insigne piété pour le rétablissement de la bonne harmonie entre le sacerdoce et l'empire, pour la fin des troubles et des malheurs qui affligeaient les véritables enfants de l'Eglise.

« .... La question du monitoire de Parme s'était obscurcie devant l'unanime sollicitation des cours bourbonniennes pour l'extinction des jésuites..... Aussi le nouveau pape s'efforçait-il de gagner de plus en plus l'affection des couronnes afin de modérer l'énergique élan avec lequel elles avaient introduit la demande..... Pour inspirer plus de confiance, il toucha maintes et maintes fois la délicate question de *motu proprio,* disant à Azara : « Si les souverains le demandent, je prendrai « des mesures contre ceux qui excitent des séditions. » A Azpuru : « On ôtera les épines. » Au marquis d'Aubeterre : « Certainement les cours seront satisfaites. » A Orsini : « Les jésuites ont perdu toutes les affaires « dont ils se sont mêlés sous le précédent pontificat. » A Bernis : « J'ai le cœur français et espagnol. » Néanmoins, au milieu de ces flatteuses insinuations, il ne

manquait pas de faire remarquer que, pour l'extinction des jésuites, deux choses étaient indispensables : du temps, et la justification des crimes que leur imputaient les Bourbons.

« Le nouveau pape faisait tout par lui-même, jusqu'au point de dire au ministre d'Etat Pallavicini : « Seigneur cardinal, votre santé est délicate; soignez-« vous; je travaillerai, moi qui suis moine et accou-« tumé à la fatigue. » A la vue du travail auquel il se livrait, en effet, jour et nuit, on soupçonna qu'il négociait secrètement et directement avec le roi d'Espagne sur la question capitale du moment; et ce qui donnait prétexte à ces soupçons, c'était l'espèce d'apathie qu'on remarquait chez les représentants des couronnes. Cependant les ministres des cours avaient ordre de reproduire l'instance. S'ils ne l'avaient pas encore fait, c'est que, maîtres de saisir la plus favorable conjoncture, ils ne la trouvaient jamais auprès d'un pape très-habile à supprimer l'occasion qu'offraient les audiences, en mettant le premier la conversation sur les jésuites, et toujours dans le sens qu'il tenait pour existante la demande de leur extinction, et qu'il voulait la résoudre à la satisfaction des monarques : expédient ingénieux et d'un effet sûr, mais d'une impossible prolongation. Bientôt il y coupa court en publiant, le 12 juillet 1769, le bref *Cœlestium*, où il renouvelait les priviléges septennaux accordés aux jésuites dans tout l'univers chrétien. De ce bref *Cœlestium*, ces religieux firent le même usage qu'ils avaient fait, cinq ans auparavant, de la bulle *Apostolicum pascendi*, et avec un pire résultat. Il fallait

qu'ils fussent bien déchus pour qu'on les vît avec indifférence publier leurs propres louanges.

« Cette pièce ne fut publiée que le 17 juillet. Aussitôt les ministres d'Espagne, de Naples et de France se réunirent, et en conséquence de la résolution prise entre eux, Bernis reproduisit, cinq jours après, au nom des trois couronnes, l'instance ouverte pour la suppression des fils de saint Ignace, lesquels se prévalaient du dernier bref pour séduire les faibles d'esprit, et rallumer le fanatisme des protecteurs d'un ordre religieux dégénéré de son institut, toujours combattu par les plus sages et les plus vertueux personnages à cause de sa morale relâchée et de sa théologie peu orthodoxe, habitué, contre l'esprit des canons, au commerce et aux intrigues, et proscrit par quatre souverains que rendaient dignes de respect non-seulement la majesté de leurs couronnes, mais aussi leur dévouement à la religion et au pape. Tout en recevant avec répugnance le mémoire, parce qu'il lui semblait prématuré, Clément XIV fut obligé de s'expliquer sur les jésuites, et non plus en manière de passe-temps. Ses paroles furent en harmonie avec sa haute intelligence et sa très-haute position. Après avoir exprimé le regret que l'on se méfiât de sa conduite, il dit que sa conscience l'obligeait à observer les canons et à suivre l'exemple de ses prédécesseurs; que son honneur ne lui permettait pas d'écouter l'Espagne, la France, Naples et Parme, en faisant abstraction des autres royaumes; qu'il donnerait des preuves constantes de sa sincérité en tenant sans cesse la main à cette très-difficile affaire, à condition qu'on

ne le presserait pas jusqu'à lui marchander les heures. Très-irrité, d'ailleurs, que les jésuites eussent l'insolence de se targuer du bref en faveur de leurs missionnaires, en le présentant comme un signe de la protection que Sa Sainteté étendait sur la compagnie, il annonça qu'il ne tarderait pas à prendre d'autres dispositions suffisantes pour abattre leur orgueil.

« ... Pour la première fois, la France se montra plus ardente dans cette affaire; Bernis fut averti qu'il devait obtenir l'extinction des jésuites dans six semaines ou deux mois au plus tard, et quitter Rome s'il n'avait pas réussi dans ce délai de rigueur... Mais les ministres des trois cours résolurent de ne point procéder comme le voulait la France. En effet, le souverain pontife, averti de l'oppression qu'on allait lui faire endurer, se plaignit amèrement de ce que les rois doutaient de la pureté de ses intentions; il exposa, dans ses audiences habituelles, que s'il avait pris du temps, ce n'était pas pour retarder la suppression de l'ordre, mais pour faire une chose stable, bienséante et parfaite; que le projet d'ôter aux jésuites la direction du séminaire de Frascati et le fait de leur avoir défendu de prêcher pendant le prochain jubilé dans aucune des églises de Rome, étaient assez de signes qu'il ne négligeait point l'affaire; que si les méfiances continuaient, il la soumettrait à une congrégation de cardinaux; qu'enfin la violence et la précipitation n'entraient pas dans ses principes de conduite et que jamais il n'agirait par force. Comme Azpuru lui offrait de faire approcher quatre ou six mille hommes du côté de Naples, s'il le croyait nécessaire

pour procéder librement, il répondit qu'il comptait sur la protection des monarques, mais qu'il ne craignait ni le peuple de Rome ni aucun autre, bien qu'il fût sans défense contre une invasion étrangère ou un tumulte populaire que susciteraient les jésuites, parce qu'il avait confiance que, l'ayant choisi pour son vicaire, Dieu lui donnerait des forces pour vaincre les difficultés. Afin de calmer l'impatience des couronnes pour la conclusion d'une affaire où il devait travailler sans aide, n'ayant personne à qui se fier, il offrit de déclarer bon, par *motu proprio*, ce que l'Espagne, la France, Naples et Parme avaient fait à l'égard des jésuites. Dans l'impossibilité de rendre visite à Charles III et à Louis XV, suivant son désir, pour les assurer de sa véracité, il se montra disposé à leur écrire; il proposa de plus qu'en signe de confiance, et avec l'opinion motivée de quelques prélats, les souverains de l'auguste famille des Bourbons lui envoyassent un mémoire qui contiendrait en général les motifs dû bannissement des jésuites, non pour mettre ces motifs en discussion, mais pour se justifier à ses propres yeux de déclarer le passé fait en pleine justice.

« Bien que le souverain pontife cherchât à montrer du courage et fît mine de mépriser la peur, il ne laissait pas de vivre dans des transes continuelles; car la timidité était un des traits marqués de son caractère. Deux moines franciscains jouissaient seuls de son intimité, le père Inocencio Buontempi, qui dirigeait sa conscience, et le frère Francisco, qui préparait ses aliments... Toute la noblesse romaine était en faveur des

jésuites, et leur général se vantait que l'ordre ne serait point supprimé tant que Clément XIV ne reviendrait pas de la frayeur dont il était alors possédé. Cependant les membres de l'ordre essayaient encore de l'accroître par de sinistres prédictions... répandant le bruit que les cours de Turin et de Vienne se refuseraient à la suppression, et supposant que le pape avait adressé, dans le cours de juillet de cette année, une lettre à Louis XV où il expliquait qu'il ne pouvait ni censurer ni supprimer un ordre religieux approuvé et confirmé par dix-neuf de ses prédécesseurs, ainsi que par le saint concile de Trente, surtout d'après les maximes françaises, qui tiennent le concile pour supérieur au pape.

. . . .

« Azpuru présenta un mémoire dans le sens de ses instructions à Clément XIV, qui répondit de sa main à Charles III. Il avait écrit déjà à Louis XV, mais en termes mystérieux. Au contraire, ceux dont il se servit envers le roi d'Espagne furent très-explicites, tellement que dès lors, mais dès lors seulement, le souverain pontife s'engagea sous sa signature à supprimer l'ordre de Saint-Ignace. C'est ce que démontre la réponse suivante : « Très-Saint Père, la vénérable lettre du 30 du « mois passé, dans laquelle Votre Béatitude daigne me « donner les plus fermes assurances de l'intention « qu'elle a de faire droit aux suppliques que nous lui « avons adressées, le roi mon cousin, le roi mon fils et « moi, m'a rempli de consolation, et j'offre à Votre « Sainteté les plus humbles actions de grâces pour la « peine qu'elle a bien voulu prendre personnellement

« dans la réunion et l'examen des documents dont elle
« doit se prévaloir pour l'expédition du *motu proprio* accepté, et pour l'adoption du plan relatif à l'abolition
« absolue de la compagnie, plan que Votre Sainteté offre
« de me communiquer. Si la paix et la concorde sont
« le plus grand bien de l'Eglise, celui que je lui souhaite et que je poursuis avec la plus intime conviction, c'est à Votre Sainteté que nous devrons, par cette
« abolition, le rétablissement d'une félicité dont on ne
« jouissait plus. Ma confiance en Votre Sainteté est si
« grande que je regarde ce bien comme obtenu déjà,
« *du moment que Votre Béatitude me l'annonce*. Que
« Votre Sainteté vive avec la certitude de ma reconnaissance; qu'elle écoute avec bonté ce que don Tomas
« Azpuru lui communiquera en mon nom; et lui demandant de nouveau sa bénédiction apostolique pour
« moi et toute ma famille, je prie Dieu qu'il garde
« Votre Béatitude pendant de longues années, etc.

« Madrid, 26 décembre 1769. »

« En même temps que Charles III écrivait cette lettre notable, Clément XIV donnait audience à Azpuru et lui disait confidentiellement : « Je compte sur les secours
« du roi quand j'en aurai besoin, et, dans le cas extrême où je me verrais chassé de Rome ou obligé
« d'en sortir pour sauver ma vie, j'irai chercher asile
« dans ses royaumes, ce qui me donnera l'occasion que
« j'ai tant de fois souhaitée et cherchée, dussé-je aller
« à pied jusqu'à Madrid, de voir et d'embrasser le monarque et de lui parler seulement une semaine, à

« une demi-heure par jour; un temps si court et de si « brèves conversations me suffiront pour lui prouver « personnellement mon tendre amour, ma constante « gratitude, la véracité de mes paroles et l'accord de « mes pensées avec les siennes pour le bien de la reli- « gion universelle, la tranquillité de l'Eglise et de ses « royaumes. Mon cœur est tout entier à mon roi d'Es- « pagne, et tout ce que j'ambitionne, c'est qu'il soit « bien convaincu de cette vérité et qu'il ne se défie « point de ma parole. »

« Nous avons déjà dit que, pour expédier le *motu proprio,* le pape désirait savoir en général les motifs du bannissement des jésuites, et l'opinion de quelques prélats sur ce point. Le gouvernement de l'Espagne se prêta volontiers à ce désir; un ordre royal adressé aux archevêques et évêques, le 22 octobre 1769, par l'entremise du ministère de grâce et justice, demanda leur avis motivé sur la nécessité du bannissement et de l'extinction des fils de saint Ignace, pour mettre un terme aux dissensions entre les cours catholiques et le saint-siége. Les rapports arrivèrent sans retard, et, par leur contenu, on sait d'une manière certaine comment pensait l'épiscopat espagnol à propos des jésuites. Il n'y eut, parmi les archevêques et évêques, que quatorze prélats qui recoururent à des subterfuges pour ne pas émettre clairement leur vote, ou qui laissèrent entendre que les vices dont pouvait être attaqué l'institut de Saint-Ignace s'extirperaient par une réforme. Seul, l'évêque de Murcie s'expliqua sans détour pour condamner le bannissement et le projet d'extinction, se faisant

gloire de prendre le parti des jésuites. Mais les avis de prélats contraires à la compagnie s'éleva au nombre de trente-quatre [1]. Dans presque tous ces avis, on tenait pour très-exacts les jugements portés, et pour accomplis les pronostics d'une foule d'Espagnols illustres... L'évêque de Ségovie fit une compilation des accusations qu'avaient portées contre les jésuites des prélats zélés, des personnages éminents par la science et la vertu, lesquels, s'adressant au saint-siége pour qu'il *délivrât l'Eglise catholique d'une si pestilentielle contagion*, les avaient désignés comme perturbateurs des peuples; ennemis implacables des évêques; professeurs d'une morale perverse; docteurs de pernicieuses maximes contraires à toutes les lois; trompeurs avec les princes séculiers; directeurs de conspirations; avides à amonceler de l'argent, de manière à appauvrir bien des gens et à tyranniser la justice; fraudeurs des revenus royaux, en exerçant la contrebande et en la déclarant moralement licite; rebelles aux pontifes et aux monarques; opposés aux droits royaux de la couronne et sanglants ennemis de ceux qui s'opposaient à leurs excès et leurs violences; ajoutant que de si justes motifs de plaintes avaient maintes fois excité les papes à réformer les abus de la compagnie, mais que l'inflexible ténacité de ses membres et sa grande puissance

[1] Une note donne ici les noms et les titres des uns et des autres; puis l'auteur ajoute : « Il n'est pas hors de propos de rappeler que, dans l'année 1815, il y eut seulement trois archevêques, six évêques et deux gouverneurs capitulaires qui sollicitèrent le rétablissement des jésuites en Espagne. »

avaient toujours fait avorter ces desseins, obscurci la vérité et discrédité ceux qui combattaient pour elle. Il y eut des prélats qui appelèrent la compagnie *arbre pourri... produisant le scandale...* Plusieurs, comme témoins oculaires, reprochèrent aux jésuites de vouloir confondre en eux les choses les plus contradictoires, comme être religieux, et en même temps hautains et dominateurs; faire montre de la pauvreté, et acquérir et manier d'immenses richesses; être sujets, et vivre en souverains; vouloir passer pour modérés et compatissants, et se faire craindre par les rigueurs et la cruauté; être animés de l'esprit de domination universelle, et ne la chercher que dans la politique mondaine... « Nous avons ouï dire plus d'une fois aux « jésuites qu'*une maxime ou doctrine étant adoptée par « la compagnie, jamais elle ne l'abandonne*..... Un jé- « suite m'a confié que, s'il arrivait un procès à la « compagnie, ou tout autre événement désagréable, le « supérieur de la maison en rendait compte au provin- « cial, qui écrivait au procureur de Madrid, qui com- « muniquait l'affaire au confesseur du roi, afin que « tous connussent la personne qui leur nuisait et « pussent prendre leur revanche en mettant obstacle à « son avancement et à ses demandes, ainsi qu'à ceux « de ses fils, frères et parents... »

« De ces affirmations, il est facile d'inférer comment pensait l'épiscopat espagnol sur le bannissement accompli et l'extinction projetée. L'évêque de Barcelone n'hésita point à dire que la « notoire mauvaise doctrine et « mauvaise conduite de ces religieux, et leur évidente

« incorrigibilité, étaient de publics et suffisants motifs
« pour leur bannissement. » — « Protestant devant le
« roi et devant Dieu, dont il avait l'image crucifiée sous
« les yeux, de ne pas dire une chose qu'il ne crût
« vraie, et prêt par son grand âge à comparaître devant
« le divin tribunal, » l'évêque de Mondoñedo rendait
mille fois grâces au souverain pour le bannissement des
jésuites, « afin d'assurer la tranquillité des peuples et
« de conserver la pureté de la foi, puisqu'à ces heureux
« résultats s'opposaient la doctrine et la politique des
« proscrits. »

« L'évêque de Zamora prédit que cette œuvre « réser-
« vée par Dieu à l'âme de Charles III serait son immor-
« tel laurier dans les siècles à venir, comme l'expulsion
« des Maures l'avait été pour ses augustes ancêtres, bien
« convaincu que, depuis lors jusqu'à celle des jésuites,
« la nation n'avait pas vu plus clairement son ange
« tutélaire... »

M. Ferrer del Rio remplit encore plusieurs pages d'opinions analogues, et transcrit en entier celle de l'archevêque de Tolède; puis il continue :

« Si Charles III avait éprouvé quelques scrupules pour les mesures qu'il dut prendre contre les jésuites, ces sévères et expressifs rapports durent les faire taire entièrement. Par son ordre, ces rapports furent envoyés à don Thomas Azpuru, avec un mémoire ministériel explicatif des causes du bannissement de ces religieux, de sorte que, dès lors, le roi cessa de les réserver en son âme, pour condescendre au désir qu'avait exprimé

Clément XIV... Celui-ci, toutefois, ne dut pas trouver fort de son goût l'extrême promptitude et le plein succès qu'avait mis le roi à satisfaire ses désirs et à détruire les obstacles qui s'opposaient à sa marche; car il venait de nommer Fray Joaquin Eleta archevêque de Thèbes, et don Tomas Azpuru archevêque de Valence, comme afin de rendre complice de ses lenteurs celui qui dirigeait la conscience de Charles III et celui qui le représentait à Rome... Il n'y avait plus de motif plausible ni même de prétexte pour retarder la publication du *motu proprio*. Dans cette contrainte, Clément XIV imagina encore un moyen de gagner quelque temps; ce fut de refuser le mémoire ministériel et les rapports des prélats jusqu'au moment critique de prendre la mesure promise. A cette époque, une attaque d'apoplexie étendit Azpuru dans son lit, et vint colorer les prétextes dilatoires...

« Cependant le souverain pontife donna à croire qu'il avait repris courage à la nouvelle que l'épiscopat espagnol appuyait les instances des Bourbons. Sous l'impression de ces pièces importantes, il enleva décidément aux jésuites la direction du séminaire de Frascati... N'abandonnant pas encore le dessein d'expédier le *motu proprio*, il déclarait, le 4 avril, à Azpuru, un peu rétabli, par un billet de sa main, qu'il désirait lui faire voir les préparatifs nécessaires, bien assuré qu'ils seraient de son goût; le 9, il disait à Bernis que le prélat Marefoschi mettait la dernière main au *motu proprio*; le 26, que, s'il retardait l'envoi de la minute en Espagne, c'était pour deux motifs, le désir de lui don-

ner une autre forme, et celui de la communiquer à Azpuru; le 10 mai, que le *motu proprio* était presque corrigé; le 24, il chargeait Orsini d'informer le ministre espagnol que, s'il retardait encore la ratification des décrets rendus contre les jésuites par Charles III, Louis XV et Ferdinand Ier, c'était parce que Sa Sainteté voulait joindre à cette pièce une autre pièce qui justifierait pleinement la droiture de ses intentions; le 21 juin, Azpuru mandait à Grimaldi que le pape lui avait certifié que le *motu proprio* était prêt, et qu'il ferait plus que remplir sa promesse. Sept jours après, le souverain pontife écrivait au roi d'Espagne pour le prier de ne pas se méfier de sa sincérité, fidélité et constance dans l'affaire où il lui avait promis le *motu proprio*, ajoutant qu'au lieu de blâme, ses procédés lui sembleraient mériter l'éloge, s'il lui révélait les motifs qui l'empêchaient encore de remplir le devoir qu'il s'était imposé. Voici ce que Charles III répondait le 17 juillet : « Très-« Saint Père, j'ai reçu avec la plus grande vénération « la lettre écrite de la main de Votre Sainteté le 28 juin « dernier, où elle m'exhorte à ne pas me défier, etc. « Je puis assurer à Votre Béatitude que je n'ai jamais « eu personnellement le moindre doute, car je me fie « à votre parole, tant pour l'objet du *motu proprio* que « pour la totale extinction de la compagnie. Mais le « public, chez lequel ont déjà transpiré ces mêmes pro-« messes, s'étonne du retard, et se forme des opinions « absurdes et en quelque manière offensantes sur leur « accomplissement. J'espère que Votre Béatitude le « détrompera complétement avec toute la diligence « possible... »

« Clément XIV conservait ces bonnes dispositions, comme le prouvent les dépêches d'Azpuru : « Le pape « m'a dit, avec un visage riant, qu'il avait dû vain- « cre bien des obstacles et en prévenir d'autres..., « mais que Dieu, par grâce, l'a éclairé... Il n'annonce « pas encore quand il déchargera le coup, bien qu'il « dise que son exécution ne demandera pas plus de « temps que l'illumination de la coupole de Saint- « Pierre; et, continuant l'exemple, il m'a assuré que « tout était prêt pour mettre le feu à la mine. » Devant des annonces si nombreuses et si explicites, il n'est pas étonnant que le gouvernement espagnol attendît d'un courrier à l'autre la minute du *motu proprio* dont il devait donner copie aux cours de Sicile et de France; mais une si légitime espérance ne devait jamais se réaliser. Les jésuites et leurs partisans arrêtaient toujours le cours de la négociation...

« Une autre fois le pape voulut colorer ses irrésolutions par l'incertitude où il était que Vienne acceptât l'extinction des jésuites. En récapitulant les précédentes excuses, Grimaldi se crut en droit d'écrire à Azpuru que le pape traitait avec les rois, non en souverain, mais en moine... En effet, affermie dans le dessein de n'intervenir nullement à propos des jésuites, et déclarant qu'elle ne se plaignait pas d'eux, l'impératrice continuait à se montrer résolue à obéir au souverain pontife dans ce qu'il ordonnerait pour leur extinction ou leur réforme...

« Semblable au commandant d'une place pressée d'un assaut rigoureux, et qui s'efforce d'en retarder la

reddition jusqu'à recevoir des secours, sans savoir d'où, Clément XIV luttait pour arriver tard ou ne jamais arriver à résoudre ce que réclamaient les Bourbons; non qu'il aimât les jésuites, ni qu'il les crût nécessaires au bien de l'Eglise, mais, il faut bien le dire, à cause de son caractère timide et irrésolu. Au moment de ceindre la tiare, il s'était trouvé sur les bras l'instance des souverains pour l'extinction des jésuites. Il comptait déjà dix-huit mois de pontificat, sans avoir fait autre chose que... d'offrir l'expédition du *motu proprio*. A la vérité, il s'était compromis par de sérieux engagements, qu'il ne pourrait pas toujours éluder à la longue. Quant à celui du *motu proprio*, il sut s'en délivrer habilement, alors même qu'il ne semblait plus lui rester d'autre ressource que de le publier ou de rétracter sa promesse. Pour éviter les deux écueils, il mit à profit le rétablissement des relations avec la cour de Portugal... Comme celle-ci ne demandait point que Rome approuvât ses procédés à l'égard des jésuites, et se trouvait ainsi dans la situation des autres cours, le pape, tout à coup, ne jugea plus opportun d'expédier le *motu proprio* que toutes les cours n'acceptaient point, et commença à s'expliquer plus clairement sur l'extinction de l'ordre; tellement que les Bourbons se crurent à la veille de voir accomplir ce qu'ils souhaitaient depuis si longtemps; et, prêts à atteindre le plus sans beaucoup de retard, ils cessèrent de réclamer le moins à l'instant même; car, en obtenant ce qu'ils avaient sollicité, il était évidemment superflu d'obtenir ce qu'on leur avait offert.

«..... Par ordre du roi d'Espagne, de nouvelles insinuations, et plus pressantes, furent faites au pape, sur ce que, sans douter de l'accomplissement de ses promesses, il désirait savoir quand viendrait le temps de les voir accomplies....., et de nouveau Charles III écrivit dans le même sens à Clément XIV; mais il fut fort peu satisfait de la réponse reçue, comme il appert évidemment de la dépêche suivante de Grimaldi à Azpuru : « S. M. s'était flattée que la réponse à une lettre « aussi expressive que la sienne apporterait quelque « lumière dans l'obscurité de ces affaires et amènerait « un terme à l'indécision du pape; mais, loin de là, « jamais il ne s'est exprimé plus confusément, et n'a « donné moins de signes que nous en voyions la fin. « Que V. S. I. confronte cette réponse avec celles que Sa « Béatitude a données en d'autres occasions,... et vous « reconnaîtrez que ceux-là ne manquent pas de motifs « qui soupçonnent que les jésuites ont plus de faveur à « Rome qu'il ne se voit en public, et que le projet est « de continuer à les soutenir, avec des apparences de « difficultés et de terreurs imaginaires, jusqu'à ce que « la mort, ou quelque autre grand événement, vienne « changer l'état des choses. Quoi qu'il en soit, le roi « ne juge pas convenable à sa dignité de faire directe- « ment de nouvelles instances; mais il ne veut pas non « plus qu'on croie qu'il perd la fermeté avec laquelle il « s'est proposé de demander la suppression d'un ordre « composé de gens dangereux pour la religion et pour « le repos public. Si la protection qu'on leur suppose « acquise était certaine, ce serait une raison de plus

« pour les tenir pour ennemis de sa couronne et de son « auguste maison, et pour les poursuivre en quelque « endroit qu'ils se trouvent. Mais il n'est pas néces- « saire de mendier des prétextes quand il y a de solides « et sûres raisons. » Il concluait en informant l'ambassadeur qu'à moins de recevoir du roi des ordres contraires, il eût à continuer, comme précédemment, ses instances.

« Accablé de ses infirmités, Azpuru ne pouvait guère obéir. Sa situation était déplorable; fréquemment il perdait ses sens, et, quand il les recouvrait, c'était uniquement pour poursuivre l'octroi du chapeau que le pape lui avait maintes fois promis .... Les jours et les mois se passèrent ainsi sans que la négociation sur les jésuites avançât peu ou beaucoup..... Les ministres des cours avaient inutilement, chaque semaine, des réunions qui cessèrent au commencement de 1771 ; et, vivant par miracle, l'archevêque de Valence pouvait à peine, d'une main tremblante conduite par ses affidés, poser sa signature au bas des dépêches, qui ne contenaient rien de plus que la relation des audiences de Bernis et d'Orsini. Bernis, qui visait au premier ministère de France, vacant par la destitution du duc de Choiseul, vers la fin de 1770, ne faisait, comme Orsini, que répéter le même thème : qu'au dire du pape, le meilleur moyen de lui donner courage était de ne pas se défier de sa sincérité ; qu'il était impossible de manquer à des promesses tant de fois répétées, et qu'avec un peu de patience, toutes les cours lui rendraient justice, ce qui donnait à don Manuel de Roda l'occasion de

vanter ironiquement l'éloquence des ministres bourbonniens près du saint-siége, qui avaient trouvé moyen de dire pendant deux ans les mêmes choses avec d'autres paroles.

« Six mois s'étaient écoulés depuis la chute du duc de Choiseul et l'élévation du duc d'Aiguillon au ministère. La circonstance que le premier avait été persécuteur des jésuites et que le second passait pour être de leurs partisans, tout aussi bien que sa protectrice la Du Barry, nouvelle maîtresse de Louis XV, leur rendit courage. Comme ils virent en même temps tomber le marquis de Felino à Parme, et que la cour de Madrid chargeait de lui demander ses comptes le général don Pedro Cevallos, qui les avait si hautement patronés à Buénos-Ayres..., ils crurent que l'heure était venue de respirer un peu parmi leurs traverses...

« ... De cette façon, il n'y avait plus personne à Rome pour réchauffer l'instance des Bourbons, malgré tant de gages qu'avait déjà donnés le pape. Si l'on ne montrait pas un oubli absolu à lui rappeler ses promesses, on le faisait plutôt par simple forme qu'avec l'intention d'en poursuivre le prompt accomplissement; et Clément XIV, qui comprenait la situation, ne s'expliquait que d'une manière de plus en plus vague... »

Ici M. Ferrer del Rio nous montre le roi d'Espagne successivement occupé par la mort d'un de ses fils, l'infant don Francisco-Xavier, par la naissance d'un petit-fils, don Carlos-Clemente, qu'il attendait depuis six ans, et qui eut pour parrains son

aïeul et le pape; enfin par la création de son *ordre de Charles III*, « fondé en l'honneur de l'immaculée Conception de la Vierge Marie, mystère toujours populaire parmi les Espagnols, et auquel Charles III fut particulièrement dévot. » Puis il continue :

« Avec tout autre souverain que celui de l'Espagne pour diriger une si importante négociation, elle se fût trouvée déjà, ou totalement oubliée, ou formellement résolue en sens contraire. Il fallait sa persévérance innée pour persister dans la lutte avec autant de constance le premier jour que le dernier, et sa respectueuse condescendance pour supporter patiemment des retards interminables. Le fait est que les suppliques des cours à l'égard des jésuites avaient obtenu seulement, au bout de trente mois, que le souverain pontife fît semblant d'avancer sans se mouvoir de la même place. Pendant l'année 1771, il avait nommé trois cardinaux, avec mission de visiter le séminaire romain, dirigé par ces religieux; il avait défendu aux bannis d'Espagne l'exercice de la chaire et du confessionnal et l'enseignement du catéchisme; enfin il avait refusé à la maison professe du *Gesu*, pour la procession de l'octave de la Fête-Dieu, les tentes qu'on avait l'habitude, à cause du soleil, de dresser sur la place du Vatican. Mais toutes ces dispositions, pour parler le langage du vulgaire, n'étaient rien de plus que des piqûres d'épingles pour les jésuites et des cuillerées de miel pour les Bourbons. Cependant don Tomas Azpuru était comme saisi de la mort par une main, tandis qu'il tendait l'autre au cha-

peau. Mais bien qu'il ne fût plus propre à rien et que son emploi exigeât une grande activité, Charles III ne le remplaçait point, craignant que la présence d'un successeur ne l'entraînât plus vite au tombeau... Enfin il envoya sa démission, et par dépit, car, se fiant aux promesses du pape, à chaque consistoire il tenait prêts des fifres et des tambours pour célébrer sa promotion au cardinalat, et toujours il en était pour ses frais de musique... Il aurait supporté d'autres amertumes encore sans abandonner ses espérances, s'il ne s'était vu devancé par un prélat français de fraîche date, qui reçut la pourpre en décembre 1771. En apprenant cela, il fondit en larmes, signa sa démission, et, dans son désespoir, appela le pape un ingrat, ajoutant, comme s'il eût du moins savouré le plaisir de la vengeance, qu'il ne rencontrerait pas de ministre espagnol plus complaisant.

. . . .

« On était au mois de mars 1772, et le roi d'Espagne cherchait, en désignant le ministre qui le représenterait à Rome, à ne pas démentir sa grande habileté, déjà proverbiale, pour conférer chaque emploi à celui qui était le plus propre à le remplir.

« Au bout d'une semaine, Charles III sortit d'embarras, et il put écrire à Tanucci : « J'ai nommé pour mon « ministre à Rome don José Moñino[1], fiscal de mon « conseil de Castille... bon *régaliste*, prudent et de « bonnes manières, mais ferme en même temps, et « très-convaincu de la nécessité de l'extinction des jé- « suites, car, comme tout lui a passé par les mains, il

[1] Plus connu depuis sous le nom de comte de Floridablanca.

« a vu combien ils sont dangereux et combien il est in-
« dispensable que cela se fasse; je crois donc qu'il rem-
« plira bien sa mission. » Ce peu de mots fait connaître exactement le personnage, déjà célèbre comme jurisconsulte, et appelé à conquérir une impérissable renommée. « Que Dieu le rende au roi Catholique! » Telle est, dit-on, l'exclamation que fit Clément XIV en apprenant le choix de Moñino, tant il ressentit la crainte d'être par lui vivement pressé de laisser enfin les détours et d'aller tout droit au résultat réclamé par les Bourbons...

« A cette époque, les jésuites et leurs partisans firent de nouveaux efforts pour discréditer leurs adversaires et vaincre dans la lutte. Des libelles et des gravures injurieuses furent publiés en France, en Espagne et à Venise... « Que Dieu pardonne à leurs auteurs, dit
« Charles III, comme moi, Charles, je leur pardonne.
« Mais comme roi (il m'a fait tel parce qu'il l'a voulu),
« je dois exiger absolument l'extinction des jésuites. »

« C'est à la solliciter, en se prévalant de la parole engagée par Clément XIV dans ses lettres à Louis XV et surtout à Charles III, et en usant à l'occasion de douceur ou de menace, que se réduisaient en substance les instructions de Moñino, parti de Madrid le 16 mai et arrivé à Rome le 4 juillet 1772. Tout exprès, le cardinal Orsini s'en était éloigné sous prétexte de visiter un couvent de religieuses, et le cardinal de Bernis lui avait mandé par un billet qu'il allait à une partie de plaisir : impolitesse émanée de ce que l'un ne voulait pas faire la première visite, pour conserver les prééminences de

la pourpre romaine, et de ce que l'autre prévoyait qu'il encourrait de sévères reproches pour avoir paralysé l'importante négociation. En effet, dans ses dépêches du mois d'avril, il avait mandé que le souverain pontife penchait beaucoup plus pour la réforme que pour l'extinction des jésuites, et que « le roi d'Espagne avait « écrit à Clément XIV qu'il n'insisterait plus auprès de « ses ministres pour qu'ils le pressassent de remplir « ses promesses. » Sans doute Bernis savait fort bien que l'excessive délicatesse de Charles III ne lui permettait pas d'affirmer une chose lui-même et d'en prescrire une autre à ses ministres, et que Moñino le lui dirait clairement. Mais il comprit enfin que retarder l'entrevue ce n'était pas l'éviter..., et il se hâta de visiter le nouveau venu. Alors il lui exposa maintes fois que le souverain pontife ne se repentait pas d'avoir engagé sa parole, mais que l'extinction lui paraissait plus difficile que la première année, parce que, remis de sa frayeur, le parti jésuitique se montrait plus puissant; ce qui provenait, dans son opinion, de ce qu'on n'avait pas donné à la négociation sa véritable marche, et qu'il aurait fallu avancer par degrés, de sorte que le pape, en se voyant conduit au milieu de la rivière, n'eût plus eu d'autre ressource que de gagner l'autre rive. De ces sujets de conversation entre les deux ministres, l'Espagnol conclut que le Français le trompait, ou qu'il avait trompé Louis XV; qu'en tous cas, il était le premier auteur des retards; et qu'il devenait urgent que son gouvernement le rappelât de Rome ou lui signifiât que son maintien dans ce poste dépendait de la prompte et heu-

reuse issue de la négociation sur les jésuites, attendu que la crainte d'être confiné dans son diocèse et d'abandonner une capitale où il jouissait de toutes sortes de délices, produirait certainement un excellent effet.

« De la bouche du père Inocencio Buontempi; Moñino sût que le pape avait grand désir et grande curiosité de le voir; mais plusieurs jours se passèrent sans qu'il lui indiquât d'audience, sous le motif que Sa Sainteté avait mal à la gorge; et, bien que le ministre espagnol voulût s'abstenir de conjectures pour ne pas s'exposer à quelque jugement téméraire, il soupçonna qu'on voulait l'espionner et le sonder avant sa présentation au pape. Il obtint enfin une entrevue le 13 juillet, et voici comment il la raconte :[1] « Dès que je fus introduit

[1] M. de Saint-Priest dit « que les dépêches de Moñino sont très-intéressantes, mais par malheur en fort petit nombre. » Cela est vrai pour celles que cet écrivain a pu consulter, non pour celles que l'on a conservées du célèbre ministre. C'est grâce à elles que j'ai l'avantage de présenter avant personne une exacte relation du cours de la négociation sur les jésuites dans sa dernière période. — Que Moñino ait été l'âme de cette négociation, personne n'en fait doute. « Entouré de ministres suspects ou de courtes vues, disait-il, le 13 août 1772, dans une lettre confidentielle à Grimaldi, auxquels je ne puis cacher bien des choses pour éviter les méfiances, et auxquels, d'autre part, je ne me puis confier, mon esprit souffre de terribles agitations. » Ce seul témoignage suffit pour reconnaître que les dépêches des ministres de France, de Naples et de Portugal ne peuvent jeter une grande lumière sur l'extinction des jésuites. — C'est sur les dépêches de Bernis que le P. Theiner fonde principalement son récit, de sorte que, bien qu'il soit préférable à tout ce qui s'était écrit jusqu'alors, il est loin de remplir la lacune qu'on observe sur l'événement le plus important de cette époque. — Dorénavant, il semble qu'il ne restera plus de doutes, grâce à ce que, dans

« auprès de Sa Sainteté, elle me fit les plus expressives « démonstrations d'amour et de tendresse envers la « personne du roi et sa famille bien-aimée... De là elle « passa à me conter longuement les causes de son peu « de sympathie pour les jésuites, en commençant dès « l'époque où elle eut la vocation d'entrer dans l'ordre « de Saint-François, ce dont voulut le dissuader son « confesseur, qui était jésuite. Elle se complut dans une « foule de détails, et finit par rappeler qu'en 1743 les « jésuites avaient voulu le faire exiler de Rome, et que « le grand pape Benoît XIV l'avait délivré de leur per- « sécution en le faisant consulteur du saint-office.

« Je mis à profit ces confidences de Sa Sainteté pour « lui exposer avec assez d'énergie la nécessité qu'il y « avait à rompre le lien qui unissait ces persécuteurs « des papes et des têtes couronnées; j'ajoutai que j'étais « surpris du retard qu'éprouvait une mesure qui, en « même temps qu'importante, était de facile exécution; « j'appuyai sur l'utilité qu'en tireraient l'Eglise et les « Etats catholiques, sur les inconvénients qui résulte- « raient du contraire, sur la gloire qu'acquerrait Sa « Sainteté si elle calmait, par ce moyen, toutes les que- « relles et les inquiétudes.

« A toutes ces insinuations Sa Sainteté répondit que « tout cela requérait du temps, du secret et de la con- « fiance. Elle se plaignit à ce propos qu'on avait divul- « gué bien des choses qui devaient être tenues secrè-

les archives de Simancas, j'ai trouvé que don José Moñino avait écrit lui-même, depuis quatre-vingts ans, le présent chapitre de mon ouvrage.

« tes ; elle me parla des conférences qu'avaient eues en « d'autres temps les ministres des cours qui deman- « daient l'extinction, si fréquentes et si publiques « qu'elles avaient donné lieu à des rumeurs préjudicia- « bles. Elle se plaignit amèrement du duc de Choiseul... « et, bien qu'à demi-mot, me fit entendre que la cour « romaine avait fait des démarches pour se défaire de « lui et le renverser du ministère. Finalement, après « m'avoir avoué qu'il avait fait à ce sujet certaines « sollicitations et instances, le pape me dit clairement « que, quand arriva la nouvelle de la chute du duc de « Choiseul, il avait levé les yeux au ciel en disant : « *Gratias agimus tibi*.

« Quand j'eus reçu toutes ces confidences, je repré- « sentai à Sa Sainteté que je ne pouvais concevoir quel « serait le temps opportun après tout celui qui s'était « passé, et qui était bien suffisant pour que le monde « comprît avec quelle liberté et quel mûr examen on « avait procédé ; que, s'il y avait quelque obstacle, je « croyais qu'on pourrait le vaincre s'il était avoué sans « détour, car, sans cette franchise, on n'arriverait point « au terme. Le pape me dit qu'il ne pouvait se fier à « personne, pas même à ses familiers et domestiques. « — Je lui répliquai qu'il pouvait se fier au roi et aux « ministres en qui il avait déposé sa royale confiance; « qu'ainsi il était nécessaire d'entrer en matière et de « se communiquer les idées dès qu'il se présentait quel- « que difficulté; mais qu'il ne m'appartenait pas d'in- « diquer le moment et la manière. — A cela il répéta « encore : « Secret et confiance! » et me demanda si

« j'avais un secrétaire de qui j'eusse toute sécurité;
« puis, quand j'eus répondu oui, il ajouta : « C'est
« bien, mais à présent je ne veux pas entrer dans le
« détail. » . . . .

« Je jugeai sur-le-champ qu'il convenait de mettre ce
« moment à profit pour m'expliquer avec quelque fran-
« chise. Je lui dis qu'il n'était ni juste ni dans mon inten-
« tion de le fatiguer dès ma première audience; mais
« que la conversation même qu'il avait daigné engager
« avec moi avait enchaîné les sujets l'un à l'autre; je lui
« exposai donc avec véhémence que, bien qu'ayant été
« *fiscal*, et conservant les principes que j'avais étudiés,
« je savais que j'étais maintenant un ministre et sur-
« tout un médiateur; que j'aimais la paix et la modé-
« ration; qu'en conséquence mon opinion était qu'on
« devait quelquefois céder quelque chose; que je vou-
« lais lui parler avec la sincérité et la franchise qui
« convenaient à un homme de bien, à un homme re-
« ligieux, qui ne souhaitait que la tranquillité et le bon
« accord le plus intime entre sa cour et le saint-siége;
« mais que je devais lui rappeler que le roi mon maî-
« tre, en même temps qu'il était un prince très-reli-
« gieux, qui vénérait Sa Sainteté comme père et pas-
« teur, et qui aimait tendrement sa personne, était aussi
« un monarque doué d'une grande constance dans toutes
« les choses qu'il entreprenait après les avoir mûre-
« ment examinées, comme était l'affaire actuelle;...
« que, tant qu'il n'avait aucun motif de défiance, il
« s'abandonnait avec une effusion et une douceur de
« cœur inimitables; mais que, tout au contraire, s'il

« arrivait une fois à entrer en méfiance parce qu'on lui « en aurait donné sujet, tont était perdu.

. . . .

« Je lui demandai un jour fixe d'audience, comme il « avait coutume d'en user avec les ministres de France « et de Naples. — Il me répondit qu'il le ferait dès qu'il « serait revenu de certains bains qu'il devait prendre « pour une espèce de feu qui lui était sorti sur la sur- « face du corps, et, pour m'en donner la preuve, *il eut « la bonté de me montrer ses bras nus*[1]. Mais il ajouta « que, s'il arrivait quelque chose, je lui demanderais « audience par le canal de Buontempi, dont il me fit « l'éloge. Je rendis grâces à Sa Sainteté... »

[1] M. de Saint-Priest n'a pas su ou n'a pas voulu entendre ce passage, car voici comment il le rapporte : « Clément XIV essayait d'exciter la compassion de son juge; il lui parlait de sa santé, et l'Espagnol laissait entrevoir une incrédulité si désespérante, que le malheureux Ganganelli, rejetant une partie de son vêtement, lui montra un jour ses bras couverts d'une éruption herpétique. Tels étaient les moyens employés par le pape pour adoucir l'agent de Charles III ; de cette façon, il lui demandait la vie. » De là M. Crétineau-Joly conclut que Moñino se présentait incessamment avec un port majestueux devant le pape, faible et infirme vieillard, comme pour le dompter avec sa force physique ; et qu'ainsi, si cela fut réellement, c'est Moñino, et nul autre, qui fut le bourreau de Ganganelli. — Voilà comment l'histoire se remplit de fables, et comment les questions s'enveniment. Sans autre fondement que le simple récit fait par le représentant de l'Espagne d'un acte de bienveillante confiance de la part de Clément XIV, on a voulu faire accroire que la première entrevue entre celui-ci et celui-là tourna à la violence. Je laisse au jugement des lecteurs de bonne foi à confronter le texte de la dépêche de Moñino avec l'interprétation tortueuse que lui donne M. de Saint-Priest et qu'adopte M. Crétineau-Joly.

« Clément XIV était si habitué à ce que don Tomas Azpuru laissât le champ libre à ses subterfuges, qu'il ne fut point satisfait du nouveau représentant de l'Espagne, ayant éprouvé, dès le principe, que celui-ci n'avait pas l'intention de lui ouvrir la moindre échappatoire. Après un ministre qui avait suivi la négociation sur les jésuites à la manière de celui qui bat en retraite, un autre arrivait avec le ferme propos de gagner du terrain par la voie la plus courte. Son point de départ était de déclarer que le monarque espagnol conservait encore sa confiance, mais que le moment approchait où elle se perdrait par les retards et les détours, ce qui serait un mal infini, car parmi ses vertus caractéristiques brillaient surtout la constance et l'horreur pour la supercherie. Moñino recommandait que la cour de Madrid tînt le même langage, et il eut la satisfaction d'apprendre que le roi lui-même ne s'exprimait pas autrement, même avec son confesseur fray Joaquin Eleta, disant qu'il ne voulait pas être joué, et qu'il était aussi ferme, aussi capable de résolutions vigoureuses quand il reconnaissait qu'on cherchait à le tromper, que patient et de bonne foi quand on suivait le droit chemin.

« Déjà le nouveau ministre n'ignorait rien des affaires pendantes; il lui fallait seulement ajouter à ce qu'il savait la connaissance pratique des personnes qui prenaient part à leur maniement. Il fut éclairé sur ce point par le cardinal Macedonio, secrétaire des mémorials. D'après ses rapports, le pape avait d'excellentes qualités : le désintéressement, l'humilité, une belle

âme, mais aussi une certaine facilité pour offrir ce qu'il se repentait bientôt d'avoir offert, et ce qu'il ajournait d'exécuter, comme il arrivait pour l'extinction des jésuites [1].

« ....Parmi ce que Moñino rapporte à Grimaldi par sa dépêche du 30 juillet, sur son entrevue avec Macedonio, on trouve le passage suivant, qui est de grande importance : « Il me dit que, lorsqu'on avait présenté « au pape, dans le conclave, la note des objets à résou-« dre qu'avait dressée le cardinal, et parmi lesquels « était comprise l'extinction des jésuites, il avait ré-« pondu qu'il fallait, quant à eux, ou les supprimer, ou « faire par degrés une réforme qui aurait le même effet, « en les appauvrissant, en leur ôtant le pouvoir, en les « dépouillant de l'instruction et en leur enlevant la fa-« culté d'admettre des novices [2]. »

« Avec les cardinaux ambassadeurs, et particulièrement avec Bernis, le ministre espagnol insista sur ce qu'il n'était plus temps de penser à l'expédition du *motu proprio*, ni à la défense à faire aux jésuites de confesser, de prêcher, d'admettre des novices, mais d'exiger du saint-père l'accomplissement de ses promesses... A force de se voir pressé, Bernis « donna

[1] Moñino s'exprime ainsi dans sa dépêche du 13 août à Grimaldi : « ... Il ajouta que le pape était facile à offrir, mais qu'aussitôt il essayait de glisser entre les mains (*sbicolarsi* fut son expression).

[2] Macedonio avait été « dans la première confiance du pape ; » son témoignage est donc ici irrécusable et fournit une nouvelle preuve que le cardinal Ganganelli ne s'était engagé à rien dans le conclave.

« quelque espoir qu'il deviendrait plus homme de bien, « qu'il parlerait plus clairement et avec plus de sincé« rité. » Il convint d'ailleurs qu'il était urgent de faire expliquer le saint-père sur ses projets. Orsini, qui avait été le plus incrédule au sujet des bonnes dispositions de Moñino, se laissait enfin guider par ses conseils, et le commandeur portugais Almada de Mendoza déférait également à ses avis. De sorte que, si le cardinal français agissait comme il l'avait promis, les représentants des cours, jusque-là en assez mauvaise intelligence, allaient travailler d'accord à l'entreprise, sous la direction du plus modeste, du plus persévérant et du plus intelligent d'entre eux.

« Comme l'inaction se prolongeait après la première audience de Moñino, même au bout des quinze jours que Clément XIV avait coutume d'employer aux bains les autres années, il courut par Rome quelques rumeurs peu favorables à Sa Sainteté et aux ministres des cours. « Ayant parlé de cette affaire au cardinal de Bernis dans « la nuit du 3 de ce mois (écrit Moñino le 6 août), et de « la principale cause qui peut avoir amené cette sus« pension, je lui fis entendre que j'attendrais encore, « suspendant jusque-là mon jugement, la preuve com« plète que c'était un subterfuge pour entraver la mar« che des choses, bien que j'eusse ouï dire que le pape « pensait faire un voyage à Assise, ce qui permettrait « de nous fermer la porte jusqu'au mois de décembre. « Le cardinal m'avoua que la cour romaine semblait « suivre une conduite d'enfants, et bientôt, m'amenant « à l'affaire de l'extinction, il commença à discourir sur

« les moyens de presser le saint-père, m'insinuant s'il « ne conviendrait pas que nous donnassions nous-« mêmes quelque idée sur ce qu'il faudrait faire pour « aplanir les difficultés de l'exécution. Cette ouverture, « rapprochée des précédentes résolutions que nous « avions prises d'obliger le pape à ce qu'il s'expliquât « le premier et qu'il donnât le plan, comme il s'y était « offert, m'alarma fort et me rendit l'ancien soupçon « que le cardinal de Bernis s'entendait ou voulait s'en-« tendre avec le pape, et qu'il cherchait à découvrir ma « façon de penser pour régler sa conduite en consé-« quence. Je lui répondis que proposer nous-mêmes « quelque idée ou projet, c'était nous exposer à ce que « chaque parole donnât lieu à une dispute et à une li-« tanie d'ajournements; que, pour cela, je n'entrerais « jamais dans une telle détermination; qu'il était bien « vrai que j'avais un projet qui pourrait ouvrir la porte « à la négociation, et qui, exécuté d'avance par Sa Sain-« teté, pourrait rétablir sa bonne foi auprès de nos sou-« verains et donner du temps à plusieurs préparatifs de « l'exécution; mais que je ne confierais ce projet à per-« sonne, pas même à lui, tant que le pape ne se serait « pas expliqué en termes tels que la résolution fût prise « sur l'heure, car je ne pouvais ni ne devais exposer la « dignité de si grands princes et la nôtre, après tant « d'années et d'amusements, à de nouvelles controver-« ses et de nouvelles moqueries; que je voulais seule-« ment m'assurer si c'était exprès qu'on ajournait tou-« jours nos audiences, ce que je tiendrais pour démontré « si, jusqu'au milieu du mois, Sa Sainteté continuait à

« s'aller promener tous les jours à Villa-Patrici, où elle « s'amusait à jouer aux boules; qu'en ce cas, je demanderais toutes les semaines une audience extraordinaire, comme si une ordinaire m'était indiquée; car, « si on me la refusait, ce serait un témoignage des desseins de cette cour, et, si elle m'était accordée, j'aurais « occasion de parler clair à Sa Sainteté, comme il le « fallait absolument. Je dis tout cela avec chaleur, ajoutant que, si l'on pensait à la cour de Rome que le « roi d'Espagne et ses ministres dussent être ici le jouet « des gens et la risée des cafés, les meneurs d'une telle « manœuvre se trompaient fort, car je jurais bien, par la « vie de Sa Majesté, dont je faisais plus de cas que de la « mienne, qu'il leur en cuirait de se donner ce plaisir. « — Mon objet en faisant cette tentative, où je ne puis « nier que je me sois échauffé quelque peu, fut de « découvrir, d'une part, si le cardinal s'entendait avec « le pape ou ses ministres, et, d'une autre, si je ne me « trompais pas, de faire que le cardinal lui-même, « effrayé de mon ardeur, pût décider le pape à accorder « les audiences et à s'expliquer, par la curiosité de connaître le projet dont j'avais parlé en termes mystérieux, et par le désir de sortir des inquiétudes et des « agitations dont je crois qu'il est assiégé. »

« Moñino ne s'était point trompé dans ses conjectures. Le lendemain, et aux heures où il ne recevait pas, Mgr Salviati, commissaire des armes, fit de grandes instances pour le voir, et lui dit, dans le ton d'intime confidence, qu'il savait par l'intermédiaire de Pallavicini que le pape s'était résolu à lui signaler des jours

d'audience, et qu'il espérait qu'on ne changerait pas d'avis, bien que le pape fût entouré de gens intéressés à lui fermer les issues par où la vérité pourrait se faire jour; qu'il avait fallu beaucoup d'art pour lui faire comprendre les risques et les mauvais propos qu'occasionnait le refus d'audiences aux ministres...

. . . .

« Enfin Bernis coopérait sincèrement aux vues de Moñino. Que celui-ci s'échauffât quelquefois, c'est un défaut qui a son excuse : il avait pour instructions de recourir à toute espèce de moyens, pourvu qu'il obtînt le dénoûment d'une négociation qui, au bout de trois ans et demi, était alors en pire état que le premier jour. Il faut aussi faire attention qu'il ne s'agissait plus de demander simplement l'extinction des jésuites comme nuisibles au bien de l'Eglise et de l'Etat, mais d'exiger que le souverain pontife rachetât les gages remis aux Bourbons et fît honneur à sa parole. D'une autre part, comme il était publiquement avéré que le pape avait « certaine influence pour lui faire changer « d'idées, » il fallait bien employer des ressources pour que, sans autres obstacles que les naturels, la négociation suivît son cours, déjà si pénible.

. . . .

« C'était le père Buontempi, homme de basse naissance et moine franciscain, médiocre dans la science, mais non dans l'intrigue, qui était la véritable influence de Clément XIV. Il ne visitait pas d'autre maison à Rome que celle d'un certain Bischi, parent éloigné du pape, et, dans cette maison, par ordre de Sa Sainteté, le

franciscain avait défendu d'admettre des cardinaux, qu'il devait lui-même s'abstenir de fréquenter. C'est de Bischi, et surtout de sa femme, la signora Vittoria, que le père Inocencio Buontempi recevait ses inspirations, et c'est de là que provenaient les lenteurs calculées, car les jésuites avaient su capter la faveur de ces deux époux. Moñino, une fois bien assuré que ce fait était certain; que les ministres des couronnes le soutiendraient en bon accord; que les tentatives qui seraient mises en jeu pour indisposer son souverain contre lui resteraient infructueuses; et Macedonio lui ayant conseillé non-seulement de parler clairement et nettement, mais encore de tirer des réponses écrites, parce que autant de paroles autant en emporterait le vent; Moñino dressa ses batteries contre Buontempi, afin de ne pas tirer sa poudre aux oiseaux. Il l'avait déjà pressé d'être ami ou ennemi, en lui montrant que les risques auxquels est exposé un favori ne se bornent pas toujours à une retraite, et que la protection d'un prince comme le roi Catholique valait infiniment mieux que toutes autres relations; lorsque, le 17 août, ce religieux vint le voir, par ordre de Sa Sainteté. C'était pour lui indiquer le jour désigné pour la bénédiction des maillots, jour où le pape se proposait de fêter son filleul l'infant. Mais l'entrevue ne se borna point à ce seul objet :

« Il ajouta, rapporte Moñino, que les audiences com-
« menceraient la semaine suivante; et quand je lui eus
« témoigné que je serais fort aise qu'il n'arrivât pas
« comme les autres fois, il entra en de longs discours
« pour disculper le pape et se disculper lui-même, don-

« nant de l'un et de l'autre toutes sortes de sûretés, et « faisant une violente sortie contre les caquets de cette « capitale. Je lui dis que je serais bien aise de voir « démentir la nouvelle qu'on disposerait les choses de « façon qu'il n'y eût qu'une seule audience avant que « le pape partît en *villeggiatura*, car alors on n'aurait « le temps de rien finir; on laisserait passer septembre, « octobre et une partie de novembre, et l'on attendrait « ainsi ce qu'apporterait le temps; mais j'ajoutai que je « ne savais pas si alors on ne se repentirait point de ne « m'avoir pas cru.

« Il me dit qu'il espérait que, dans peu de temps, je « n'aurais plus aucun motif de déplaisir. Je lui répondis « qu'il s'en était déjà bien passé en semblables discours; « qu'on ne voulait donc pas reconnaître que, n'eussé-je « d'autre intérêt que celui de ma propre réputation, « j'en avais un très grand à terminer ces affaires; qu'on « avait écrit, je le savais, que je venais le feu à la bou- « che pour menacer et renverser, mais que l'on devait « considérer que, s'il s'était agi simplement de faire une « sommation comme celle que fait un trompette à une « place pour qu'elle se rende, il n'était pas nécessaire « d'envoyer un fiscal du conseil, en l'enlevant à de « nombreuses et importantes occupations; qu'on devait « donc supposer que je venais avec des dispositions et « des expédients pour traiter les sujets en litige; mais « que j'observais que, faute de se prêter aux exigences « de la situation, j'étais réduit à faire dans cette cour « ce que devraient faire le pape et ses ministres, calmer, « manier et diriger les gens; que le pape, qui pouvait

« se rendre heureux et glorieux, prenait le chemin, je « ne sais si par de mauvais conseils, de devenir malheu-« reux et de perdre sa réputation, et que le père Buon-« tempi aurait sa bonne part de ces disgrâces; car tout « le monde savait qu'il était l'influence dominante, et « qu'il ne parviendrait pas, quelques efforts qu'il fît, à « se disculper dans l'opinion de ceux qui rejettent la « faute sur lui.

« Voyant que je le pressais ainsi par tous les côtés, « le père Buontempi me fit tout à coup l'ouverture que, « si le pape voulait sortir de ces obsessions, il le pourrait « facilement, rien qu'en nommant une congrégation qui « serait chargée de la question de l'extinction des jé-« suites. A quoi je répondis avec une extrême prompti-« tude que je serais ravi que cela se fît à l'heure même, « puisqu'ainsi nous serions délivrés de tout cassement « de tête, et que nous arriverions au point de la négo-« ciation que je désirais tant, pour sortir enfin des pro-« pos et des cabales que produisait cette affaire; qu'en « effet, suivant mes instructions, dès l'instant où l'on se « résoudrait à nommer une telle congrégation, les sou-« verains comprendraient qu'on avait rompu la parole « donnée par Sa Sainteté elle-même avec le secret et la « confiance dont il avait connaissance entière; qu'ils en « feraient la déclaration formelle, et que l'on aurait à « prendre des mesures sur un autre terrain. A cette « réplique, que je fis avec assez de résolution et de fer-« meté, le père Buontempi répondit très-vivement que, « pas même en songe, Sa Sainteté ne pensait à telle « chose; et comme j'insistais à redire : « Plût à Dieu

« qu'il le fît à l'instant! » il répéta maintes fois que le « pape n'avait nullement la pensée de se dégager par ce « moyen de sa promesse, et que lui, Buontempi, n'avait « dit cela que pour faire voir que, dans le cas où le pape « fût capable de manquer à sa parole, il pouvait avoir « ce subterfuge. Ensuite le père se mit à me parler du « défunt Azpuru, disant que son caractère l'avait tué, « pour me faire entendre qu'il n'avait pas été propre à « finir cette affaire, et ajoutant cette flatterie à mon « adresse : « Plut à Dieu que vous fussiez venu deux « ans plus tôt! »

. . . .

« Après s'être si bien ingénié, Moñino fut enfin cité à une seconde audience pour le 23 août; il vit venir ce jour avec l'espoir de gagner un peu de terrain, puisque Macedonio, Buontempi et Bernis le lui avaient préparé, soit en rendant courage au saint-père, soit en excitant sa curiosité à connaître le plan d'extinction annoncé par le représentant de l'Espagne. Sa Sainteté en avait pris peur, comme l'affirma Macedonio, qui n'avait pas eu peu de peine à la rassurer. Buontempi dit à Moñino qu'il serait sûrement satisfait de l'accueil et des explications du pape; Bernis lui transmit littéralement la réponse que Sa Sainteté lui avait faite : « *Dite a quel* « *galant uomo che io sono a suoi commandi.* » Sous de si heureux auspices, Moñino espérait triompher pacifiquement et sans délai.

« Voici de quelle manière il rend compte de ce qui se passa dans cette audience : « Sa Sainteté vint ensuite « à me parler des *corbeaux* (c'est ainsi qu'elle nomme

« les jésuites), et me dit, en me demandant le secret, « qu'elle allait leur ôter le droit de recevoir des novices « et leur enlever les subsides qu'ils recevaient de la « chambre apostolique sous divers prétextes, particu- « lièrement celui qui leur fut accordé pour la subven- « tion aux Portugais par son prédécesseur, qui avait « été plus noir que blanc, ajoutant qu'en cela il sui- « vrait les traces de plusieurs grands papes, comme « Innocent XIII, qui avait rendu un décret portant la « même prohibition de conférer la robe, mais qu'un « moine dominicain, lui ayant succédé, avait levé la « prohibition. Je répondis sur-le-champ que les re- « mèdes palliatifs produisaient toujours les mêmes con- « séquences, et que tant qu'on n'appliquerait pas la « cure radicale qu'avaient proposée les souverains, on « retomberait toujours dans les mêmes faiblesses. Le « saint-père me répliqua que, s'il pouvait faire comme « les rois, qui avaient chassé les jésuites de leurs do- « maines, l'affaire n'aurait pas tant de difficultés; mais « qu'ayant à les conserver dans ses Etats, il fallait con- « sidérer et redouter le grand parti qu'ils avaient, et « leurs menaces, et leurs embûches, et le poison et le « reste. Je lui répondis que tout cela se devait craindre « jusqu'à ce qu'il frappât le dernier coup, mais que, ce « coup donné, il ferait immédiatement l'expérience que « toute crainte devait cesser, tant parce que la cause « viendrait à manquer, ainsi que l'agent qui donnait « l'impulsion à toute la machine, que parce que l'im- « pression même du coup surprendrait et étourdirait, « comme il était arrivé en Espagne à propos de l'expul-

« sion. A tout cela, j'ajoutai qu'il aurait prêts à ses or-
« dres, de la part de S. M., tous les secours dont il
« pourrait avoir besoin pour se faire respecter. Il ré-
« pondit, sur cette promesse, qu'il était prêt à la mort
« et à tout, mais que ces choses étaient comme un tra-
« vail de mosaïque, qu'elles se composaient d'une foule
« de pièces qui exigeaient du temps pour s'agencer;
« que je laissasse faire et que je verrais bientôt des
« résultats; que sa manière de se conduire était très-
« dissimulée, dont il me cita divers exemples, et qu'ainsi
« je ne crusse rien avant de voir les conséquences.
« Alors, avec le plus de finesse que je pus, je signifiai
« à Sa Sainteté que tout cela serait bien s'il ne s'était
« pas déjà passé tant de temps, mais que ce temps
« perdu avait jeté nécessairement la méfiance dans les
cours, et qu'elle menaçait chaque jour de s'accroître;
« que le roi pressait maintenant avec d'autant plus de
« raison; que quelques jésuites s'étant introduits en
« Espagne, il y avait des motifs de croire qu'ils com-
« mençaient leur invasion, et qu'il devenait absolu-
« ment nécessaire de couper la racine d'où sortaient
« ces embûches. » Et comme le ministre persistait en
dernier lieu à remontrer que le temps qui se perdait
était précieux, Sa Sainteté répéta maintes fois : « Je le
« ferai; mais laissez-moi d'abord achever mon plan :
« *Audias et videbis.* » A la fin de cette audience, pareille
à toutes celles de Azpuru en ce qu'elle ne produisit
rien de plus que des promesses en l'air, Moñino disait
encore : « Malgré le trop de feu dont on m'accuse, per-
« sonne ne pensera avec plus de mesure et de modéra-

« tion, tant que je verrai qu'on peut ainsi s'en tirer « avec honneur et profit. »

« Il est certain qu'il vint à l'esprit du ministre espagnol d'insinuer qu'il avait dans les mains, et par écrit, un projet pour faciliter l'extinction des jésuites; mais il lui parut suffisant d'en faire alors simplement l'annonce, bien que le pape se fût montré prêt à en recevoir communication[1]. Il dut regretter ensuite l'occasion manquée; car, dans l'audience suivante, lorsqu'il voulut présenter la note de ses projets pour faire évanouir toute espèce de doute, le pape lui dit, en bons termes, qu'il ne voulait pas l'entendre. « A l'instant même, « écrit le ministre espagnol, où Sa Béatitude se refusa « à écouter mes ouvertures, je remis le papier dans ma « poche avec beaucoup de promptitude et sans la « moindre insistance, mais en montrant, par la séche- « resse de mon maintien, le déplaisir que m'avait causé « ce refus. Alors le saint-père, qui s'en aperçut sans « doute, me dit qu'il pensait faire une chose à laquelle « ne pourraient pas s'opposer les autres princes, et dont « S. M. serait excessivement contente; mais que cela « ne se pouvait pas exécuter sans un peu de temps. Je

[1] « La dépêche officielle mettra V. E. au courant de tout ce qui s'est passé. Il reste maintenant à voir si le pape s'ouvre enfin et se range au plan d'extinction que je lui porterai tout digéré. Mais j'ai la plus extrême méfiance, et je n'ose pas assurer positivement que je lui montrerai tout le tissu de mes pensées : ce théâtre est si glissant et le caractère du pape si suspect, que je me vois dans la timide situation où se trouvent les filous qui sondent les poches; il faut aller à tâtons pour s'assurer qu'on n'est pas senti. Terrible labeur pour un homme de bien! (Moñino à Grimaldi, *Lettre confidentielle du 27 août*.)

« répondis qu'avec ce retard on risquait beaucoup;
« que rien n'apaiserait le roi, si ce n'est l'extinction ab-
« solue; que, pour la réclamer chaque jour avec plus
« d'insistance, S. M. avait les motifs que lui donnait la
« continuelle fermentation du corps jésuitique; que je
« ne pouvais m'empêcher de lui dire qu'il y avait du
« feu allumé, et plus qu'il ne pensait. A cette expres-
« sion, il reprit: « Je jetterai un peu d'eau dessus. » A
« quoi je répondis: « Cette eau est à quatre cents
« lieues du feu; elle ne peut donc l'éteindre, et, en at-
« tendant, nous ne savons ce qui peut arriver... »

« Dans l'intervalle de l'une à l'autre audience, le ministre espagnol s'occupait à suggérer à ses collègues, principalement à Bernis, ce qu'ils devaient exposer au pape, et à s'attirer Buontempi. En ce moment Bernis devait inspirer au souverain pontife la plus grande confiance envers Moñino, et lui représenter le danger qu'il y aurait à faire de lui-même quelque chose qui, tout en irritant les jésuites, ne contenteraient pas les couronnes. Il remplit ponctuellement ces deux objets, en louant le ministre d'Espagne et en blâmant la mesure de prohiber les réceptions de novices, mesure convenable sans doute aux commencements du pontificat de Clément XIV, mais préjudiciable à ce moment, où elle paraîtrait faible et suspecte... A l'égard de Buontempi, tenté par des caresses et effrayé par des menaces, le représentant de Charles III à Rome put écrire ainsi:
« Ou je manque entièrement de la connaissance des
« hommes, ou ce moine est ébranlé. Nous verrons si
« les effets en sont bons ou mauvais. » Après l'audience

suivante, il en rendit compte à sa cour en ces termes :

« Le saint-père est entré en matière par me dire que « les pièces de la mosaïque, qui avaient exigé tant de « temps pour se polir et s'ajuster, commençaient à se « ranger en bon ordre; que, deux ans auparavant, à « peu près, les graves indispositions du général de la « compagnie et son tempérament maladif avaient fait « espérer que, cet homme venant à manquer, le prin- « cipal de l'ouvrage se trouverait fait pour l'extinction « des jésuites; mais que Dieu, dont nous devons tou- « jours adorer les jugements, avait disposé les choses « d'une autre façon; que les affaires de Pologne et de « France étaient ensuite venues à la traverse, les non- « ces s'étant montrés, pour leurs intérêts particuliers, « les plus grands ennemis de l'intérêt commun, et que, « de ce côté, il avait encore à se méfier et à prendre « garde; que si, dès mon arrivée, il avait adopté quel- « que mesure, on aurait pu croire que la crainte, non « l'examen et la conscience, l'avaient décidé; qu'il avait « pensé à charger d'une opération le cardinal Malvezzi, « archevêque de Bologne, et monsignor Acquaviva, « président d'Urbin, desquels on devait avoir grande « confiance, pour qu'ils fissent le premier pas qui de- « vait ouvrir la porte à l'extinction; et qu'enfin il ne « savait que faire à l'égard des jésuites de Modène, de « Toscane, d'Allemagne et d'autres pays, où peut-être « on se refuserait à les dépouiller de leurs maisons et « de leurs colléges, et par conséquent à effectuer l'ex- « tinction même.

« A cette ouverture ou explication je répondis à Sa

« Sainteté par ces paroles de l'Evangile : *Percutiam pas-*
« *torem, et dispergentur oves.* — Le saint-père se mit à
« rire et loua fort ma saillie. Alors, le voyant en si
« bonne humeur, je lui rappelai que, dans une autre
« audience, je lui avais insinué que j'avais quelques
« projets relatifs à la manière dont on pouvait réaliser
« cette œuvre ; mais que Sa Béatitude ayant montré de
« la répugnance à m'entendre, je n'avais pas voulu et
« ne voulais pas encore la fatiguer de ces projets, bien
« que j'eusse pourtant présentes à l'esprit ces autres
« paroles de l'Evangile qui m'enseignaient que Dieu ré-
« vèle souvent aux petits ce que, dans ses hauts juge-
« ments, il cache aux savants et aux sages. »

« Immédiatement le pape me répondit que j'avais
« raison, et qu'il voulait s'aider de mon conseil ; qu'ainsi
« il recevrait toute ouverture que je voudrais lui faire
« sur une affaire dont il voulait véritablement sortir.
« Alors je tirai de ma poche la note en italien, et je la
« remis aux mains de Sa Sainteté, en lui faisant toute-
« fois observer par avance que je remplissais là un
« office de surérogation, puisque mes instructions se
« réduisaient à deux points : solliciter, d'une part, l'ac-
« complissement des promesses d'extinction par des
« voies pacifiques, tant qu'il y aurait espoir de sortir
« brièvement par ce chemin ; faire voir, d'autre part, à
« Sa Béatitude que, ce moyen manquant, le roi était
« dans la ferme résolution d'user de tous les autres
« moyens propres à sa dignité et à sa puissance pour
« faire ce à quoi il se croyait obligé comme protecteur
« de l'Eglise catholique troublée par les jésuites, et

« comme souverain envahi par cette corporation re-
« belle et opiniâtre.

« J'essayai ensuite de calmer une certaine agitation « que je remarquai dans Sa Sainteté par des insinua-« tions plus douces et plus respectueuses, en lui faisant « voir qu'à cette démarche étaient intéressées la paix « de l'Eglise, l'autorité du saint-siége, la tranquillité « et le bon accord des Etats catholiques, enfin le repos « du pape lui-même, et sa gloire, point sur lequel je « crus devoir m'arrêter plus longtemps, parce que le « saint-père s'y montra assez sensible.

« A propos de ce même point de gloire et de renom-« mée, il me parut convenable de tâter un peu Sa Béa-« titude, en lui disant que, si elle avait envie d'ouvrir « les voies à un arrangement des affaires de Bénévent « et d'Avignon, ou de toutes autres, il fallait qu'elle « s'en expliquât ; que, si elle le faisait, j'entrerais aus-« sitôt en matière comme homme privé, pour voir ce « qu'on pouvait proposer ou mettre en train, pourvu « qu'on eût les sûretés qu'exigeraient les monarques. « — Le pape me dit et me répéta sur ces propos qu'il « ne faisait pas trafic de ses résolutions. Alors je remis « à Sa Sainteté une autre note que j'apportais en lan-« gue italienne.

« Finalement, l'audience se termina par une foule « de protestations que fit Sa Sainteté de vouloir sortir « d'affaire, et par la recommandation de garder le se-« cret, et d'écrire à ma cour qu'il y avait des apparences « que l'affaire touchait à son terme ; mais je lui fis re-« marquer que je les voulais plus claires et plus posi-

« tives, de façon à ce qu'elles calmassent entièrement « le roi notre seigneur. »

« Le plan du ministre espagnol contenait deux parties : la première concernant la manière de supprimer les jésuites; la seconde concernant la restitution d'Avignon et de Bénévent. A l'exposition des motifs allégués déjà par le pape, il devrait ajouter ceux qu'il gardait encore dans le secret de son cœur, relatifs au repos des nations catholiques et de l'Eglise, sans entrer toutefois dans trop de détails, pour ne donner prise à aucune discussion, et avec défense à tous les membres du clergé séculier et régulier de soutenir ou de combattre l'abolition de l'ordre ou les causes de cette abolition, comme aussi le régime de cet ordre, sous peine d'excommunication majeure réservée au saint-père. Il exhorterait les princes chrétiens à contribuer de toutes leurs forces à l'exécution scrupuleuse de la bulle de suppression, et les fidèles à se rappeler qu'ils sont disciples de Jésus-Christ, fils de notre sainte mère Eglise, nourris du même lait de la doctrine chrétienne, et véritablement frères, en laquelle qualité ils se devaient aimer mutuellement, en détestant les discordes, les inimitiés et autres choses plus horribles encore, que, sous le semblant d'opinions scolastiques, et souvent avec les apparences d'avantages spirituels, avait maintes et maintes fois employées l'ancien ennemi du genre humain pour troubler et persécuter l'Eglise de Dieu. Quant au sort des sécularisés, les novices pourraient rentrer dans le sein de leurs familles; les profès, non ordonnés *in sacris*, pourraient être relevés de leurs

vœux et choisir une profession conforme à leur inclination et à leur conscience; les religieux déjà ordonnés seraient libres de passer dans un autre ordre religieux ou de se soumettre à la juridiction de l'ordinaire comme les autres prêtres séculiers; ceux qui ne voudraient pas sortir des maisons de la compagnie, faute de ressources ou de domicile, y resteraient jusqu'à ce qu'on pourvût à leurs besoins, mais toutefois dépouillés de l'habit de jésuite. Pour la saisie du temporel, les évêques nommeraient deux ou trois membres de leur chapitre ou de leur clergé dans tous les endroits où ces religieux auraient possédé des établissements de quelque espèce que ce fût, en les chargeant de faire la recherche exacte de leurs revenus, pour les employer, partie en œuvres pies dans les diocèses respectifs, partie à pourvoir aux besoins des jésuites qui, pour maladie ou toute autre cause légitime, seraient demeurés dans leurs maisons. De celles-ci les évêques disposeraient à leur volonté, mais toujours en œuvres pies, et en leur donnant le nom d'un saint afin qu'on effaçât celui de l'ordre supprimé. Ce serait aussi l'attribution des prélats de permettre aux membres de cet ordre de confesser et d'exercer les autres fonctions sacerdotales, s'ils avaient les qualités requises, et d'employer les plus capables à l'enseignement de la jeunesse, mais sans placer aucun établissement d'éducation sous leur direction. A l'égard des maisons de Rome, elles seraient confiées à une congrégation de cardinaux, avec pouvoir d'examiner et de décider quelque difficulté que pût faire naître l'exécution de la mesure, en consultant toujours Sa Sainteté

dans les cas de quelque importance. La sainte congrégation de la Propagande déciderait au mieux à l'égard des missions, en se rapportant à la bulle de suppression des jésuites. Aussitôt cesserait entièrement, et serait supprimée à perpétuité, l'autorité de leur général, de leurs provinciaux et autres supérieurs. On engagerait les souverains à concourir à l'exécution du décret, suivant qu'ils en seraient requis par le pape, lequel recevrait à sa volonté, et sans aucun frais de sa part, les secours de troupes ou d'autres genres. A l'instant de la publication du décret, il serait absolument nécessaire de faire sortir de Rome le général et ses assistants, les recteurs et procureurs généraux, en leur signalant des lieux de résidence éloignés l'un de l'autre, où ils devraient rester pour le moment, sans perdre toutefois la liberté de sortir de la compagnie ou de choisir un domicile sous la juridiction de l'ordinaire.

« Quant à la manière d'influer sur la restitution d'Avignon et de Bénévent, le plan se bornait à promettre que, une fois le bref en forme authentique remis aux mains du monarque espagnol dans le plus grand secret, et tandis que celui-ci instruirait la cour de Vienne, sans dire toutefois que la suppression était déjà décrétée, il accorderait sa médiation près des cours de France et de Naples pour essayer d'obtenir la restitution préliminaire de ces territoires au saint-siége...

« Tout ce que proposa Moñino à Clément XIV comme idée propre et personnelle mérita et reçut la plus complète approbation de son souverain. Ce plan coïncidait avec les intentions qu'avait le roi de supprimer et de

dissoudre l'institut et la corporation, sans préjudicier à ses membres; car son désir était qu'ils restassent dans l'impossibilité de faire le mal, et en même temps dans la meilleure situation possible relativement aux personnes. Bénévent et Avignon avaient été occupés par représailles des événements de Parme, et lorsque la conduite de Clément XIV envers l'infant-duc eut annulé le monitoire, on avait gardé ces Etats en gage tant que l'affaire des jésuites restait pendante. Si le saint-père supprimait l'ordre, tout motif cessait de les occuper et de les retenir par les armes. Charles III, en outre, écouta avec un extrême plaisir la lecture de ce qui s'était passé dans l'audience où son ministre avait présenté au pape les notes en question, non qu'il eût conçu de plus grandes espérances que ce dernier remplirait enfin sa promesse, mais parce que le premier agissait de telle sorte qu'il ne laissait aucune crainte que l'instance se perdît faute d'être bien dirigée et bien conduite.

« Le ministre espagnol n'avait pas non plus grande confiance dans le résultat; il lui parut convenable de se faire adresser une lettre, ostensible en cas d'utilité, où on lui dirait que le roi, instruit des bonnes dispositions que montrait Sa Sainteté pour l'extinction des jésuites, avait pu se résigner à la prolongation de la *villeggiatura*, mais qu'il lui serait bien sensible que, contrairement à ce qu'on devait attendre de la bonne foi du saint-père, des personnes mal intentionnées profitassent de ces interruptions pour le faire revenir en arrière; qu'on lui recommanderait donc, à lui Moñino, de ne se laisser ni abuser ni surprendre, car le roi ne

pourrait permettre qu'on ajournât plus longtemps le remède à porter pour le repos de l'Eglise et des Etats catholiques. « Ces témoignages de fermeté que donnera « le roi, ajoutait Moñino, sont nécessaires, parce que Ber- « nis m'a confié que plusieurs personnes, munies de « lettres venant d'Espagne et de France, voulaient per- « suader au pape que *la chaleur donnée à cette affaire* « *venait plus du ministre que du roi lui-même.* Il serait « donc bon que le roi ajoutât de sa main ses insistances « auprès du saint-père, en indiquant l'espoir que, par « ses généreuses, justes et promptes résolutions, il ferait « évanouir les vapeurs qui s'élevaient à l'encontre de « l'accomplissement de ses promesses. »

« Cependant le pape continuait à dire qu'il avait une grande confiance en Moñino, et qu'il prétendait lui en inspirer une égale; il assurait qu'il aimait beaucoup mieux sa venue à Rome que l'inaction causée par la longue maladie d'Azpuru. C'est du moins ce que lui transmettaient les cardinaux français et napolitains, qui pressaient de leur côté le souverain pontife de franchir le dernier pas. « Vous savez bien, disait Clément XIV « à Orsini dans l'audience du 9 septembre, qu'un por- « trait en mosaïque, destiné à l'empereur d'Autriche, « coûte déjà trois ans de travail, et qu'il lui manque « encore quelque chose, bien qu'il soit près d'être « achevé. — Il est vrai, saint-père, répliqua Orsini; « mais, dans ce portrait, on voit que les jambes sont fai- « tes, ainsi que les cuisses et une partie du corps, et l'on « reconnaît ce qui lui manque. Mais, dans notre affaire, « on ne voit ni ce qui est fait, ni ce qui reste à faire. »

Cela était si vrai que le pape lui-même ne put s'empêcher d'applaudir à cette heureuse et piquante réponse.

« A de nouvelles défiances de la part de Moñino, et à de nouvelles protestations de sincérité de la part du pape, se réduisit l'audience du 13 septembre. L'un fondait les appréhensions des couronnes sur ce qu'on ne voyait que des retards; l'autre s'excusait des retards en exagérant les difficultés. Cependant le ministre d'Espagne put adoucir son déboire en recevant des mains de Sa Sainteté le bref pour la réduction des lieux d'asile en Espagne et dans les Indes, en vertu duquel, avant la fin d'une année, les prélats signalèrent, dans le ressort de leur juridiction, une ou tout au plus deux églises où l'on pût prendre asile.

« Cette mesure, très-désirée et très-favorable à la bonne administration de la justice, fut édictée le 12 septembre. A cette même époque, Clément XIV en adopta une autre à l'égard des jésuites, qui, bien que locale, était plus significative que toutes les précédentes : la fermeture du séminaire romain, dont ils exerçaient depuis longtemps la direction. Nous avons déjà dit que le pape avait décrété la visite de cet établissement d'éducation, fréquenté par les jeunes gens de la plus illustre noblesse. Colonna, York et Marefoschi furent les cardinaux chargés de cette mission, et ils trouvèrent que, bien que les jésuites n'y entretinssent que la moitié des séminaristes institués, et qu'ils eussent reçu ponctuellement les subventions des trois basiliques, Saint-Jean de Latran, Sainte-Marie Majeure et Saint-Pierre, sans qu'on ait pu leur faire rendre de

comptes, ils manquaient de fonds et avaient de plus contracté une foule de dettes. Afin qu'ils les acquittassent, Colonna proposait qu'on leur appliquât les revenus de quelques lieux saints ; mais York et Marefoschi opinèrent pour la fermeture du séminaire, et, le pape l'ayant décrétée, elle s'opéra avec le plus grand calme : circonstance fort importante, parce qu'elle démontrait à l'évidence qu'il pouvait, à l'égard des jésuites, décider tout ce qui lui semblerait bon, sans crainte qu'il en résultât des troubles. Il leur enleva de même le collége des Irlandais sans plus de bruit que le séminaire de Rome.

« Moñino vit encore une fois le pape avant la *villeggiatura*, comme en témoigne ce passage de sa dépêche : « Le saint-père me parla de la fermeture du « séminaire romain, en me faisant remarquer qu'il « éprouvait déjà, pour effets de cette mesure, les res- « sentiments de la cour de Toscane, où, comme par « revanche, on avait ôté à ses pauvres frères en reli- « gion le couvent de Grossetto, sous le prétexte de le « convertir en hôpital, et sans attendre l'approbation « du souverain pontife. Cela et d'autres choses qu'on « devait redouter de cette cour provenaient, au dire « du saint-père, tant de la domination qu'y exerçait le « parti jésuitique, que de la conduite de son ministre « à Rome, le baron de Saint-Odile.

« Le saint-père continua à me parler des jésuites, « disant que, si les rois les avaient chassés de leurs « royaumes, il voudrait bien, lui, les chasser du monde, « parce que chaque jour ils donnaient de nouveaux

« motifs d'être craints et détestés ; qu'ils avaient forgé « une œuvre destructive de la religion en admettant « dans le ciel les Turcs aussi bien que les catholiques ; « que, dans l'Archipel, où ils possédaient divers éta- « blissements, on avait voulu les éloigner, mais qu'ils « n'avaient point obéi ; qu'ils avaient pris parti dans le « démembrement de la Pologne pour se gagner la pro- « tection de l'empereur, ce qui causait de nouveaux « embarras ; qu'à Modène, ils étaient vigoureusement « favorisés ; et qu'à Rome même, un cardinal avait eu « l'effronterie de faire arrêter son carrosse dans la rue « et d'y rester plus d'une demi-heure en conversation « avec le père Casali, recteur du séminaire romain, le « matin même du jour où il était fermé. Tout cela « prouve, continua le saint-père, combien de choses « il faut prévoir et prévenir avant d'arriver à la mesure « finale ; aussi, maintenant, on les dépouillera d'autre « chose, et nous arriverons par degrés à la conclusion.

« Comme le pape se tut après cette ouverture, je lui « répondis que tout dépendait de ses craintes et de ses « retards à arracher la racine ; que, tant qu'il ne pren- « drait pas cette résolution décisive et finale, on ne « ferait que perdre du temps, augmenter les maux de « l'Eglise et préparer des dangers pour la cour de Rome, « à cause de la défiance où allaient entrer toutes les au- « tres cours. Sa Sainteté voulut alors argumenter sur « ce qu'il n'y avait point de motifs pour une telle mé- « fiance, sur ce que chaque jour se montreraient da- « vantage ses bonnes intentions et les raisons qui le « faisaient agir, et sur ce qu'il pensait avancer les cho-

« ses pendant la prochaine *villeggiatura*. Alors je remis « au saint-père les lettres du concile provincial de « Mexico, qu'il ne prit qu'avec quelque résistance, di- « sant qu'il ne voulait pas se charger de paperasses. Je « revins à la charge pour le presser de ne pas perdre le « moment propice, et pour qu'après sa santé il ne soi- « gnât rien tant que cette affaire pendant son voyage, « parce que c'était assurément la plus importante et de « laquelle dépendaient une infinité d'autres. Il affirma « qu'il avait cette intention, et l'audience finit. »

« Le ministre d'Espagne en sortit fort peu satisfait ; il devait attendre un langage plus clair à la veille du départ pour la *villeggiatura*, qui allait laisser dormir quelque temps toutes les affaires. « J'ai dit à Bernis, « continue la dépêche, que jamais je n'étais sorti des « audiences aussi mécontent que de celle d'aujour- « d'hui, parce que tous les ambages et circonlocutions « dont s'était servi le pape avec moi m'inclinaient à « croire qu'il portait bien loin ses idées, surtout en « voyant qu'il ne m'avait pas dit un mot de la note « que je lui ai remise, bien que si courte, sous le pré- « texte d'en laisser l'examen au temps de la *villeggia-* « *tura*; j'ajoutai au cardinal que je me confirmais cha- « que jour davantage dans la pensée que le pape ne « remplirait pas ce qu'il avait promis, et que j'étais « sur le point d'écrire à ma cour que si, passé le temps « de la *villeggiatura*, Sa Sainteté ne se décidait pas, je « ne savais plus que faire, et n'aurais plus qu'à deman- « der qu'on me déchargeât de tout emploi, laissant les « cours prendre les mesures qu'elles jugeraient conve- « nables... »

« Est-ce que don José Moñino éprouvait en réalité le découragement que témoignent ses paroles à Bernis? « Mon opinion, dit en terminant la dépêche, n'était pas « fort éloignée de celle que j'exprimai à Bernis, car bien « que je me décidasse à celle-ci par politique, ce fut « sans mentir aux mouvements intérieurs et à une es- « pèce de tact mental qu'on ne peut acquérir que par « l'observation immédiate des personnes et de leurs « dispositions. Je conviens que peut-être je me suis « trompé, et que, en dépit de mes conjectures mélan- « coliques, il me reste un certain rayon d'espoir que je « ne puis absolument éteindre en moi-même; c'est pour « cela que je ne perdrai pas courage, bien que l'entre- « prise soit aussi ardue et difficile que j'en fais l'épreuve. « Mais il est sûr que je ne sais plus que faire, et je ne « trouve plus qu'à insister sur l'utilité de la lettre ou « des lettres de V. E. et de S. M., dont je vous ai parlé « dans mes deux antérieures. »

« Ces lettres lui furent envoyées effectivement, celle du marquis de Grimaldi le 29 septembre, et dans les termes mêmes qu'il avait indiqués en proposant ce moyen, et celle de Charles III le 13 octobre.

Nous la transcrivons littéralement : « Très-saint-père, « les graves occupations de Votre Béatitude sont no- « toires, et connaissant avec quelle bénignité elle écoute « don José Moñino, j'avais formé le projet de ne pas la « fatiguer directement de mes lettres. Cependant, il « faut le faire cette fois et manifester à Votre Sainteté « ma profonde gratitude pour le bref de réduction des « lieux d'asile. Peut-être que la mesure prise par Votre

« Béatitude n'est nulle part aussi nécessaire qu'en tout « pays soumis à ma couronne, car la piété des rois et « de la nation s'est tellement distinguée à multiplier les « lieux sacrés, que les malfaiteurs, confiants dans la « facilité qu'ils ont à s'y réfugier, craignaient à peine « le châtiment. Votre Sainteté, avec son amour pour la « justice et le bon ordre, a mis un remède aux maux « qui en résultaient, et pour que ma reconnaissance fût « complète, elle l'a fait aussitôt que ces maux, par mon « ordre, lui ont été dévoilés. Mais plus grands encore, « et plus généraux, sont les maux que traîne après soi « l'existence de la compagnie de Jésus. Les connaissant, « Votre Béatitude a promis d'y remédier par l'extinc- « tion de cet ordre, et j'espère que Votre Sainteté met- « tra sa promesse en pratique avec la brièveté qu'exi- « gent le repos public et la paix de l'Eglise. Don José « Moñino encouragera Votre Béatitude en mon nom sur « cette affaire. Que Votre Sainteté veuille bien se « rendre aux prières qu'il lui fera, *sans prêter l'oreille « aux rumeurs que répandent les gens malintentionnés « d'Espagne et de Rome*, qui agissent ouvertement en « sens contraire ; et, demandant à Votre Béatitude sa « bénédiction apostolique, etc. »

« Le pape était déjà parti, et Moñino dut suspendre la remise de ces intéressants papiers. Peu avant que Sa Sainteté se mît en route pour la *villeggiatura*, Macedonio dit de nouveau aux ministres des cours : « Attaquez « Buontempi, c'est le seul qui sache faire des miracles « et qui ait prise sur le pape. » Les ministres mirent son conseil en pratique, et principalement celui de

Portugal, qui, à la faveur de son habituelle intimité, ne lui cacha rien de ce qui se disait à propos de son ascendant sur le pape et de ses relations avec la maison de Bischi. Tous ceux qui, de près ou de loin, mettaient la main à la négociation sur les jésuites, inclinaient à compter qu'elle se terminerait lorsque Clément XIV reviendrait de Castel-Gandolfo. Bernis s'écriait, en tête-à-tête avec le représentant de l'Espagne : « Il ne faut pas « perdre courage ! » assurant que le pape s'expliquerait à la fin sur les notes qu'il lui avait remises. Marefoschi disait : « Dans le cours du mois de novembre, on verra « des choses plus concluantes que jusqu'à présent. » Orsini corroborait cet espoir en ajoutant : « J'ai la cer- « tude que deux dispositions contre les jésuites sont ré- « solues, mais j'ignore si elles se feront en octobre ou « en novembre. » Almada écrivait : « Notre affaire d'ex- « tinction chemine heureusement, et j'espère que nous « en sortirons à notre honneur. » — Pour moi, en vé- « rité, je n'ose plus douter de la chose, parce que ce serait témérité et obstination. » Ainsi s'exprimait Azara lui-même [1], lequel, surmontant son aversion à louer les actions des autres, surtout si elles venaient de qui le dépassait en fortune, rendait témoignage à la vérité dans les termes suivants : « En une de ses au- « diences, Moñino a plus avancé les choses que le trium- « virat clérical dans l'espace de quarante mois. »

« Il est certain qu'à la fin de l'ambassade d'Azpuru et aux commencements de celle de Moñino près du pape

[1] Agent du ministre d'Espagne.

on ne voyait plus clair dans l'affaire des jésuites. Une espèce de crépuscule l'enveloppait, sans suffire à dissiper les ombres; seulement, dans la première époque, cette lueur crépusculaire semblait annoncer la nuit, tandis que, dans la seconde, elle était, à n'en pouvoir douter, précurseur du matin.

. . . .

« .... Ce fut sous cette malheureuse disposition des esprits que s'acheva la *villeggiatura*. Tous avaient attendu cette époque avec l'ardent désir de faire avancer la négociation, et comme évidemment elle retournait en arrière, de toute nécessité les anciennes défiances devaient renaître plus vigoureuses. Un autre incident désagréable les firent s'accroître encore. Almada et Bernis reçurent avis que Sa Sainteté leur donnerait audience, à l'un le 7 novembre, à l'autre le 9. Moñino attendit inutilement qu'il fût compris dans le tour. Il alla voir le caméristе pour demander quand on pouvait lui indiquer une audience. Celui-ci, prévenu, répondit que Sa Sainteté se trouvait très-occupée ces jours-là, et qu'on l'avertirait dès qu'elle pourrait le recevoir. « Pour ne « pas laisser le saint-père se précipiter dans un nouvel « abîme de dangers, comme pour servir le roi avec la « fidélité que je lui dois, et pour maintenir sa royale « dignité, mandait Moñino, j'écrivis sur-le-champ au « secrétaire des Mémoriaux pour lui demander de voir « Sa Sainteté au moins une minute. » Il obtint ainsi d'être admis, le 9 novembre, à une audience qui dura deux heures.

« Dès que je me présentai, écrit Moñino à Grimaldi,

« je remis à Sa Béatitude la lettre autographe du roi...,
« en y joignant une copie traduite en italien. A cela, je
« m'étais déterminé par deux considérations : d'une
« part, pour que le pape ne prît pas ou ne dît pas qu'il
« avait pris dans un autre sens certaines expressions,
« avec l'excuse de ne pas entendre parfaitement la lan-
« gue espagnole ; d'autre part, pour que Sa Sainteté
« comprît à l'instant que je connaissais le contenu de
« la lettre, et pour éviter ainsi quelque échappée sem-
« blable à celles que nous avons déjà éprouvées dans
« d'autres occasions antérieures. Dès que le pape eut
« achevé de lire la lettre de S. M., ...je dis à Sa Sain-
« teté que ce que j'avais à lui communiquer en confi-
« dence c'était l'objet d'un ordre que j'avais reçu à
« mon retour de Naples. Alors je tirai l'autre lettre
« que V. E. m'avait adressée sous la date du 29 sep-
« tembre, accompagnée de sa traduction, et je la re-
« mis aux mains du saint-père, en lui disant combien
« le temps pressait pour conclure enfin l'affaire de l'ex-
« tinction, car le roi, ayant commencé à concevoir des
« soupçons, était peu éloigné de la dernière méfiance,
« et que Sa Béatitude pouvait voir la ferme résolution
« où se trouvait Sa Majesté de prendre ses mesures pour
« sortir honorablement de l'entreprise. Le pape lut
« presque toute la lettre, et laissa voir aussitôt sur son
« visage la profonde impression qu'elle lui avait cau-
« sée. Il essaya de me persuader qu'il n'y avait pas ces
« personnes malintentionnées, dont la lettre fait men-
« tion, pour leur imputer la faute des atermoiements ;
« et je reconnus que l'objet du saint-père était de dé-

« tourner nos soupçons du moine Buontempi et des « autres favoris de Sa Sainteté. Alors je mis à profit cet « instant de trouble pour introduire dans l'âme du pape « la terreur qui est devenue nécessaire, bien qu'en l'ac- « compagnant de réflexions adoucies et de reproches « respectueux, ce qui fit que le pape éclata enfin en « différentes effusions de cœur que je rapporterai en « détail à V. E.

« Sa Sainteté me dit donc que, si elle n'avait pas ré- « pondu à la note que je lui avais remise avant la *vil-* « *leggiatura*, c'est parce qu'elle avait étudié et étudiait « encore tous les précédents, tous les exemples d'ex- « tinction, — en me montrant deux volumes sur la « table et d'autres dans l'appartement, avec divers re- « gistres; — qu'elle n'avait absolument personne à qui « se fier pour rédiger quelque travail que ce fût, et qu'à « cela s'ajoutaient toutes les occupations de son emploi, « dont elle me fit une longue énumération par jour et « par heure. Quand il m'eut dit tout cela, le pape se « remit à amplifier les difficultés de l'exécution, en me « racontant diverses petites anecdotes de la cour de « Vienne, pour me persuader qu'elle était du côté des « jésuites. Quand j'eus combattu ces défaites, soit en « rappelant l'engagement contracté par cette cour, soit « par d'autres réflexions qui démontraient que l'incli- « nation de l'impératrice pour tel ou tel jésuite était « simplement personnelle, mais qu'à l'égard de la cor- « poration entière, il y avait de sa part des preuves « d'aversion à cause du pouvoir excessif qu'elle s'est « arrogé et des intrigues qu'elle ourdit de toutes parts,

« le saint-père me répondit qu'il craignait de rencon-
« trer l'opposition de Venise et de la Toscane, où les
« jésuites commandaient entièrement; de Gênes, de
« Modène, où la même chose existait, et qu'en Sar-
« daigne, bien qu'il ne pût rien dire de positif, il pou-
« vait bien en arriver autant. Je répliquai à Sa Béatitude
« que ces puissances n'étaient pas d'une importance telle
« qu'elles pussent et dussent arrêter une mesure si juste
« et si nécessaire; qu'une fois l'ordre supprimé, et avec
« lui l'autorité du général et autres chefs subalternes,
« je ne prévoyais pas ce que pouvaient faire ces princes
« et ces républiques; que tout au plus ils pourraient
« laisser réunir dans une maison, en qualité de prêtres,
« les jésuites de leurs Etats; et finalement, que je ne
« croyais pas, d'après les antécédents connus, que ces
« princes et républiques eussent aucun parti pris de
« soutenir une corporation dont ils avaient eux-mêmes
« affaibli l'autorité... »

« ...A cela j'ajoutai que ces affaires ne me regardaient
« point, et que la mienne se réduisait à attendre de la
« justice de Sa Béatitude une réponse positive aux solli-
« citations du roi mon maître et des autres princes de
« l'auguste maison de Bourbon.

« Pour résultat final, le saint-père me dit qu'il me
« remettrait une minute de son plan, constitution, ou
« bulle d'extinction, pour que je la fisse parvenir au roi,
« et que Sa Majesté pût se mettre d'accord avec les
« cours et aplanir les difficultés qui naîtraient avec
« Vienne, Venise, la Toscane, la Sardaigne, Gênes
« et Modène; qu'alors il la publierait *en commun*

« *principum consensu*; ce furent ses propres paroles.
« Je proteste à V. E. que je ne sais comment je pus « me contenir à une telle explication, car j'eus sur « les lèvres la réponse qu'il fallait obtenir, en outre, « le consentement du Grand Turc, du roi de Congo et « autres princes ou pachas d'Afrique et d'Asie, puis « de l'impératrice de Russie, du roi de Prusse, des can- « tons suisses et d'une infinité d'autres potentats ou ré- « publiques de cette étoffe, puisqu'ils avaient presque « tous des jésuites dans leurs domaines. Je répète à « V. E. que je me contins parce que Dieu m'aida, « car, si je lui avais fait cette réplique, j'aurais ajouté « nettement que l'affaire était conclue et que je n'en « dirais plus jamais un seul mot. Toutefois, par un « mouvement instantané, je pus réfléchir qu'il conve- « nait de montrer une grande sérénité et une grande « confiance pour voir si nous pourrions nous saisir de « cette minute de bulle d'extinction; c'est un gage qui « ne pourrait jamais rester inutile entre mes mains. « Dans cette pensée, je dis au saint-père que je venais « déjà de lui dire l'opinion qu'il fallait se former de « l'opposition mal à propos redoutée de ces princes et « républiques; qu'en tous cas j'étais d'avis que ce que « Sa Sainteté voulait faire à ce sujet elle le fît prompte- « ment, et, si c'était possible, avant un mois, car, sui- « vant mes conjectures, il ne faudrait guère plus de « temps pour voir éclater les méfiances du roi et des « autres cours.

« Quand le pape entendit mes instances, il me dit « qu'il le ferait, mais que je lui laissasse d'abord faire

« quelques démarches préliminaires qu'il voulait me « révéler sous le secret : l'une était de nommer monsi- « gnor Acquaviva, qu'il allait faire cardinal à la pro- « chaine promotion, inspecteur des colléges de jésuites « dans les Etats de l'Eglise, avec ordre de s'ingénier « pour les soumettre peu à peu aux évêques, en suppri- « mant l'autorité du général; une autre démarche était « de suspendre l'admission des novices, ce qui eût été « décrété dès la Saint-François, s'il n'était arrivé un « accident; une autre, de faire sortir tous les novices « admis depuis l'année 1770, qui étaient fort nombreux; « une autre, d'ordonner sur-le-champ la visite du novi- « ciat, motif qui avait fait appeler le cardinal Corsini, « auquel il ne savait quel collègue adjoindre, bien qu'il « penchât pour Marefoschi; une autre, de leur enlever « une maison, mesure déjà prise et qui sera publiée « dans deux jours (c'est, il paraît, le petit collége de « Frascati, dont la suppression était résolue); une autre « enfin, parmi toutes celles qu'il serait trop long de « rappeler, était de réaliser la promotion, qui se trou- « vait fort avancée, afin de compter sur l'appui de quel- « ques cardinaux dévoués.

« Il me sembla bon d'exposer à Sa Sainteté que, bien « que je ne visse pas clairement le but de ces projets, « puisqu'avec l'extinction totale on sortait de tous les « embarras, elle pouvait sans délai communiquer la « minute dont il était question, car elle donnerait ainsi « un nouveau témoignage de ses bons sentiments et de « sa bonne foi; et que, pendant que les cours unies se « la transmettraient pour y faire les améliorations qui

« seraient aperçues, il y aurait tout le temps nécessaire « pour que Sa Sainteté fît successivement les autres « démarches. *Unum facere*, dis-je au saint-père, *et* « *alium non omittere*.

« Il ne me fut pas possible d'amener le pape à em- « brasser cette idée, quelques réflexions que je lui « fisse; mais j'eus grand soin de ne point le détourner « de ces démarches qu'il médite contre les jésuites, bien « que j'aie compris que ce sont autant de moyens dont « il se sert pour éblouir les cours et retarder le dernier « saut. Il me semble que, sans l'approuver, et tenant « pour connu ce qui jusqu'alors était douteux, il faut « le laisser glisser, parce qu'enfin, à chaque pas qu'il « fait en ce sens, il s'engage sur une pente telle que « l'inimitié des jésuites et de leurs protecteurs doit, ou « le forcer à prendre le dernier parti, ou, *s'il est lié,* « *comme beaucoup le présument*, lui ôter un grand appui « pour faire face aux projets que les cours unies met- « traient en pratique, en réparation du manque d'ac- « complissement de ses promesses.

« Parmi les remontrances que je fis au saint-père à « ce sujet, il lui échappa, pour me satisfaire, certains « propos importants qu'il convient de faire savoir à « Sa Majesté. Après m'avoir répété l'appréhension qu'a- « vait eue Sa Sainteté, en un autre temps, de la mort « du général de la compagnie à cause de ses graves « infirmités, et la résolution qu'elle avait prise en ce « cas de suspendre l'élection, de dissoudre la compa- « gnie et d'en finir avec l'ordre, elle ajouta que, pour « le même objet, elle avait pensé à le faire cardinal. Je

« n'osai point appuyer cette idée, parce qu'elle peut « entraîner de nombreux inconvénients, si l'on consi« dère la situation qu'on ferait au père Ricci; mais je « dis au pape qu'il le fît évêque ou archevêque. Il me « répondit que Ricci n'accepterait pas... Je laisse à la « discrétion de V. E. les conjectures que l'on peut « faire sur ces considérations personnelles de Sa Sain« teté, car elles donnent à soupçonner *que le général de « la compagnie et ceux de son conseil sont dépositaires « de quelque grand secret*.

« Ajoutez à cela que le pape, avec beaucoup de cha« leur et d'agitation, insista sur ce qu'il ne serait pas « juste de prétendre qu'il avait fait quelque promesse « dans le conclave, et que de cette promesse avait dé« pendu son élection. Je satisfis à cette insinuation en « assurant que je connaissais avec quelle discrétion il « s'était alors conduit. Et, en effet, d'après ce que le car« dinal de Bernis me rapporta lors de mon arrivée, *le « pape n'avait jamais promis formellement l'extinction « avant que d'être élu; il répondit seulement à la note des « questions pendantes qu'on lui présenta, qu'il marcherait « par degrés jusqu'au terme, suivant les motifs qu'on lui « fournirait, et qu'il espérait que ces motifs le contrain« draient, d'après ses antécédents, à se rendre au désir « des cours*. J'ai touché quelques mots de cela à V. E. « dans mes premières lettres, attribuant au conclave et « à ses manœuvres l'origine des retards. *Cela n'empêche « point que le pape ne se soit lié depuis, comme il le re« connaît et l'avoue*. Ce n'est pas nous seulement qui « en avons la preuve, mais aussi le roi Très-Fidèle, qui

« conserve une lettre autographe de Sa Sainteté, où « elle promet et assure l'extinction, ainsi que me l'a ré- « vélé le commandeur Almada [1]. »

Clément XIV craignait véritablement les attaques du représentant de l'Espagne; mais celui-ci ne faisait que remplir les instructions de Charles III, et Charles III, en les lui donnant, avait compté obtenir l'accomplissement de la parole de Clément XIV. Sur quoi Moñino faisait valoir des arguments qui ne souffraient aucune réplique : « Ou le pape, dit-il à Bernis dès son arrivée « à Rome, a fait la promesse avec quelques restrictions « et équivoques, ou il l'a faite simplement et formel- « lement. Dans le premier cas, il est clair que, dès le « principe, on a voulu tromper le roi; dans le second, « l'on ne peut tolérer que le pape manque à des pro- « messes tant de fois réitérées. » Il y avait plus de trois mois qu'il négociait avec ardeur, et les hésitations subsistaient toujours, et toujours les bonnes paroles n'étaient rien de plus, et toujours il pouvait à juste titre s'expliquer de la sorte : « Si le saint-père disait « qu'il a des scrupules sur l'extinction, qu'il n'y trouve « pas de causes et de preuves suffisantes, qu'il a ren- « contré de nouvelles et graves difficultés, on pourrait « avoir pitié de sa situation; mais un pontife qui en

[1] Dépêche du 12 novembre. C'est donc sur le témoignage de ce même Bernis, dont se sont appuyés ceux qui supposent qu'il y eut simonie dans l'élection de Ganganelli, que Moñino affirme ce qui est souligné dans le texte et qui corrobore ce que nous avons écrit à ce sujet. Il faut noter, en outre, le soupçon du ministre espagnol que le pape était lié par des promesses, peut-être écrites et signées, en faveur des jésuites.

« sait plus long que nous sur les jésuites et en parle « plus mal; qui reconnaît la raison de les chasser de « ses Etats, et même du monde; qui avoue le tort « qu'ils font à la religion par leurs écrits et leur con- « duite; qui ne doute pas de la justice du roi et de ses « mesures; qui appuie par les siennes à Rome, dans « les cas particuliers, l'opinion conçue par les souve- « rains; un pontife, dis-je, qui s'exprime et agit de la « sorte *doit être retenu par quelque résistance que nous « ne devinons pas*, et dont il faut déblayer la route, par « honneur et par dévouement au bien de l'Eglise et des « Etats catholiques. »

« De ces réflexions, Moñino tirait la conséquence que le pape était lié pour ne pas supprimer la compagnie, puisque, à moins de l'existence d'un secret de cette espèce, ses subterfuges manquaient de toute explication plausible. Par conséquent, afin d'éviter cet écueil, s'il existait véritablement, il lui semblait que l'heure était venue de faire, du côté de Naples, quelque mouvement de troupes, en augmentant le nombre de celles qui formaient la garnison d'Orbitello, d'où elles seraient en mesure de s'approcher de Ronciglione... On allait donc enfin presser la conclusion de la négociation sur les jésuites par des moyens plus efficaces que les représentations des ministres des couronnes. Moñino continuait les siennes en termes de plus en plus forts, de manière à obliger le pape à confesser que « les jésuites « eux-mêmes désiraient l'extinction pour sortir de l'état « de terreur, de sujétion et d'opprobre où ils se trou- « vaient. »

« Mais pas même de la lettre écrite par Clément XIV en réponse à celle de Charles III, on ne pouvait augurer des résultats plus satisfaisants que des dépêches de Moñino depuis la fin de la *villeggiatura*. « A notre très-« cher fils en Jésus-Christ, Charles III, roi des Espa-« gnes, disait le saint-père, salut et bénédiction apos-« tolique. — Tout ce qui pourra contribuer au repos « public de la monarchie de Votre Majesté sera par « nous promptement mis en œuvre. Telle a été notre « ponctualité relativement aux lieux d'asile, dont la « multiplicité faisait que les crimes restaient impu-« nis... Nous avons donc cru de notre devoir impérieux « de faire droit aux représentations qui nous étaient « adressées sur ce point par ordre de Votre Majesté.

« Jusqu'à présent nous avons des motifs pour appré-« cier la sage manière d'agir du seigneur don José « Moñino, ministre de Votre Majesté, avec lequel nous « nous sommes ouverts plus longuement sur un sujet « que mentionne Votre Majesté dans sa très-vénérée « lettre; et nous espérons qu'il en a fait des rapports « sincères et véridiques, car nous n'avons nulle raison « de mettre en doute son honnêteté. — Depuis le pre-« mier instant de notre très-pénible pontificat jusqu'à « présent, nous n'avons eu en vue, non-seulement de « pensée, mais aussi d'action, comme nous pourrions « le démontrer jusqu'à l'évidence, que de conduire cette « très-scabreuse affaire jusqu'à sa totale terminaison. « Ainsi qu'aucun doute ou méfiance n'entre dans l'âme « de Votre Majesté, à qui nous donnons avec plénitude « de cœur notre bénédiction apostolique... » Cette

lettre, d'un vague étudié, démentait notablement le langage explicite des précédentes.

« Un événement extérieur, peu important en apparence, survint à cette époque et rendit un meilleur aspect à l'affaire des jésuites. Lorsque le marquis de Felino tomba du ministère de Parme, la cour de Madrid lui désigna pour successeur, avec l'agrément des cours de Paris et de Vienne, don José Agustin de Llano, premier commis (*oficial mayor*) de la secrétairerie d'Etat en Espagne... Llano venait d'éprouver un plus grand affront que son ancien chef, car, après avoir cauteleusement évité sa présence pendant deux semaines, l'infant-duc don Fernando l'avait tout à coup renvoyé du ministère. Vienne et Madrid tinrent à grande injure cette boutade d'indépendance du petit souverain, et donnèrent des marques non équivoques de leur déplaisir. Marie-Thérèse renvoya toutes fermées les lettres de sa fille, la duchesse de Parme, disant que pour les lui adresser, elle ne reconnaissait pas d'autre ministre que Llano. Charles III alla jusqu'à ordonner que ses courriers cessassent de passer par le duché de Parme, et suspendit la pension d'infant dont jouissait son neveu. Enfin, les représentants des cours d'Espagne, de France et d'Autriche reçurent ordre de quitter Parme. Dans le renvoi de ce ministre, beaucoup crurent apercevoir la main des jésuites, et cela ne doit pas étonner, car ils étaient alors tombés dans un tel discrédit, qu'avec plus ou moins de fondement on rejetait sur eux la faute de toute chose.

Lorsque l'événement de Parme commençait à circu-

ler dans Rome, le père Inocenzio Buontempi alla rendre visite à don José Moñino. Celui-ci lui toucha quelques mots de la décision de l'impératrice qui avait renvoyé fermées les lettres de sa fille; il lui annonça en outre l'indignation de son souverain, et remarqua la terrible sensation que ces révélations faisaient sur le père. Peu de temps après, le ministre espagnol eut une audience du pape, et voici comment il en raconte la substance à Grimaldi : « Aussitôt que je fus en présence de « Sa Sainteté, elle me dit, avec une effusion de joie : « Je veux vous tirer de votre affliction et de votre mé- « fiance; je suis dès à présent résolu à prendre la me- « sure de suppression, parce que j'ai réfléchi combien « de temps tarderait la visite, puisqu'ils m'ont pris une « année et demie pour celle du séminaire romain. J'ai « hésité longtemps sur le choix de la personne en qui « je devrais me fier, chose qui m'a coûté et me coûte « encore de grandes peines, et je me suis enfin décidé « à faire usage du cardinal Negroni, pour l'ancienne « expérience que j'ai faite de sa probité et pour la « dernière preuve qu'il m'en a donnée à propos du bref « sur la diminution des lieux d'asile, duquel on n'a « rien su ici jusqu'à ce que la nouvelle en fût venue « d'Espagne. Bien que ce cardinal ait été saigné trois « fois ces jours-ci, il est déjà bien portant, et à la pre- « mière audience où il viendra, je lui donnerai l'ordre « avec l'idée pour la rédaction du bref, et je lui dirai « qu'il se mette d'accord pour les clauses et articles, « avec *mon très-cher Pépé* (ce sont ses propres mots). « Vous pouvez tenir prêt votre plan, et en causer avec

« le cardinal dès que je vous aviserai. Mais gardez bien « le secret, et que personne ne se doute de mes des- « seins. Pour les choses des Etats de l'Eglise en cette « matière, je compte, comme je vous l'ai dit, sur « le président d'Urbino, Acquaviva, dès qu'il sera « promu. Les visites que j'ai fait faire et les démarches « que j'ai faites m'ont merveilleusement servi. Vous « pouvez, de ma part, écrire tout cela au roi par le « prochain courrier, en disant que le premier diman- « che de l'Avent, veille de Saint-André, nous en aurons « fini. Et réjouissez-vous [1]. »

« Les ministres de France, de Portugal et de Naples reçurent de la bouche de Sa Sainteté, et avec la plus agréable surprise, des assurances aussi satisfaisantes. « Je ne sais à quoi attribuer, disait celui d'Espagne, le « soudain changement du pape. Je reconnais le grand « effet qu'a produit la démonstration du roi sur l'affaire « de Parme; je vois aussi l'appréhension qu'a causée la « conduite de l'impératrice-reine dans la même affaire; « je comprends l'ascendant de Buontempi et les émo- « tions que j'ai pu lui causer par mes insinuations; et « toutefois je ne crois pas qu'*à moins d'avoir lâché quel- « que cordon qui était trop serré*, et sans un secours tout « particulier de la Providence divine, le saint-père ait « pu se décider dans les termes que j'ai recueillis. »

« Le pape... crut devoir sonder le cardinal Negroni avec certaines précautions, se rappelant qu'il s'était naguère excusé d'inspecter le séminaire romain..., et

[1] Dépêche du 13 décembre.

il trouva bon de confier cette grave affaire à une autre personne. En conséquence, et autorisé par Sa Sainteté, le père Buontempi vint proposer en échange à Moñino le prélat Zelada. Le ministre espagnol hésita d'abord, et Buontempi, s'en apercevant, lui déclara qu'on prendrait tout le temps nécessaire pour agir avec tact et prudence, et que même, pour lui complaire, on nommerait une autre personne, bien qu'on pût toujours donner dans cet écueil de la trouver ou affectionnée aux jésuites, ou peu discrète, ou peu instruite de l'affaire; tandis que Zelada, bien qu'élevé parmi ces religieux, savait du moins de quoi il s'agissait et s'accommodait au temps; que, dépendant d'ailleurs, comme il dépendait, du roi Catholique par les revenus qu'il a en Espagne, et du souverain pontife par son avancement, il se verrait obligé à faire, et de plus à se taire, pour se bien mettre avec tous et pour ne pas encourir la haine de ses anciennes liaisons, si elles découvraient qu'il s'est mêlé de ces matières. Bien que Moñino connût beaucoup Zelada et qu'il le tînt pour un des personnages les plus problématiques de Rome, il donna les mains à ce qu'on le nommât, pour ne pas se voir encore engagé dans un nouveau labyrinthe d'atermoiements. « Je « connais, assurait-il, combien le pas où je suis engagé « est difficile, à cause du caractère, des inclinations et « de la sagacité de Zelada; mais je suis résolu à user « avec lui de toute la vigueur et de toute l'habileté qui, « si je ne me trompe, sont nécessaires pour une bonne « issue. Quand les choses arrivent au moment critique, « il faut bien aventurer un peu pour ne pas tout per-

« dre. Et j'ai plus peur que le pape ne le nomme pas
« que, une fois nommé, nous ne puissions atteindre le
» but. Cependant il faut être beaucoup sur ses gardes,
« à cause des grandes ruses, inconséquences et faibles-
« ses de ces gens-là... Nous allons voir ce qu'on fera
« avec Zelada, ou tout autre : *Pour moi, bien assuré de*
« *notre raison et de la décision dernière, je suis résolu à*
« *entrer en matière même avec le général de la compagnie.* »

« Zelada reçut, en effet, de Clément XIV, l'ordre de s'entendre avec Moñino sur l'expédition de la bulle, en prêtant l'oreille à son plan, et en se conformant aux communications que lui avait faites et que lui ferait Sa Sainteté pour mettre au jour une œuvre conséquente avec la fin désirée ; tout cela, après avoir juré sous serment de procéder avec le plus grand secret. Sans retard, le prélat s'aboucha avec Moñino, qui en écrivit ainsi à Grimaldi : « Je fis comprendre à Zelada, en trois « paroles, tout ce que j'avais à lui dire. Ces paroles se « réduisirent à lui recommander le secret, la bonne « harmonie et la brièveté, en lui rappelant quelle « grande carte il jouait, et combien, sur elle, il pouvait « perdre ou gagner. Cela fait, je lui lus, en appuyant, « la minute que j'avais préparée par anticipation pour « une bulle officielle ; et il me semble que le contenu « ne lui en déplut pas. Après mes explications, je lui « remis la minute ; il me promit de travailler et de me « revoir à la fin de la semaine [1]. » Celui-ci remplit avec empressement sa promesse, car, le dernier jour de 1772,

[1] Dépêche du 31 décembre.

Moñino put écrire à son chef : « Monsignor Zelada « a examiné et approuvé la minute ou projet de bulle « que je lui ai remis ; il a trouvé tout bien arrangé et « m'a comblé d'éloges. Il m'a proposé quatre rectifica- « tions de faible importance, qui ont été faites à l'ins- « tant, et il est convenu de rendre compte au saint- « père dans la nuit de lundi 28. Zelada a rempli, en « effet, cette promesse, et le saint-père a ajouté quel- « ques détails dont l'objet est de donner plus de force aux « clauses et plus de facilité à l'exécution, bien que, dans « quelques-unes, on puisse trouver à redire, mais moins « de notre part que de celle des Romains. Zelada reste « chargé par le pape de rédiger la bulle avec toutes les « formalités de style [1]. »

. . . .

« Zelada s'était mis sans retard à l'œuvre pour relever sa réputation de probité... et il le fit avec tant d'ardeur que, dès le 4 janvier 1773, il porta à l'audience la minute de la bulle déjà terminée, au grand étonnement de Moñino et à la grande admiration de Clément XIV. Celui-ci montra même quelque déplaisir de ce que Moñino le chargea de dire à Zelada que, jusqu'à ce que le nonce de Paris quittât cette ville avant la promotion..., il ne pensait pas donner communication de la minute, car le nonce était capable d'embrouiller les choses s'il se trouvait à Paris quand la bulle paraîtrait. Zelada, qui n'était point au courant du passé, croyait qu'à l'heure même on allait formuler et décréter la mesure, et, une fois publiée, il ne comprenait pas ce que

[1] Dépêche du 31 décembre.

pouvait embrouiller le nonce. Cependant le pape déclarait formellement qu'il ne voulait plus de retard, et que le départ du nonce de Paris se ferait sous peu de temps. Il n'en mit guère non plus à lire et approuver la minute, sous quelques légères modifications. Enfin Clément XIV était tout près de terminer la difficile affaire, lorsqu'il fut assailli par une inquiétude qui ajoute un grand lustre à la dignité de son caractère et à la pureté de ses sentiments. Sous l'influence de cette inquiétude, il s'ouvrit à Zelada, en deux différentes audiences, ainsi que le rapporte Moñino en deux dépêches :

« Zelada m'a confié, dit-il, le 14 janvier, que le saint-père avait laissé échapper avec quelque tristesse cette exclamation : « qu'*il regretterait bien qu'on attribuât sa « résolution à quelque pacte fait au conclave;* mais que « Zelada le calma en répondant que personne plus que « lui ne savait qu'on ne pouvait émettre un tel doute, « car il était notoire que l'ambassadeur d'Aubeterre « avait voulu persuader à Azpuru de s'opposer à l'élec- « tion, parce qu'il n'avait pas confiance dans le cardinal « Ganganelli; que c'était une chose publiquement con- « nue. A cela Zelada m'assure avoir ajouté que les jé- « suites mêmes, à l'exception d'un petit nombre, dési- « raient sortir de ce mauvais pas; et quand le pape lui « eut dit que j'augurais les meilleurs effets de cette me- « sure, Zelada lui répondit que ma prophétie n'avait « pas grand mérite, car dire que la terre sera mouillée « après qu'il aura plu, c'est une vérité de *Pero Grullo* [1]

[1] On dirait en français *vérité de la Palisse.*

« (ainsi me dit-il), dont Rome entière est pénétrée. » La semaine suivante, le 21 janvier, Moñino mandait ce qui suit : « Zelada m'a révélé que le pape était re-« venu sur la confidence déjà faite, *si l'on disait que « cette affaire provenait d'un pacte fait au conclave* ; mais « que Zelada l'avait encore dissuadé d'une telle pen-« sée, en lui recommandant *de la chasser comme une « tentation du diable.* Le saint-père lui dit encore qu'il « pouvait voir combien de temps on avait pris, et com-« bien il avait prié Dieu de l'éclairer et de le diriger en « cette matière. A quoi Zelada répondit que le public « non-seulement était convaincu qu'il avait imploré « l'assistance de Dieu, mais encore qu'il croyait que Sa « Sainteté l'avait tenté par tant de retards et d'irréso-« lutions sur un point si important. Et comme Sa Sain-« teté demanda en quoi consistait avoir tenté Dieu, « Zelada répondit que beaucoup pensaient qu'avec le « temps Sa Béatitude avait espéré quelque révolution « ou mort qui changerait les circonstances... Qu'ainsi « le saint-père ferait bien de laisser là les ajourne-« ments, car il était visible que la Providence, suivant « le progrès des choses et l'insistance des princes, s'é-« tait déclarée pour la résolution qu'on avait prise. « Zelada assure que cela fit impression sur le pape. »

« De nouveaux embarras se présentèrent, dans les formalités, pour l'expédition de la bulle ; mais Moñino les dissipa en persuadant au pape de publier sa mesure sous forme de bref. Et, cela convenu, la minute fut enfin envoyée, le 11 février, au roi d'Espagne, lequel, en la recevant, écrivit plein d'allégresse à Tanucci :

« Avant de continuer à te répondre, laisse-moi te don-
« ner la très-agréable nouvelle et très-importante pour « notre sainte religion et pour toute notre famille, « qu'enfin le pape m'a envoyé la minute de la bulle « *in forma brevis*, sur l'extinction des jésuites, comme « tu sais bien que je l'ai toujours espéré, et très à ma « satisfaction, en me priant de la communiquer au roi, « mon bien-aimé fils, à celui de France, à celui de Por- « tugal et à la cour de Vienne, et avec le plus grand « secret; ce que je vais effectuer dès qu'on aura tiré les « les copies nécessaires... et rendons ardemment à « Dieu les grâces qui lui sont dues, car il nous donne « ainsi notre repos dans nos royaumes et la sécurité de « bien des personnes, qu'on ne pouvait avoir autre- « ment. »

« Des copies de la minute du bref sur l'extinction des jésuites furent envoyées, avec des lettres autographes de Charles III, en France et à Vienne le 5, en Portugal le 6, et à Naples le 9 mars. Cependant les jésuites continuaient, par des moyens obliques, à insinuer au pape qu'il persistât dans ses ajournements, ayant eu vent qu'il marchait résolument à la terminaison de la transcendante affaire. « Ce n'est pas un petit bonheur, « mandait Moñino, que le saint-père se tienne ferme, « à ce qu'il semble, car ils ont commencé à l'attrister « par des pronostics de mort prochaine ; ils l'ont même « annoncée pour cette seconde semaine de Carême. « Comme le pape a souffert ces jours-ci de quelques « flatuosités dans le ventre, qu'il a crues lui-même « rhumatismales, nous avons tous observé son air et

« son esprit abattus, ce qui venait sans doute de ces « diaboliques insinuations. Nous essayons de lui rendre « courage et gaieté, et, pour ma part, je ne néglige au- « cun moyen d'en arriver là... Que V. E. ne trouve « pas étrange que nos adversaires emploient ces iniques « manœuvres ; n'ont-ils pas eu l'audace de répandre et « de soutenir que le roi, notre seigneur, avait perdu la « tête ? On ne saurait croire jusqu'où vont la perver- « sité et la calomnie de ceux qui machinent ces intri- « gues ! » Dans une autre dépêche, Moñino disait à Grimaldi : « Le père Buontempi m'a révélé qu'il était « arrivé une lettre d'un évêque, lequel, pour lui-même « et de la part d'un personnage du conseil de l'impé- « ratrice, recommandait les jésuites au pape, et lui « remontrait les difficultés que faisait cette cour pour « leur suppression. Le moine a été si fin que, comme « c'est à lui que sont remises les lettres au saint-père, « il ne lui a pas montré celle-là, considérant le vire- « ment qu'elle contenait et les mauvais effets qu'elle « pouvait produire ; considérant aussi la volonté présu- « mée du saint-père qui l'a chargé maintes fois de ne « pas le fatiguer de ces choses dont on connaît l'objet. » Et il ajoutait en post-scriptum : « Buontempi vient de « me montrer la lettre dont je parle à V. E. Elle est « de l'évêque de Goritz, dans le Frioul, et renferme la « copie d'un passage de lettre du personnage qu'elle « cite, sous la date du 23 février. Mais la nouvelle que « donne ce personnage au bon évêque n'est pas si « mauvaise que je croyais, car il convient que l'impé- « ratrice n'est pas dans l'intention de s'opposer à

« l'extinction, si le pape la croit convenable au bien de « l'Eglise; seulement S. M. impériale suppose qu'il n'y « a pas de motifs pour désirer que cette extinction se « fasse, mais plutôt des motifs pour le contraire. »

« Désespérant de trouver protection chez les souverains catholiques, les jésuites se hasardaient à la solliciter de ceux qui ne l'étaient point. C'est ce que constate le passage suivant d'une lettre écrite à d'Alembert par le grand Frédéric : « Au bout de toutes ces agita- « tions diverses, l'institut des jésuites va être complé- « tement supprimé; et le pape, après avoir hésité long- « temps, cède enfin, à ce qu'il dit, aux importunités « des fils premiers-nés de son Eglise. J'ai reçu un émis- « saire du général des Ignaciens, qui me presse de me « déclarer ouvertement protecteur de cet ordre. Je lui « ai répondu que lorsque Louis XV a trouvé bon de « supprimer le régiment de Fitz-James, je n'ai pas cru « qu'il fût de mon devoir d'intercéder pour ce corps, et « que le pape était parfaitement le maître de faire chez « lui les réformes qu'il croit opportunes, sans l'inter- « vention des hérétiques [1]. »

« Aux lettres de Charles III, toutes les cours répondirent dans un sens favorable à l'extinction de la compagnie. Il est inutile de dire quelle fut la réponse de Ferdinand de Naples, puisqu'il l'adressait à son père, et qu'elle lui était dictée par le marquis de Tanucci. Mais, dans sa correspondance avec celui-ci, le roi d'Espagne expliquait ce que furent celles des autres souve-

[1] Lettre écrite de Potsdam, le 8 décembre 1772.

rains : « J'ai l'extrême plaisir de t'annoncer, écrivait-il « le 30 mars, que j'ai reçu les réponses de France et de « Portugal ; elles approuvent complétement, comme je « le disais, et sans la moindre observation, la minute « que m'a envoyée le pape, ce qu'il faut tenir dans le « plus grand secret. Et j'espère en Dieu que la réponse « de Vienne arrivera aussi suivant mon désir. — Je te « prie de vouloir bien m'aider à rendre à Dieu de par- « ticulières actions de grâce, écrivait-il le 27 avril, pour « la réponse de Vienne, que j'ai reçue également, tou- « chant l'extinction des bienheureux jésuites. J'ai or- « donné à Grimaldi de t'en envoyer copie, pour que tu « en donnes connaissance à mon bien-aimé fils, en gar- « dant le secret nécessaire. Tu y verras que Vienne ne « s'oppose point au principal, et que, sur le reste, tu « ne t'es pas trompé dans le jugement que tu portais « de cette cour. Je te dirai aussi les ordres qu'à ce pro- « pos j'envoie à Moñino ; et j'espère de l'infinie misé- « ricorde de Dieu que tout pourra s'arranger, et que « nous verrons bientôt la conclusion de cette affaire, que « nous désirons pour le bien de notre religion et pour « notre propre sécurité. »

« Charles III avait bien raison de se féliciter des réponses de ces cours. Louis XV lui disait avoir toujours désiré qu'il obtînt une satisfaction complète dans l'heureux dénoûment de cette affaire. Joseph Ier n'hésitait point à qualifier d'heureux le jour où se réaliserait un événement qui affermirait la tranquillité de l'Eglise universelle et assurerait à tous les princes catholiques leurs vies et leurs couronnes. L'impératrice Marie-Thérèse

lui déclarait que, rien n'étant arrivé qui ait changé son opinion depuis 1770, et malgré sa constante estime envers la compagnie pour son zèle et sa bonne conduite dans les Etats impériaux, elle ne mettrait aucun obstacle à sa suppression, si le saint-père la trouvait juste, convenable et utile à l'union de l'Eglise ; mais que toutefois elle ne lui accordait pas le droit de disposer des biens de la compagnie, clause qu'elle n'admettrait jamais, se croyant en droit d'être traitée comme l'Espagne et la France [1].

« Après la remise à Moñino des réponses faites par les cours, il fallut, conformément à celle de Vienne, supprimer les clauses de la minute du bref qui se rapportaient à l'application du temporel des jésuites et à l'exception en faveur des souverains qui avaient prononcé le bannissement. Negroni, secrétaire des brefs, reçut l'ordre de Sa Sainteté d'expédier celui d'extinction, avec les autres brefs qu'il fallait, pour l'exécution de la mesure, adresser aux nonces et commissaires, au nombre de dix-sept ou dix-huit. « Même quand on n'aurait pris « pas plus d'un jour pour l'expédition de chacun, écri« vait Moñino le 3 juin, et trois ou quatre pour celle du « bref d'extinction, ce temps forme un retard de vingt« deux ou vingt-trois jours, et si l'on y ajoute les jours « de repos qu'aura pris la personne qui les écrit et le « système de commodité suivi par ces gens de la cour « romaine, V. E. reconnaîtra que jusqu'à cette heure

[1] Le roi de Portugal avait répondu à Charles III le 14 mars ; celui de France, le 15, et l'impératrice-reine, le 2 avril 1773.

« on n'a point perdu de temps, puisqu'il ne s'est passé « que dix-huit jours depuis celui où Sa Sainteté a re- « mis la minute à Negroni. Comme on ne peut, ainsi « que je l'ai déclaré à V. E., confier la transcription « qu'à des mains choisies, pour éviter les infidélités « qui sont si fréquentes ici, et peut-être que la minute « ne soit remise au général de la compagnie, il a fallu « subir ce retard inévitable par des motifs de prudence « et de politique. »

« L'affaire des jésuites suivait donc son cours naturel, en même temps qu'on apposait à l'improviste les scellés sur les archives du noviciat à Rome, et que Malvezzi préparait l'extinction dans son diocèse de Bologne, en renvoyant de leurs maisons les novices et ceux qui n'étaient pas profès au quatrième vœu, et en défendant aux autres la prédication et l'enseignement; lorsque la présence de Giraud, qui revenait de la nonciature de Paris, récompensé par le chapeau dans une promotion récente où Zelada reçut aussi la pourpre, vint menacer d'une nouvelle pierre d'achoppement. « Bien que le pape, « écrit Moñino dans la même dépêche du 3 juin, n'ait « point donné d'audiences aux ministres les jours as- « signés, en s'excusant sur ses occupations des fêtes « de la Pentecôte, il m'a fait avertir qu'il me rece- « vrait le matin du 1er de ce mois, parce que nous « avions à causer. En effet, ayant rendu visite à Sa « Sainteté, elle me déclara qu'elle avait connaissance « de l'intention où étaient les cours de restituer Béné- « vent et Avignon. V. E. se rappellera que, dans sa let- « tre du 13 avril, elle me faisait entendre que je pou-

« vais assurer aux gens qui entourent le pape qu'ils ne « devaient avoir aucune crainte à ce sujet. Et le cardi- « nal de Bernis, ayant reçu les mêmes ordres, concou- « rut avec moi à tranquilliser les esprits, qui se mon- « trèrent confiants et satisfaits. Sur cet antécédent, le « saint-père ajouta que, si la nouvelle que l'ordre était « signé de restituer ces Etats venait avant la publica- « tion du bref, cela pourrait donner un jour d'allégresse « à Rome, et bien constater qu'Avignon et Bénévent « n'avaient pas servi de gages pour l'extinction, ni à « payer en partie cette mesure, enfin préparer les esprits « à ce qu'elle fût publiée à la joie générale et à sa propre « satisfaction. Se fondant sur ces raisons, le saint-père « me fit entendre qu'il était résolu à agir de cette ma- « nière, en m'assurant avec toutes les protestations pos- « sibles que c'était un point conclu, et que l'on ne devait « plus douter de son exécution. Sa Sainteté ajouta « qu'elle était d'accord d'écrire à l'impératrice-reine « une lettre accommodée aux désirs de cette princesse, « suivant ce que je lui avais suggéré, et que j'en pou- « vais donner avis. Il ne m'est pas facile de mander à « V. E. la surprise avec laquelle je reçus cette nouvelle « ouverture du saint-père, et, bien que dans ma tête « s'amoncelassent les considérations de tous les incon- « vénients, méfiances et conséquences fâcheuses qui « devaient arriver, je pus réfléchir que, si je prenais le « parti d'une résistance ouverte, le pape pourrait con- « cevoir le soupçon, dont on l'a peut-être assailli, que « nous pensions cueillir le fruit de la négociation et ne « pas montrer ensuite notre gratitude; mais aussi que;

« si j'accédais à une pensée aussi astucieuse, qui peut « envelopper de pervers desseins, je hasardais l'heu- « reuse issue au moment où nous devions l'atteindre. « Au milieu de ces agitations, je pris le parti de m'ef- « forcer de montrer au pape une grande sérénité et de « lui dire que, dans la pensée qui lui était venue, il n'y « aurait point d'inconvénient, si le saint-père ne s'ex- « posait ainsi, comme je le croyais, à perdre la bonne « opinion qu'avaient de lui les cours, à cause de l'in- « conséquence qu'elles rencontreraient entre cette idée « et les explications antérieures qu'il m'avait données « sur sa situation d'esprit; qu'il devait se rappeler com- « bien de fois il m'avait déclaré qu'il ne voulait point « faire de pacte pour en venir à l'extinction, s'excusant « toujours ainsi d'entrer en matière sur Avignon et « Bénévent; que les ennemis de Sa Béatitude ne per- « draient pas l'occasion de le peindre comme une per- « sonne de caractère artificieux, dissimulé, inconsé- « quent, et d'anéantir toute la bonne semence que nous « autres ministres avions voulu semer sur sa générosité, « sa probité et son désintéressement; et que, puisqu'un « des meilleurs fruits que devait produire l'exécution « de la mesure était la confiance réciproque et l'amitié « des cours catholiques, si nécessaires au bien de la re- « ligion et à la dignité du saint-siége, tout pouvait, en « cette occurrence, se perdre à l'instant. Ce fut très-fort « que le pape s'inquiéta et s'affligea de mes réflexions; « il me pria de ne pas le jeter dans des angoisses de « doutes et de terreurs; mais, avec beaucoup de respect, « je lui représentai la nécessité où se trouve un homme

« de bien de parler clair, même quand il sent qu'il « cause du déplaisir, pour satisfaire à son honneur et à « sa conscience. La conversation dura deux heures « ainsi, sans arriver à rien conclure, et je me retirai « avec le dépit et le chagrin que V. E. peut concevoir.

« J'ai su par des lettres de Florence de ce courrier « que le ministre anglais publiait dans cette cour que « déjà la difficulté sur l'extinction ne consistait plus « qu'à décider si la restitution de Bénévent et d'Avi« gnon devait ou non la précéder; et, bien que ce puisse « être un hasard, tout me donne à soupçonner que « quelque main cachée a réservé précisément cette « arme pour dernière ressource d'ajournement, en glis« sant la méfiance dans l'âme du pape et en augmen« tant les craintes qui sont si naturelles à son caractère. « J'ai parlé avec le cardinal Zelada, qui, avant son au« dience de lundi prochain, se mettra d'accord avec moi « pour battre en brèche le saint-père, et je crois qu'il le « fera avec succès. C'est ce que fera de son côté le car« dinal de Bernis, avec lequel j'ai aussi parlé; ce mi« nistre suppose que c'est Giraud qui aura dressé cette « machine de guerre, à cause de ce qu'il sait précédem« ment de son esprit d'intrigue et de ses idées. Demain « le confesseur de Sa Sainteté doit venir me chercher; « je lui parlerai et le disposerai comme il faut, mon « avis étant, ainsi que celui de Bernis, qu'il convient « absolument de prendre un ton haut et fier, ce que je « ne négligerai pas, car, de même que ce moyen nous « a conduits au point où nous en sommes, c'est encore « lui qui doit nous faire passer la dernière étape. D'une

« autre part, je presserai le cardinal Negroni pour qu'il « termine l'expédition des brefs; et V. E. peut être bien « sûre que, en tant qu'il dépend de mes forces, je n'o- « mettrai rien pour en finir de cette fastidieuse et fâ- « cheuse affaire, et éviter que nous ne soyons joués par « ces gens-là. »

« Moñino assurait encore à Grimaldi, dans une lettre confidentielle de la même date, qu'*il avait besoin de toute l'assistance de Dieu pour se tenir ferme, et que, s'il séjournait encore longtemps à Rome, il espérait bien y gagner la palme du martyre*; puis il ajoute que, si le pape s'obstinait dans sa nouvelle idée, il lui semblait convenable de ne pas perdre de temps pour envoyer les ordres relatifs à la restitution de ces deux Etats, sans qu'on les publiât toutefois avant d'avoir reçu les exemplaires authentiques du bref pour être remis aux cours. Son plan était aussi que Clément XIV se portât médiateur pour la réconciliation de l'infant duc de Parme avec Charles III et Louis XV, et qu'ensuite l'infant-duc intercédât pour la restitution d'Avignon et de Bénévent au saint-siége. Ainsi, pour sauver la dignité des cours et du pape, Parme aurait figuré comme l'arc-en-ciel de paix après avoir été la pomme de discorde. Mais une si heureuse idée ne put se réaliser, parce que la France s'opposa inconsidérément à ce qu'un étranger se mêlât des affaires de famille, comme si une telle qualification pouvait s'appliquer, entre catholiques, au vicaire de Jésus-Christ.

« Je viens d'avoir la visite du père Buontempi, ajou- « tait le ministre d'Espagne dans une lettre confidentielle;

« il est venu sans doute me sonder à la suite de mes « explications avec le pape. Je laisse à penser à V. E. « quelle décharge j'ai faite sur le pauvre moine. Elle a « été terrible, et il est arrivé jusqu'à s'écrier : *Plût à « Dieu que jamais saint Ignace ne fût venu au monde!* Il « m'a supplié de ne rien écrire sur la question d'Avi- « gnon et de Bénévent. » Une semblable prière révélait de reste que le pape n'insistait plus sur la restitution préliminaire de ces territoires. Il le déclara clairement au représentant de l'Espagne dans l'audience du 7 juin, en ajoutant toutefois qu'avant de faire la notification du bref, il voulait faire saisir divers effets des jésuites et divers papiers, parce qu'il convenait d'empêcher que les uns et les autres ne disparussent. « Je re- « connus à l'instant, mandait Moñino, que, n'ayant pu « réussir à suspendre la publication du bref sous le « prétexte de la restitution préliminaire de Bénévent et « d'Avignon, l'on cherchait d'autres moyens pour obte- « nir cette restitution, et que tout cela vient de la mé- « fiance qu'on a pu suggérer contre nous. Je ne pus « m'empêcher de témoigner à Sa Béatitude un extrême « déplaisir des nouveaux retards qu'on méditait, en lui « faisant remarquer que les saisies d'effets ou de pa- « piers devaient se faire en même temps ou à la suite « de l'exécution du bref. Néanmoins le saint-père s'obs- « tina à soutenir que c'était absolument nécessaire, et « assura qu'il faudrait peu de temps pour cela. Bien « que nos altercations fussent montées à un ton très- « haut, car Sa Sainteté supporta de ma part les expres- « sions les plus ardentes et les plus vigoureuses, se bor-

« nant à me répondre que j'étais hypocondriaque, et « qu'il ne croirait pas autrement que je pusse m'in- « quiéter encore et douter de sa bonne foi; néanmoins « le pape demeura d'accord de signer le bref dès que le « cardinal Negroni le lui apporterait, sans retarder da- « vantage les démarches à faire et les mesures à pren- « dre. Le cardinal s'offrit à remettre le bref le mardi de « cette semaine, ce qu'il aura effectué, je crois, car j'ai « fait l'expérience de sa véracité. Mais il manque encore « l'expédition formelle d'un autre bref et l'impression « du principal [1]. » Dix jours après, Moñino s'adressait dans ces termes à Grimaldi : « J'ai peu de choses à « ajouter à ce que j'ai mandé à V. E. Le pape a signé, « en effet, le bref d'extinction, et, en outre, il a eu re- « cours à moi pour qu'il fût imprimé avec tout le se- « cret nécessaire, voulant éviter les conséquences des « infidélités qu'il craignait dans l'imprimerie de la « chambre apostolique, ou de quelque autre main à qui « devrait se confier le cardinal Negroni. Je ne laisse pas « que d'être un peu embarrassé de cette commission « matérielle, à cause de l'impossibilité de se fier ici à « personne. Mais enfin, l'on s'en tirera comme on pourra. « Toutefois, non-seulement le pape persiste à prendre « les mesures préparatoires, à opérer les saisies d'effets « et de papiers à Ferrare, Urbin et Fermo; mais il a « encore fait expédier les brefs à ce sujet, et je crois « qu'à ces heures-ci ils sont déjà en route... [2]. —

[1] Dépêche du 7 juin.
[2] Dépêche du 17 juin.

« J'ai peu de chose à dire à V. E., répétait Moñino le 24 « juin, sur le même sujet, car le pape persistant dans « les idées que je vous ai fait connaître par ma lettre du « courrier précédent, à l'égard des colléges de Ferrare, « Urbin, Sinigaglia et Fermo, tout ce que j'ai pu re- « cueillir de la bouche de Sa Béatitude, dans ma der- « nière audience, a été cette ouverture ou confidence, « que je laissasse passer la fête de saint Pierre, et que, « puisque l'anniversaire de mon arrivée à Rome avait « lieu le 4 juillet prochain, je verrais pour lors, à peu « de différence près, se vérifier totalement ses inten- « tions. — Je dis tout dans la lettre officielle, mandait- « il dans la confidentielle du même jour, et j'ajoute « seulement que j'ai établi l'imprimerie dans ce palais, « et que nous aurons à supporter les frais d'impression, « parce qu'il ne me semble pas décent d'adresser en- « suite un compte au pape pour leur montant. »

« Par le courrier du 1er juillet, Moñino put aviser déjà son gouvernement qu'une congrégation de cardi- naux était nommée pour que, aussitôt la publication faite de l'extinction de la compagnie, elle s'occupât des moyens d'exécution, et procédât sur les contraventions, satires et autres incidents. En nommant cette congré- gation, le saint-père voulut qu'elle fût supérieure à toutes les autres, même à celle du saint-office, pour qu'elle imposât plus de respect et plus de crainte. Elle se composait de Marefoschi, Corsini, Zelada, Carafa et Casale. Des deux premiers Moñino était très-satisfait; des deux derniers aucunement. Deux prélats, Pallota et

Alfani, allaient être agrégés aux cardinaux; le premier était trésorier de la chambre, le second très-ennemi des jésuites. A la fin des deux lettres, l'officielle et la confidentielle, Moñino se plaignait des incroyables peines qu'il avait à pousser le pape à marcher avec la célérité qu'exigeait l'affaire. Zelada et Buontempi le secondaient d'accord; il avait toute certitude de la sincérité du premier, mais restait encore en doute sur les intentions du second.

« Si nous étions tenu de suivre le récit de ceux qui ne se font aucun scrupule d'entacher honteusement l'histoire de fables, nous représenterions à présent Clément XIV, seul et pendant les hautes heures de la nuit, signant avec un crayon, sur une fenêtre du Quirinal, le bref d'extinction des jésuites, puis tombant sans connaissance par terre, où l'on prétend qu'il resta jusqu'au lendemain matin. Tout aussitôt nous le montrerions presque nu sur son lit, et victime du désespoir, s'écriant au milieu de ses sanglots : « Oh! mon Dieu! je suis « damné! L'enfer est ma demeure! il n'y a plus de « remède! » Puis enfin nous amènerions au chevet de son lit le cardinal Simone, qui s'efforce de le tranquilliser, et ne peut venir à bout de lui rendre le calme. « Ah! j'ai signé le bref! dirait le pape; il n'y a plus « de remède! » Et le cardinal : « Si, il y en a encore « un, saint-père, c'est de révoquer le bref. » Et le pape : « Impossible! Je l'ai remis à Moñino, et peut-être qu'à « cette heure-ci le courrier est déjà parti pour l'em- « porter en Espagne. » Et le cardinal : « Eh bien, « saint-père, un bref se révoque par un autre bref. »

Et le pape : « Impossible ! je suis damné ! l'enfer est « ma demeure ! il n'y a plus de remède ! [1] »

« Rien n'est plus loin de la vérité que cette farce mélodramatique. Ce qui est réellement arrivé se trouve constaté ponctuellement par la correspondance du ministre d'Espagne. Voilà ce qu'il écrivait alors à Grimaldi : « A force d'extrême patience, d'activité et de « chimères, nous faisons peu à peu en avant les pas « qui se peuvent faire. Je ne sais si dans le cours de « ce mois nous sortirons de l'affaire ; mais ce sont mes « projets... Buontempi, qui m'a apporté les lettres, m'a « demandé la protection du roi contre la foule d'en-« nemis que cette affaire lui fait et lui fera ; je la lui « ai promise ; il manque seulement la manière d'ex-« primer cette protection d'une façon perceptible, en « temps opportun. Le même religieux m'a assuré qu'on « s'occupe en toute hâte d'expédier le bref pour la con-« grégation dont j'ai rendu compte [2]. » — « Il y a quel-« que changement dans les prélats qui doivent assister « à la congrégation. Au lieu de Pallota, c'est Macedonio « qui fera les fonctions de secrétaire, et je m'en ré-« jouis, parce que c'est une personne en qui j'ai toute « confiance. Celui-ci m'a confié la correspondance du « cardinal Malvezzi, archevêque de Bologne, qui est « excellente ; il y fait au pape de vives et solides remon-

[1] C'est M. Crétineau-Joly qui a prétendu donner des lettres de naturalisation dans l'histoire à ce conte de bonne femme, en s'appuyant sur une relation du jésuite Vincenzo Bolgeni, qu'il suppose en avoir reçu la confidence du cardinal de Simone.

[2] Lettre confidentielle du 8 juillet.

« trances. Que V. Exc. prenne patience; nous finirons « par aborder au terme[1]. » Sa Sainteté prenait alors les bains d'habitude, et ainsi ne recevait personne. Zelada, mis au courant de tout, mais lié par serment à ne rien révéler, se tenait à l'écart même de Moñino, et celui-ci ne savait rien de certain. Cela est si vrai que, deux jours après la signature du bref, il écrivait à Tanucci : « Je me suis encore trouvé dans la nécessité de tirer « mon arquebuse, chargée de la mitraille que vous sa- « vez, et je crains qu'une autre décharge ne soit encore « nécessaire, car à chaque pas naît un embarras nou- « veau. » C'est le 21 juillet qui est la date du bref d'extinction des jésuites, et l'on était au 29 du même mois quand Moñino s'exprimait ainsi en écrivant à Grimaldi : « Le père Buontempi vient de me venir voir, « et il m'a dit que S. M. peut publier et envoyer « des exemplaires à toutes les cours qu'il voudra, puis- « qu'il ne manque plus rien que d'attendre le nombre « de jours proportionné à l'arrangement matériel des « choses, et que notre courrier soit près de Madrid. Il « m'a confié que Sa Sainteté désigne deux théologiens « pour la congrégation exécutive, outre les cinq cardi- « naux et les deux prélats. Comme je regrettais que « l'exemplaire du bref ne fût point revêtu de quelque « approbation officielle, ces gens me disent qu'elle n'est « pas nécessaire, attendu que cet exemplaire est envoyé « seulement comme nouvelle, et qu'il partira ensuite « en due forme par le canal ordinaire. Et malgré toutes

[1] Lettre confidentielle du 15 juillet.

« mes remontrances, ils insistent pour conserver leurs « formules, qui composent ici un Lévitique irréfraga- « ble... Almada et Bernis envoient leurs exemplaires « dans la même forme. Il a fallu me résigner, car ils « ne veulent démentir en rien tant de preuves sur « pièces et témoignages... Pour moi, je ne retarderai « pas de divulguer l'objet, et, dans ce but, je joins un « certain nombre d'exemplaires. Je supporterai les frais « d'impression, comme me le mande Votre Excellence. »

« Jusqu'à ce que, dans la nuit du 16 août, le bref d'extinction eût été notifié aux jésuites de Rome, cet important document ne fut point expédié en due forme. Il fut remis directement aux nonces pour que ceux-ci le communiquassent aux rois. On procéda avec un tel mystère, que le ministre d'Espagne apprit seulement au bout de deux jours qu'une circulaire avait été expédiée à tous les évêques de la chrétienté pour qu'ils prissent possession des biens des jésuites, contrairement aux stipulations. Ce fut pour avoir agi mystérieusement que l'on commit cette faute, d'ailleurs réparée à l'instant sur la réclamation de Moñino, de façon que la circulaire ne restât en vigueur que pour les Etats pontificaux. Rien n'arriva donc de ce qu'on a inventé sur la manière dont Clément XIV signa le bref d'extinction des jésuites. En même temps que Moñino, les ministres des autres cours envoyèrent un exemplaire à leurs souverains, et ce ne fut que près d'un mois après la signature que le bref fut expédié en due forme.

« Si l'on examine avec impartialité le bref du 21 juillet 1773, on le déclarera un modèle d'argumentation

vigoureuse et de saine doctrine, comme on peut s'en convaincre, pour peu qu'on en tire la substance. Dès son élévation à la chaire de Saint-Pierre, Clément XIV s'est rappelé le ministère de paix et de réconciliation universelle dont Jésus-Christ a donné le précepte aux apôtres par son exemple et ses leçons. Constitué par la divine Providence sur les nations pour cultiver la vigne mystique et conserver l'édifice de la religion chrétienne, il s'est montré prêt à planter ce qui était utile et arracher ce qui était nuisible au repos de cette religion, considérant que si le saint-siége avait favorisé et enrichi par des priviléges et exemptions les ordres religieux, à cause de l'aide efficace qu'ils donnaient au bien du peuple chrétien, dès que le cas arrivait où quelqu'un d'eux ne produisait plus cet heureux fruit, le saint-siége n'avait point hésité à en prononcer la réforme ou l'extinction. Après avoir cité divers exemples de suppressions d'ordres religieux faites par les papes, lesquels abandonnant la prolixe méthode de faire suivre aux procès les formalités judiciaires, et n'écoutant que les lois de la prudence, ont usé de la plénitude de leur pouvoir, sans permettre que les ordres qui allaient être supprimés fissent de défense judiciaire, il mentionnait l'objet pour lequel fut institué l'ordre de Saint-Ignace; les plaintes auxquelles ses membres donnèrent lieu; la visite apostolique demandée par Philippe II contre les excessifs priviléges de cet ordre et contre la forme de son gouvernement, décrétée par Sixte-Quint, mais non effectuée à cause de sa mort; la nouvelle confirmation de la compagnie faite par son successeur Grégoire XIV;

l'insuffisance de la prohibition que prononça ce souverain pontife de combattre directement ou indirectement l'institut et ses constitutions, ou d'y introduire aucune nouveauté; les continuelles clameurs contre la doctrine des jésuites, tenue par beaucoup de gens pour incompatible avec la foi catholique et les bonnes mœurs; la multitude des accusations, fondées principalement sur leur avidité à posséder des biens temporels; l'inutilité des mesures prises par les souverains contre leur tendance à se mêler des choses du siècle, malgré les résolutions de la cinquième congrégation générale pour les jésuites et les décrets de Paul V; et l'égale inutilité des constitutions publiées par divers papes, depuis Urbain VIII jusqu'à Benoît XIV, pour que la compagnie s'abstînt d'intervenir dans les choses temporelles, de susciter des disputes et de soutenir des opinions fondamentalement condamnées par le saint-siége comme scandaleuses et immorales.

« Arrivant à l'époque de son prédécesseur immédiat, le pape la qualifiait de très-critique et turbulente, puisque les plaintes s'étaient accrues contre les jésuites, et puisqu'il était survenu des tumultes et des dissentiments qui avaient eu pour résultat d'allumer des inimitiés et des haines dans l'esprit des fidèles; et que le désordre était arrivé à un tel point, que des princes de piété innée, tels que ceux d'Espagne, de France, de Portugal et des Deux-Siciles, qui avaient reçu comme en héritage leur libéralité envers la compagnie, s'étaient vus dans la nécessité de l'expulser de leurs royaumes et d'en solliciter l'entière suppression, pour

réconcilier tout l'univers chrétien ; que si, par le décès de Clément XIII, le cours et l'issue de cette instance étaient demeurés en suspens, elle avait été reproduite, dès qu'il lui avait succédé au pontificat, accompagnée des avis conformes d'un grand nombre de prélats et d'autres personnages illustres par leur dignité, leur vertu et leur science.

« Dans le désir d'adopter une sage résolution, il avait pris beaucoup de temps, non-seulement pour réfléchir et délibérer avec mûr examen sur une si grave affaire, mais encore pour demander aide, avec prières et larmes, au Père des lumières, ayant soin, en outre, que les fidèles l'aidassent aussi de leurs fréquentes oraisons et bonnes œuvres. Après avoir mis tant de moyens en usage, assisté et inspiré, comme il en avait la confiance, par l'esprit divin, et obligé par son ministère à concilier, favoriser et affermir, jusqu'où ses forces peuvent atteindre, le repos de la république chrétienne, et à en éloigner tout ce qui pourrait lui causer le moindre préjudice; convaincu que la compagnie de Jésus ne pouvait plus produire les fruits et avantages pour lesquels elle fut instituée, approuvée et gratifiée de tant de priviléges ; qu'au contraire on ne pouvait plus arriver à mettre d'accord sa conservation et le rétablissement de la paix de l'Eglise ; après mûre délibération, de science certaine et avec la plénitude de l'autorité apostolique, il prononçait la suppression et l'extinction de la compagnie ; abolissait et annulait ses offices, ministères et emplois, ses statuts, usages, coutumes, décrets et constitutions ; et déclarait en consé-

quence perpétuellement abolie et éteinte l'autorité du prévôt général, des provinciaux, inspecteurs et tous autres supérieurs.

« Conformément au plan de don José Moñino, le souverain pontife réglait le sort des religieux supprimés, suivant leur classe ; il défendait, sous peine d'excommunication majeure, de suspendre l'exécution de la mesure, même sous prétexte d'éclaircir des doutes, et de parler ou d'écrire pour ou contre l'extinction et ses motifs ; il exhortait les princes à concourir à ce que le bref fût exactement accompli ; et les fidèles à détester, guidés par l'esprit de la charité évangélique, les offenses, inimitiés, discordes et supercheries. Finalement, il décrétait que ces lettres fussent à toujours et perpétuellement valides, subsistantes et efficaces ; qu'elles sortissent leurs pleins et entiers effets ; et qu'elles fussent inviolablement observées par tous et par chacun de ceux à qui il appartenait, ou à qui il appartiendrait, de quelque manière que ce fût dans l'avenir.

« Tous les États catholiques obéirent immédiatement au bref de Clément XIV : ceux qui étaient restés silencieux, avec humilité et respect ; ceux qui l'avaient sollicité de commun accord, avec vénération et allégresse.

. . . .

« Après avoir rapporté en détail des événements si graves et si compliqués, il est bon de les apprécier succinctement, en établissant d'abord pour principe qu'un ordre religieux naît parce que l'autorité spirituelle le crée et sanctionne, et qu'il meurt dès qu'elle

le supprime et annule; qu'il apparaît et prospère dans tel ou tel État, parce que l'autorité temporelle l'admet et le protége, et qu'il en disparaît parce qu'elle le dissout et l'expulse. Avec d'égales prérogatives à celles de Charles-Quint pour admettre les jésuites, Charles III décréta leur total bannissement d'Espagne ; et c'est en faisant usage d'identiques pouvoirs suprêmes, qu'agirent Paul III pour les créer, sur les prières d'Ignace de Loyola, et Clément XIV pour les supprimer, sur les instances des rois d'Espagne, de France et des Deux-Siciles. Cela suffit pour légitimer les deux mesures, aussi nécessaires que justes. Sous la prépotence qu'exerçait l'inquisition, une forte et constante opposition fut faite à l'institut de Loyola depuis le seizième siècle..., et durant la querelle ininterrompue, les évêques élevèrent leurs clameurs contre ses excessifs priviléges, les universités contre son ardent désir de monopoliser l'enseignement, les moralistes et théologiens contre le relâchement de ses opinions et maximes, enfin les jurisconsultes et hommes d'Etat contre son avidité insatiable et son ambition effrénée. Jusqu'à l'avénement des Bourbons au trône des deux mondes, les jésuites n'avaient pas pris parmi nos ancêtres la position qui leur permit ensuite de faire sentir leur influence du haut du confessionnal des rois. Comme les victoires de l'opinion publique sont certaines, quelque effort que l'on fasse pour la contrarier, et comme elle était déjà très-prononcée contre les jésuites, en même temps que Philippe V les protégeait et les élevait à la plus haute faveur, il y eut des villes et bourgs qui ne voulurent

pas les admettre, ou qui les chassèrent de leur district; il y eut des écrivains qui censurèrent leur doctrine et leur conduite, des légistes qui défendirent énergiquement les droits régaliens, des ministres qui négocièrent des concordats. Lorsque Ferdinand VI ne voulut plus de confesseur jésuite, tous les membres de la compagnie se tinrent pour offensés, et, si elle eût pu y mettre obstacle, jamais Charles III n'eût tenu le sceptre de l'Espagne. Et pourtant ce prince, aussi jaloux de sa dignité que sans égal en mansuétude, même après avoir vu Joseph I[er] expulser les jésuites de Portugal et Louis XV de France, continua à les conserver jusqu'à ce que, les trouvant auteurs des désordres qui mirent ses domaines en conflagration générale, il se résolut à décréter la pragmatique du 2 avril 1767, et satisfit de la sorte au principal devoir d'un monarque, en rétablissant et en affermissant la tranquillité publique. A la qualité de père tendre de ses peuples, il joignait celle de fils respectueux de l'Eglise; ses vassaux n'étaient pas seulement citoyens espagnols, mais encore catholiques; il croyait stérile la paix matérielle sans la paix de la conscience; et que les jésuites missent toute leur ardeur à troubler l'un et l'autre, en se fortifiant dans Rome, il en vit la preuve dans le monitoire contre Parme, origine de l'union intime des Bourbons pour solliciter l'extinction de la compagnie.

« Clément XIII aurait certainement prononcé son arrêt sur cette instance, s'il n'eût pas été surpris par la mort. Faible pour commander, autant que ferme pour résister et martyr pour souffrir, au bout de len-

teurs plus ou moins prolongées, il ne lui serait resté d'autre ressource que de prononcer sur le sort de cet ordre religieux. Voyant l'hostilité de l'Espagne, du Portugal, de Naples et de la France contre les jésuites, quel aurait été son arrêt? Entre conserver un institut auquel il était personnellement attaché, ou vivre en bonne harmonie avec les princes chrétiens, à quoi se serait-il décidé? Après avoir médité sur les funestes résultats de la bulle *Apostolicum pascendi* et du monitoire contre Parme; après avoir reconnu l'esprit des cours bourbonniennes, par l'occupation d'Avignon et de Bénévent et par la répugnance de leurs ministres à négocier avec Torrigiani, comment aurait-il répondu à l'instance des Bourbons?

« L'Espagne inclinait pour que la délicate question fût résolue dans le conclave, mais le sacré collége s'y refusa; et, bien que les cardinaux fussent divisés, ils tombèrent tous d'accord de remettre la tiare à un personnage en qui brillassent la vertu, la prudence et l'impartialité. Ils le trouvèrent en fra Lorenzo Ganganelli, et, par un vote unanime, l'élevèrent à la dignité pontificale. Une fois pape, Clément XIV, bien convaincu que la suppression des jésuites était nécessaire, et s'étant obligé, par lettres de sa main écrites aux rois, à l'effectuer, dès qu'il aurait ceint la triple couronne..., sut pourtant, grâce à son extrême sagacité, allonger la négociation non moins de cinquante mois. Il lui fut possible de la dominer tant que Bernis et Orsini... trouvèrent moyen d'abriter leur apathie sous la prééminence de don Tomas Azpuru, qui ne

fut jamais fort zélé, et le devint moins encore dès qu'il eût reçu de Sa Sainteté, avec la mitre de Valence, la promesse du chapeau, et qu'il dut aux jésuites d'autres faveurs. Tantôt en offrant de déclarer *motu proprio* que les Bourbons avaient bien fait d'expulser les jésuites de leurs royaumes..., tantôt en insistant sur la nécessité d'adopter des mesures préliminaires, le souverain pontife s'ingénia à gagner du temps, sans retirer sa promesse et sans la remplir, dans l'espoir que quelque événement viendrait donner un nouveau tour à la négociation. Dirigée par Naples ou le Portugal, elle eût été bientôt rompue par le marquis de Tanucci ou le marquis de Pombal, qui avaient tous deux pour maxime qu'on n'a rien à gagner à conférer longuement avec les gens de Rome; dirigée par la France, elle eût subi les versatilités de Choiseul, ses emportements ou ses négligences, pour être tranchée d'un coup ou mourir de caducité. Mais, dirigée par Charles III, il n'y avait plus à espérer qu'il cédât jusqu'au dénouement... A l'arrivée de Moñino, la négociation glissa des mains de Clément XIV, qui fut contraint de la soutenir à fond, car dès lors les ministres des cours agirent ensemble et rivalisèrent d'activité sous l'influence et la direction du représentant de l'Espagne. Celui-ci fit trembler ceux qui soufflaient les lenteurs, et traitant le pape, suivant les occasions, avec douceur ou énergie, bien que toujours avec respect, il se montra fécond en ressources pour résoudre les difficultés, aplanir les embarras et vaincre les craintes personnelles de Clément XIV, qui, cependant, retarda encore plus d'une année la mesure définitive.

« Vertu, prudence, impartialité, c'est ce qu'avaient cherché les cardinaux dans celui qui devait monter sur la chaire de Saint-Pierre. Fort douteuse eût été la vertu de celui qui se serait engagé formellement dès le conclave à supprimer les jésuites, comme Canale..., qui s'y offrait tout d'abord; des personnages comme Fantuzzi et Chigi, décidés à suivre les traces de Clément XIII, n'auraient certes pas ajouté la prudence à leurs autres qualités; et ce n'est point par l'impartialité qu'eussent brillé Sersale ou Cavalchini, car l'Espagne était si fière du premier qu'elle l'exceptait de l'engagement à prendre lorsqu'elle voulait l'exiger de tous les autres, et l'on savait que le second serait complaisant pour les couronnes, jusqu'à supprimer à l'instant l'institut de Saint-Ignace. Au contraire, ni en public, ni en particulier, l'on ne saurait trouver la moindre tache à la vertu de Clément XIV; son impartialité se démontre par le long et mûr examen donné à l'étude d'une si grave question, et sa prudence par la manière de la résoudre. Pendant quatre ans et plus, il tint en suspens cette question, malgré les incessantes et péremptoires instances des monarques français, portugais et sicilien, sous la direction de Charles III, prince solide dans la piété, ferme dans la constance, et déjà vacillant dans la douceur; prince si convaincu de l'urgence de ce qu'il réclamait du saint-siége, que, tandis que son représentant Moñino s'acheminait vers Rome, il écrivait à Tanucci : « En ce qui touche les jésuites et leur suppres-
« sion, j'espère que vous n'aurez point à vous plaindre
« de ce que je ferai pour y parvenir, car j'en vois la

« nécessité absolue. Et il ne m'importe nullement qu'on « rejette sur moi toute la charge, pourvu qu'ils mar« chent d'accord avec moi en tout ce que je ferai pour « le bien de notre religion et la sécurité de toute notre « famille. » (26 mai 1772.) En acquérant la certitude que les jésuites et leurs partisans ne savaient employer d'autres armes pour leur propre défense, pendant une si longue période de temps, que les satires et les intrigues, et ne trouvaient d'autre appui que le silence de la Sardaigne, de la Toscane et de Modène, avec l'indifférence de la cour de Vienne, le souverain pontife ne put pas étendre à de plus longs délais l'existence de la compagnie, et il la supprima par le bref du 21 juillet, ce qui mit fin au désaccord entre les cours catholiques et le saint-siége. La mesure était à peine connue, que l'infant duc de Parme sollicitait de tous les princes de sa famille des témoignages de gratitude envers le saint-père, que la France et Naples restituaient les territoires d'Avignon et de Bénévent; que le Portugal célébrait l'heureuse nouvelle par des *Te Deum* et des illuminations de trois jours; que l'Espagne intervenait efficacement dans la restitution des territoires et récompensait don José Moñino par le titre de comte de Floridablanca. Tous les autres Etats catholiques se soumirent au décret sans la moindre ombre de résistance. Ce furent seulement une impératrice schismatique et un roi hérétique, Catherine II et Frédéric II, qui se déclarèrent protecteurs des jésuites, lesquels acceptèrent leur patronage et désobéirent au pape, tandis que plusieurs d'entre eux l'outrageaient par des libelles publiés en

différents endroits, spécialement à Cologne et Fribourg, ou s'efforçaient de donner crédit à de sinistres prophéties répandues à Valantano.

« C'est alors que se forgèrent des fables et des mensonges qu'on voudrait convertir maintenant en documents authentiques, pour prouver que, depuis l'extinction de l'ordre, il n'y eut plus ni jours sereins ni nuits paisibles pour le pieux et illustre pontife. On le peint sans déguisement comme une victime du remords, mesurant l'immensité du dommage qu'il avait fait à l'Eglise par l'œuvre qui déshonorait son nom, martyrisé par de fatidiques terreurs et de fréquentes défaillances à toutes les heures du jour, et réveillé pendant celles du repos par l'effroi qu'il éprouvait à entendre le glas funèbre des cloches du *Gesù* qui annonçait sa mort [1]. Seulement dans le fait d'avoir fait arrêter et de tenir enfermés dans le château Saint-Ange le père Lorenzo Ricci, ses assistants et d'autres jésuites, bien qu'il eût tout pouvoir de les rendre à la liberté et de donner ainsi quelque indice de repentir, il y avait plus qu'il ne faut pour démontrer la fausseté de ces inventions, même quand elle ne résulterait pas d'autres preuves aussi péremptoires que nombreuses.

« Lorsque, le 28 octobre 1773, Clément XIV revint du voyage de Castel-Gandolfo, la multitude le recevait avec acclamations. « Sa santé était parfaite et son hu« meur fort gaie, plus encore que de coutume [2]. » Après

[1] M. Crétineau-Joly, *Clément XIV*, chap. 5.

[2] Dépêche du cardinal de Bernis au duc d'Aiguillon, 13 novembre 1773.

avoir annoncé la restitution d'Avignon et de Bénévent dans le consistoire du 17 janvier 1774, il allait à son convent des Saints-Apôtres entonner le *Te Deum* en actions de grâce, et le lendemain, revenant du Vatican, où il avait célébré le même événement, il emmenait les cardinaux Bernis et Orsini dans son carrosse, en signe de parfaite harmonie entre le vicaire de Jésus-Christ et les rois catholiques. Le 17 février, Azara écrivait à Roda qu'à Rome, où devait durer plus longtemps qu'ailleurs la conversation sur les jésuites, on ne savait plus s'il y en avait eu jamais. Le 24 mars, déplorant la mort prématurée du fils du prince des Asturies, Floridablanca écrivait à Grimaldi : « Dans l'audience du 20, « j'ai annoncé au saint-père la maladie de l'infant... « Sa Béatitude entendit tranquillement cette nouvelle, et « me dit qu'il le recommanderait à Dieu dans cet endroit « même, me montrant sa chapelle privée *où il dit la « messe tous les jours*... Hier matin j'ai reçu le billet ci- « joint du cardinal Zelada, qui me rapporte l'inquiétude « et l'affliction où il a trouvé le pape la veille au soir, « *à cause de la maladie de Son Altesse*... » Le 7 avril, Azara écrivait à Roda : « Nous venons d'achever la « semaine sainte, et le pape en a fait toutes les cérémo- « nies en très-bonne santé, *en dépit des Romains, qui « veulent à toute force qu'il soit malade, et très-malade, « par l'envie qu'ils ont de le voir mourir.* » Il ajoutait le 14 du même mois : « Dimanche dernier, le pape a fait « sa *cavalcade* de l'Annunziata à la Minerve. Le temps « menaçait fort, mais Sa Sainteté a une telle passion « pour monter à cheval, qu'elle a tout bravé. Sur la

« place de Venise, elle a été assaillie par une averse des « plus fortes que j'aie jamais vues. Des sept cardinaux « qui l'accompagnaient à cheval, pas un seul n'est resté « à ses côtés; les uns se fourrèrent dans les premières « voitures qu'ils purent rencontrer, les autres retour- « nèrent chez eux au galop de leurs mules. Les prélats, « à l'exception de deux ou trois, déguerpirent aussi; de « sorte que le pauvre pape se trouva presque seul avec « quelques princes et gentilshommes séculiers qui ne « l'abandonnèrent point. Il ne voulut jamais mettre « pied à terre, ni monter en voiture. Il continua sa « route à cheval et se mouillant jusqu'aux os. Par « bonheur, il n'en a éprouvé aucun mal, et *se maintient « plus robuste qu'un chêne.* » Le 5 mai, et à la veille de venir en Espagne en congé, le même Azara écrivait au ministre de grâce et justice : « Pour toute nouvelle... « nous avons reçu par le courrier de France celle que « le comte de Rochechouart a fait la remise d'Avignon à « l'archevêque de cette ville le 23 du mois dernier. *Cela « a causé au pape une joie infinie, et il en a même mon- « tré plus que la chose ne valait,* car une semaine plus « tôt, une semaine plus tard, ne voulait rien dire, une « fois qu'il était sûr de la restitution. » Le 6 juin, en consistoire, Sa Sainteté déplorait la mort de Louis XV, et faisait une mention honorable de la ferveur de ce monarque à soutenir la religion catholique, de son zèle pour l'Eglise et pour la défense du saint-siége.

« Une année allait finir depuis l'extinction des jésuites sans que le souverain pontife Clément XIV eût laissé entrevoir qu'il ressentît la moindre appréhension.

Il l'éprouva à la fin, cette appréhension, non pour croire qu'en signant le bref, il eût hasardé le salut de son âme, mais pour soupçonner que, par vengeance, on dût le faire mourir par le poison. « Ici, point de « nouvelle, écrivait Floridablanca le 16 juin 1774, et « celle qu'on a voulu répandre, que *le pape n'était pas « bien portant*, s'est dissipée, car tout son mal se rédui-« sait à une petite fluxion dans la bouche. » — « On « dit que le pape est tombé en mélancolie avec quelque « altération dans sa santé, écrivait Tanucci le 21 juin; « on ajoute qu'il s'effraye *à cause des prophéties*. » — « Sa-« vant comme il est, et ayant la pratique du monde, « ajoutait-il le 25, le pape devrait mépriser l'astrologie « et les prophéties, qui, procédant de l'esprit jésui-« tique, ne procèdent assurément pas de Dieu... » Au milieu du mois de juillet, Sa Sainteté suspendit le travail et les audiences pour prendre des bains, suivant sa coutume. « En attendant, écrivait Floridablanca « le 21 juillet, on arrête ici les prophètes et les colpor-« teurs de prophéties. Dans leur superstition, les fana-« tiques, parmi lesquels se trouvent des gens de nais-« sance et de dignité, espéraient pour le 16 un grand « malheur *qui menaçait la vie du pape*. Grâce à Dieu, « nous avons passé ce jour sans que les prédictions « s'accomplissent. Moi, je mettrais la plupart de ces « gens à l'hôpital des fous. Cependant, ils font grand « mal en échauffant l'imagination des ignorants et des « vauriens .. » Dans un billet très-affectueux, écrit de sa main et adressé au cardinal de Bernis le 28 juillet, le pape s'excusait de ne pouvoir assister à la cérémonie

des obsèques de Louis XV, à cause des chaleurs excessives et de la sévérité du régime auquel il était soumis. « Hier j'ai parlé au pape un moment dans la chapelle « de Monte-Cavallo, écrivait Bernis le 17 août; je l'ai « trouvé maigri et vieilli. Cependant il me dit qu'il se « sentait bien portant; mais, d'après mes informations, « il est à craindre que l'humeur herpétique, qui ne lui « est point sortie à la peau cet été, n'agisse intérieure« ment. » Sa Sainteté avait pensé ne pas reprendre ses audiences avant l'époque des pluies... Cependant, par grâce spéciale, il reçut Floridablanca en particulier dans la nuit du 21 août, et celui-ci raconte en ces termes son entrevue à Grimaldi : « J'ai trouvé le pape maigre, « abattu, sans la vivacité et la gaieté qui lui sont natu« relles. Il s'est plaint d'une douleur dans les genoux, « et j'ai remarqué sur son visage une altération ex« traordinaire. Il m'a dit que, dans ces derniers jours, « il lui était venu une éruption sur le corps et la poi« trine... Dans le cours de la conversation, qui dura « plus d'une heure, le saint-père s'anima et reprit une « partie de sa gaieté, racontant avec grâce quelques « plaisanteries. Il me chargea de dire à Bernis d'aller le « voir la nuit suivante, en secret et sans cérémonie. « Bernis le trouva dans la même situation que moi. « Nous croyons l'un et l'autre que Sa Béatitude souffre « au physique quelque mal qui l'affaiblit, et nous « sommes d'accord qu'au moral *il lui est venu la peur « qu'on pourrait bien l'assassiner*, quoi qu'il fasse pour « la dissimuler et faire le rôle d'esprit fort. J'ai observé « moi-même, quand je lui ai rendu compte de l'aven-

« ture du pêcheur napolitain, qu'elle lui avait fait une « impression extraordinaire ; et peut-être que cette nou-« velle, *jointe à celles des autres prophéties et des li-« belles, lui ont frappé l'imagination et causé quelque ra-« vage*. Nous avons essayé par tous les moyens de le « fortifier et de le consoler, en lui faisant voir que *le « poison que lui ont donné et lui donnent ses ennemis est « celui de la crainte qu'ils s'efforcent astucieusement de lui « inspirer*, et qu'il est trop heureux d'avoir en main le « préservatif de ce poison, qui est le mépris. » Bernis, en parlant de la lourdeur et de la faiblesse du pape, qu'on pouvait dans le principe attribuer aux grandes chaleurs, et qui avaient augmenté depuis qu'il s'était enfermé pour prendre les bains, mandait à sa cour, le 28 août : « Pendant cette retraite, un parti nombreux « répandit avec affectation le bruit que *le pape, tour-« menté par des terreurs ridicules et superstitieuses, ne « jouissait plus de la bonne santé et de la bonne humeur « qu'il avait eues jusque-là, et que sa tête avait déménagé*. « Mais depuis huit jours que Sa Sainteté s'est remise en « communication avec les ministres étrangers, aucun « d'eux n'a remarqué *ce prétendu déménagement supposé « par ses ennemis*. » Le 1er septembre, Floridablanca s'exprimait ainsi : « La santé du pape, qui est l'affaire « importante du jour, m'a donné un extrême souci di-« manche soir, car j'ai trouvé Sa Sainteté avec une telle « faiblesse et prostration de force, que j'ai craint une « chute imminente. Toutefois, le lundi suivant, le saint-« père a éprouvé une grande amélioration, de sorte « qu'il a fait son exercice accoutumé, et qu'il a bien

« mangé et bien dormi. Bernis assure qu'il a vu, ce « même lundi soir, un tout autre homme que celui « qu'il avait rencontré le lundi précédent. Le mieux « continue, à ce qu'on dit, et s'il n'arrive rien de nou- « veau, le saint-père reprendra cette semaine les au- « diences de tous les ministres. Cependant nous sommes « d'accord, Bernis et moi, sur la nécessité de stimuler « le pape à publier la promotion qu'il a faite *in pectore*, « pour former un parti respectable en cas de conclave, « car le jeu que nous tenons en main n'a pas beaucoup « de bonnes cartes... » Orsini écrivait aussi le 2 septembre : « Je suis allé à l'audience du pape mercredi « soir... je l'ai trouvé certainement maigri et assez fai- « ble, *mais pas moins gai pour cela.* » Bernis ajoutait, le 7 de ce mois : « Quoi qu'ait osé affirmer la malveil- « lance, *jamais le pape n'a eu l'esprit plus sain et la tête « plus solide.* Il y a huit jours qu'il travaille avec ses « ministres et reçoit ceux des cours. »

. . . .

« Ce n'étaient point assurément des inquiétudes sur le danger que faisait courir à son âme l'extinction des jésuites qui pouvaient agiter Clément XIV; il voyait, au contraire, qu'il avait ainsi rétabli le bon accord entre les cours catholiques et la cour romaine, au point que Tanucci s'exprimait de la sorte : « Vienne, par « maxime fondamentale ou par revirement politique, « pense à présent comme nous. Il n'y a plus rien à « craindre de l'Italie, où il reste peu de chose aux jé- « suites. Naples et Venise donnent le ton; la Toscane « s'est convertie; Milan et Turin hésitent. » Tanucci

se montrait aussi sûr du Portugal ; de la France un peu moins, parce que, là, les manières de penser et de vivre sont très-variables. Ce célèbre ministre napolitain avait aussi changé d'avis sur le compte de Clément XIV, dont il avait vu l'élévation avec déplaisir... Il écrivait alors à Grimaldi : « Si ce pape vit encore dix ans, ce « que nous devons souhaiter, Rome sera ce qu'elle doit « être d'après l'histoire sacrée et profane. » Enfin, pour que le fameux bref du 21 juillet 1773 reçût sa complète exécution, il ne lui manquait plus que le respect et l'obéissance de ceux qui résistaient encore sous l'appui de l'impératrice Catherine et de Frédéric II ; et Clément XIV se montrait si persévérant pour opérer l'extinction de la compagnie de Jésus jusqu'en Prusse et en Russie, qu'il dictait encore des mesures dans ce but le 17 septembre 1774.

« Or, il y avait déjà une semaine qu'il gisait dans son lit ; le 10 septembre au soir, en faisant sa promenade accoutumée à Villa-Patrici, il sentit un grand froid et des frissons ; on dut le ramener en toute hâte au palais. La fièvre se déclara, avec un extrême abattement ; mais une saignée l'en délivra, et le sang parut en bon état, quoique un peu enflammé. Pour se guérir de l'indisposition dont il souffrait avant cette attaque, il garda le lit, et son médecin le visita matin et soir. Dans la nuit du vendredi 16 au samedi 17, il n'eut pas un sommeil calme, et ne s'éveilla point en aussi bonne disposition que les jours précédents. La nuit suivante fut encore plus agitée, et sa défaillance plus grande le dimanche. Il se leva cependant pour entendre la messe

et communier dans sa chapelle particulière; mais il ne put paraître au balcon pour bénir la confrérie du Doux-Nom de Marie, comme il en avait l'habitude chaque second dimanche de septembre. La fièvre lui revint du dimanche au lundi, son ventre enfla, et, malgré les continuelles émissions de sang, le mal empira au point que, le mardi, on le considéra comme en danger; de sorte qu'on exposa le très-saint sacrement dans le couvent des Saints-Apôtres, et qu'on fit réciter dans toutes les églises de Rome la collecte *pro pontifice infirmo*. Comme il allait de mal en pis, on lui administra le saint viatique dans la nuit du mardi. Le lendemain matin, le père Buontempi, aidé du cardinal Malvezzi, voulut décider le pape à faire la promotion de cardinaux, et, après beaucoup d'instances, il leur dit : « Eh « bien ! faisons-la. » Malvezzi et Buontempi sortirent aussitôt pour aller chercher les cardinaux palatins Pallavicini, Negroni et Simone; ils revinrent en leur compagnie au bout d'une demi-heure, mais ils trouvèrent que le pape ne voulait plus faire la promotion. Lorsque, dans la soirée, ils tentèrent de lui en suggérer l'idée de nouveau, il persista dans son refus. Pendant la nuit, il reçut le dernier sacrement de l'Eglise, et le matin du jeudi 22 septembre 1774, il passa de cette vie à l'autre, après un pontificat qui avait duré autant que celui de Sixte-Quint[1].

[1] Lettres du cardinal Orsini au marquis de Tanucci, des 13, 15, 16, 20 et 23 septembre. — Dépêches de Bernis au comte de Vergennes, etc.

« Telles furent, suivant les témoignages authentiques, la maladie et la mort de Clément XIV. Cependant il s'est trouvé quelqu'un pour les raconter d'une autre manière, et suivant son caprice, dans le dessein de ravaler et de vilipender la mémoire d'un si grand pape. Il affirme que « Dieu ne voulut pas que le successeur « des apôtres exhalât le dernier soupir sans se réconci- « lier avec le ciel; que pour sauver son âme des peines « de l'enfer, il fallait un miracle; et que la Providence, « qui veillait beaucoup plus en ce moment à l'honneur « de la tiare qu'au salut d'un chrétien, fort compromis « par une très-grande faute, désigna pour médiateur « entre Dieu et Ganganelli un pieux personnage, alors « vivant, aujourd'hui saint [1]. » De semblables propos ne doivent point trouver place dans l'histoire; ils méritent qu'on les qualifie d'inventions téméraires.

« Du Quirinal, le cadavre du pape fut transporté, deux jours après, à la chapelle Sixtine, et, quoiqu'il fût embaumé, il tomba dans une telle décomposition qu'il fallut recommencer l'embaumement et réduire le corps presque à l'état de squelette. Même ainsi, on ne put l'exposer pendant les trois jours ordinaires; et, la corruption s'augmentant, il fallut fermer le cercueil et même employer la poix résine; car on ne pouvait supporter l'odeur qui s'échappait par les fentes. Dès le jour suivant, on l'enterra, avec les cérémonies habituelles et le cortége du sacré collége, dans la basilique du Va-

[1] M. Crétineau-Joly (*Clément XIV*, etc.), qui raconte une aventure prêtée à saint Alphonse Ligorio.

tican. Comme la suppression de la compagnie de Jésus attira de périlleuses inimitiés à Clément XIV, et que la croyance était alors fort accréditée que les jésuites sont capables de tout; comme il avait couru tant de prophéties sur la mort violente du pape, que celui-ci ne su pas mépriser d'un cœur ferme; comme la rapide décomposition de son cadavre, malgré le double embaumement, ne fut un mystère pour personne, et qu'il s'y ajouta la rupture de l'urne d'argile où furent déposés ses intestins; il n'est pas étonnant que le bruit se répandit qu'il était mort empoisonné. Le cardinal de Bernis adopta ces rumeurs avec sa légèreté ordinaire, et contre l'avis des médecins qui firent l'autopsie. Naturellement, sur ce point, les opinions se sont divisées et se divisent encore. Toutefois, l'opinion qui paraît la plus certaine est celle qui attribue la mort de Clément XIV à la crainte qu'imprimèrent dans son esprit les malignes et continuelles prédictions, à l'appréhension d'être empoisonné et aux fortes médecines dont il fit usage pour neutraliser les effets du poison imaginaire. C'est ce qu'affirmèrent le comte de Floridablanca, et plus encore le marquis de Tanucci, qui dit, en outre, qu'il ne déplaisait ni aux jésuites ni à leurs affidés qu'on leur crût assez de pouvoir et de résolution pour tirer une semblable vengeance de celui qui venait de supprimer leur ordre. Charles III ne porta pas le même jugement, mais il ne supposa pas non plus formellement que les jésuites avaient empoisonné le pape. Tant que celui-ci fut malade, il écrivait : « Ne cessons pas de « prier pour lui; je ne crois pas que personne lui porte

« plus de compassion pour tant de chagrins qu'on lui « a injustement causés. » Et quand il apprit sa triste fin, il s'exprimait de cette manière : « Je m'imagine « bien quels auront été le regret et la douleur de Rome « à la funeste nouvelle de la mort du pape, car je sais « quels ont été les miens... Nous le pleurerons toujours « de plus en plus... Je vois ce que tu me dis sur les « causes de sa mort; *je ne veux ni les discuter ni les ju- « ger, quoiqu'il reste beaucoup à soupçonner pour celui » qui sait quelles sont leurs maximes...* [1] »

[1] Parmi les écrivains de nos jours, M. Crétineau-Joly et le P. Theiner pensent que Clément XIV ne fut point empoisonné. M. de Saint-Priest, dans son *Histoire de la chute des jésuites*, et Gioberti, dans le *Jésuite moderne*, affirment le contraire. Le cardinal de Bernis disait à Vergennes, dans ses dépêches du 28 septembre et du 26 octobre : « Le genre de la maladie et les circonstances de la mort du pape font croire généralement que cette mort n'a pas été naturelle... Parmi les hommes de l'art qui ont fait l'autopsie du cadavre, les médecins s'expliquent avec réserve, mais les chirurgiens sont moins circonspects. Il vaut mieux croire ce qu'assurent les premiers, que de chercher à éclaircir une vérité fort affligeante, dont la découverte serait peut-être inopportune et dangereuse... Les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi la mort du dernier pape inspirent horreur et compassion en même temps... L'on ne peut cacher au roi certaines vérités, qui, si tristes et amères qu'elles soient, resteront consacrées par l'histoire. » Tanucci écrivait à Centomani le 8 octobre : « Votre lettre confidentielle du 4 courant conclut comme je crois moi-même à propos du poison dont on fait tant de bruit; je veux dire que ce n'est point un poison criminel, mais un poison dialectique qui a causé ce déplorable événement. » — Et à Charles III, le 11 octobre : « Moñino aura rapporté à V. M. les conjectures qui font le poison œuvre des jésuites. Il serait trop long d'expliquer comment, après avoir lu et pesé une foule de lettres et de pièces venues de Rome, j'en suis venu à cette opinion, que les jésuites et leurs nombreux agents dans cette cour n'ont donné au bon pape d'autre poison

Nous passerons sous silence, comme étrangère à notre sujet, l'élection du cardinal Angelo Braschi,

que de lui faire croire qu'il était empoisonné. Les efforts qu'il a faits et les remèdes qu'il a pris pour se sauver ont causé sa mort. Il plaît à ces renards que l'on croie mort par le poison le pape qui a supprimé leur compagnie ; ils jouent un jeu plus sûr en faisant croire aux puissants que les jésuites veulent et peuvent sans péril tirer vengeance. » — Et à Grimaldi, le 1er novembre : « Ici nous n'avons jamais ajouté foi aux vanteries jésuitiques sur le poison. Si le bon pape n'avait pas conçu tant de terreurs, il n'aurait pas tué en lui-même, par la violence des contre-poisons, un père de l'Eglise que personne ne peut remplacer. »

Parmi les raisons alléguées pour démontrer que Clément XIV n'est pas mort par le poison, aucune ne me semble de moindre poids que celle de prétendre qu'une fois supprimés, les jésuites n'avaient plus intérêt à attenter à la vie du pape... Il est évident que les jésuites, qui désobéissaient au pape en Russie et en Prusse, ne se tenaient pas pour supprimés, et que tous eurent la confiance que ce n'en était pas fait d'eux pour toujours. C'est ce que nous prouve même une satire ingénieuse qu'ils répandirent sous ce titre : *La passion des Jésuites,* ou *Dialogue entre le pape et les princes de l'Europe.* Elle est ainsi conçue : « Le pape, présentant les jésuites aux souverains de l'Europe : *Ecce homo.* — Le roi de Portugal : *Tolle, tolle, crucifige eum.* — Le roi d'Espagne : *Reus est mortis.* — Le roi de France : *Vos dicitis.* — Le roi de Naples et le duc de Parme : *Habemus legem, et secundum hanc legem debet mori.* — L'impératrice reine de Hongrie : *Quid enim mali fecit?* — L'empereur : *Non inveni in eo causam.* — Le roi de Sardaigne : *Innocens ego sum a sanguine justi hujus.* — Le roi de Prusse : *Quid ad me?* — La république de Venise : *Non in die ferto, ne forte tumultus fiat in populo.* — L'impératrice de Russie : *Non novi hominem.* — Le pape : *Flagellabo eum, et castigatum ad vos dimittam.* — Le général des jésuites : *Post tres dies resurgam.* — Les généraux des autres ordres au pape : *Jube ergo custodire sepulchrum, ne veniant discipuli ejus et furentur eum et dicant plebi :* SURREXIT A MORTUIS ; *et erit novissimus error pejor priore.* — Le pape aux moines : *Ite ergo, et custodite sicut scitis.* »

pape sous le nom de Pie VI, et nous terminerons le récit de M. Ferrer del Rio par les réflexions générales dont il termine lui-même l'histoire de l'extinction des jésuites.

« On aura beau vanter la compagnie de Jésus comme propagateur spécial de la foi divine et de la science humaine; il est incontestable qu'après l'expulsion de ses membres, la foi se maintint aussi vive parmi les Espagnols, et que l'enseignement fit de prodigieux progrès. On ne saurait parler de la décadence de la foi sans grave injure à toute la hiérarchie ecclésiastique et aux autres ordres religieux; et il serait ridicule même d'insinuer que l'instruction publique ait subi la moindre atteinte, dans un pays où elle avait peu à peu dégénéré jusqu'au dernier degré de destruction et de ruine. Soit sur le bannissement de ces religieux, soit sur leur extinction, des évêques de l'un et de l'autre hémisphère adressèrent de très-éloquentes pastorales à leurs diocésains. « Les jésuites ne sont pas, disait l'évêque de Cor« doue de Tucuman, ceux de qui l'Ecriture a dit : *Ergo « vos soli estis homines, et vobiscum morietur sapientia...* » Animé du même esprit, l'évêque de Lugo s'écriait : « N'allez pas craindre que, par l'extinction de la compa« gnie, vos âmes restent privées des consolations qu'el« les avaient l'habitude de demander à ses membres. « Est-ce que, par hasard, s'il m'est permis de parler « ainsi, les jésuites tenaient les clefs de la science et les « ont emportées avec eux? Est-ce qu'avec eux la sagesse « doit être ensevelie? Est-ce d'eux que procédait la pa-

« role divine, ou bien est-ce à eux seuls qu'elle est ar-
« rivée ? On a supprimé la compagnie, mais on n'a pas « supprimé le zèle de tant de sages ministres de l'E-« glise, qui s'appliquent d'une infatigable ardeur au « plus grand bien des âmes. »

« Un décret royal du 5 octobre 1767 ordonna de pourvoir, par concours, de maîtres et professeurs séculiers les chaires qu'avaient occupées les jésuites, « pour for-« tifier l'enseignement de la jeunesse..., dont les reli-« gieux de la compagnie s'étaient en quelque sorte « arrogé le monopole, d'où était née la décadence des « lettres humaines. » Sous la date du 12 août 1768, le monarque dit, dans un autre décret royal : « J'ordonne « qu'on supprime dans toutes les universités et études « de mes royaumes les chaires de l'école appelée jésui-« tique, et qu'on ne se serve plus de ses auteurs pour « l'enseignement. » Et le 4 décembre 1771, il ordonna « qu'on exigeât le serment d'observer et de garder « inviolablement cette mesure de tous les professeurs, « à la réception d'un grade quelconque en théologie, et « des maîtres, lecteurs ou titulaires de chaires, à leur « entrée en exercice dans les universités ou écoles par-« ticulières. »

« On verra bientôt les fruits de ces notables prescriptions dans la conservation de la piété, la décadence du fanatisme, les progrès de l'enseignement. Qu'il suffis de rappeler à cette heure, pour conclusion du récit, qu'en élisant et approuvant les jurisconsultes qui proposèrent le bannissement des jésuites, parce qu'ils les tenaient pour instigateurs des émeutes, Charles III eut

la gloire de consolider le repos de ses royaumes; et qu'en dirigeant et soutenant les ministres des couronnes qui demandèrent la suppression de ces religieux à Clément XIII, qui obtinrent qu'elle fût prononcée par Clément XIV et maintenue par Pie VI, il ajouta à ses titres de gloire celui d'avoir été l'âme du rétablissement de la concorde entre le souverain pontife et les rois ses fils spirituels. »

Nous ne voulons point terminer le récit de M. Ferrer del Rio sur la suppression de l'ordre des jésuites sans le féliciter sincèrement, sans le remercier de ce beau et consciencieux travail, qui, sur un point important de controverse historique, rétablit avec évidence ce qu'un historien devant l'opinion, comme un témoin devant la justice, doit toujours chercher avec scrupule et dire avec conviction : la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Louis VIARDOT.

HISTOIRE DE DMITRI

ÉTUDE

SUR LA SITUATION DES SERFS EN RUSSIE

HISTOIRE DE DMÍTRI

ÉTUDE

SUR

LA SITUATION DES SERFS EN RUSSIE

Il ne s'agit pas ici d'un de ces aventuriers fameux que nous appelons les faux Démétrius, lesquels, de 1605 à 1615, occupèrent le trône usurpé des tzars de Moscovie, et dont les successeurs légitimes ont maudit la mémoire, tout en conservant leurs lois et ordonnances, très-favorables à l'établissement de l'autocratie. Ce Dmitri, *starosta* du village de Lipowki, dans le gouvernement de Novgorod, je l'ai connu personnellement; j'ai passé bien des nuits sous son toit hospitalier, je l'ai maintes fois cité dans mes *Souvenirs de chasse,* et l'on peut voir, dans un numéro de l'*Illustration* (celui du 31 août 1844), des gravures qui représentent son *isbâ,* sa famille et lui-même. Maintenant que, réduit aux

maigres promenades des plaines de la Brie, au menu gibier qui s'y montre plus rare d'année en année, pour bientôt ne s'y plus montrer du tout, à moins de l'aide de Dieu ou d'une loi nouvelle; maintenant que je n'ai plus l'espoir des grandes guerres de l'Allemagne et de la Russie contre les cerfs, les sangliers, les élans et les ours; qu'il ne me reste enfin que les souvenirs de mes *Souvenirs*, ce que Shakespeare appellerait l'ombre d'une ombre; je m'amuse à revoir, comme dans une galerie de portraits, tous les gens que m'ont fait connaître ces expéditions armées, — de la Hongrie à l'Ecosse, de l'Andalousie à la Finlande, — et la figure de Dmitri m'est apparue parmi les autres.

Je le vois encore aussi distinctement que s'il posait devant moi. Il était de haute stature, droit, mince, élancé, flexible, et sa figure, encadrée entre une chevelure abondante et une longue barbe de couleur châtain foncé, était si étonnamment belle, non-seulement par la régularité des traits qui rappelaient les plus admirables types de l'Orient, mais aussi par la dignité constante de l'expression, que les nobles de naissance, envieux d'une si heureuse réunion de dons naturels, ne manquaient pas de dire, en le voyant : « Il semble un grand seigneur déguisé en *mougik*. » Cette pensée doit venir souvent en Russie, où l'esclavage, plus absurde encore et plus condamnable que dans la libre Amérique du Nord, n'a

ni l'excuse d'une culture tropicale moins funeste aux noirs qu'aux blancs, ni même le prétexte de l'origine, de la race et de la peau ; où maîtres et serfs sont du même pays, du même sang, de la même famille ; où l'on passe de la servitude dans la liberté sans qu'il reste aucune trace visible de ce changement d'état ; où le bon plaisir du prince peut faire du dernier paysan le premier des nobles. Enfin, quiconque voyait Dmitri, qu'il n'oubliait plus, pouvait se rappeler le mot de notre la Bruyère : « Un beau visage est une recommandation que l'on porte partout avec soi. » Cependant il était serf, il était une des *âmes*, attachées à la glèbe, dont se composait la fortune d'un propriétaire quelconque, d'un de ces mille oisifs que l'on coudoie dans les rues de Saint-Pétersbourg ou dans les salons de Paris, où ils dépensent d'habitude en amusements frivoles la sueur des malheureux paysans qui travaillent au loin pour eux, sans les connaître et sans en être connus.

Lipowki veut dire village des Tilleuls. On l'appelait ainsi parce que, dans les temps reculés dont les plus anciens du pays n'avaient pas souvenir, et par le caprice de quelque seigneur oublié revenu des contrées méridionales, on avait planté sur la place, devant le petit portail en bois de l'église, quatre jeunes tilleuls. Ces pauvres arbres dépaysés, qui craignent les gelées aiguës du Nord et les neiges amoncelées pendant cinq mois de froid rigoureux,

étaient restés chétifs et rabougris. A peine avaient-ils des feuilles au mois d'août, et jamais ménagère n'avait cueilli sur leurs branches écourtées quelques grappes de ces fleurs bienfaisantes qui, pressées et séchées dans un sac de papier, composent souvent toute la pharmacie d'une famille villageoise. Mais enfin, ils avaient vécu, et comme ils étaient seuls de leur espèce fort loin à la ronde, on les citait, si laids et si inutiles qu'ils fussent, comme une curiosité, sinon comme une merveille. Tellement que le village en avait changé de nom. Soyons justes : si quatre orangers, de ceux que nous cultivons dans des caisses sans jamais en obtenir un fruit mangeable, et dont la vue fait rire de pitié les gens de l'Andalousie où nos buissons stériles deviennent des arbres de produits, végétaient en pleine terre sur les bords de la Seine, ou même de la Loire, on en serait fier comme à Lipowki des tilleuls.

Placé dans une clairière faite à main d'homme, au cœur d'une de ces immenses forêts de pins, de mélèzes, d'érables et de bouleaux qui s'étendent de proche en proche et de province en province jusqu'aux extrémités de l'empire, Lipowki n'avait qu'un fort petit territoire de champs en culture. De sorte que les habitants, qui, suivant l'usage à peu près général, se le partageaient avec le seigneur par égales portions, donnant à ses terres la moitié de leur travail et l'autre moitié aux terres dont la population

tirait sa subsistance, avaient rarement besoin de travailler aux champs trois jours de la semaine pour le maître et trois jours pour eux-mêmes. A peine si, pendant les cinq mois d'été, les mois qui comprennent tout le cycle des travaux agricoles entre le labour et la moisson, leur tâche de cultivateurs allait à quatre jours de corvée par semaine. Les deux jours inoccupés de ces cinq mois, et tous les jours du reste de l'année, d'un long hiver de sept mois entiers, étaient consacrés à d'autres travaux, que dirigeait l'intendant pour le profit du seigneur. D'agriculteurs, les gens de Lipowki devenaient artisans; ils se donnaient à l'industrie, à la fabrique, et comme les grandes forêts qui entourent le village leur fournissaient du bois en abondance, de toutes les essences et de tous les âges, ils faisaient plus souvent usage de la hache que de la charrue. Tous étaient bûcherons; les uns coupaient du bois de chauffage, de beaux rondins d'arbres résineux, qu'ils allaient vendre au marché de Saint-Pétersbourg, pour alimenter les fourneaux des cuisines et les invisibles calorifères des appartements; les autres façonnaient les diverses voitures usitées dans le pays, traîneaux d'hiver et *talégas* d'été. Tous aussi savaient construire et orner une maison. Sans le secours d'architectes, de maçons, de couvreurs, de charpentiers et d'ébénistes, ils la dressaient tout entière, des fondements au faîte, lui donnaient les murailles, le toit,

l'escalier, des fenêtres, des parquets, des armoires, des tables et des bancs. Ils plaçaient au rez-de-chaussée l'écurie des chevaux et l'étable des vaches; au premier étage, l'habitation de la famille, le grand poêle qui chauffe toute la maison, qui est, pendant le jour, le fourneau de cuisine, pendant la nuit, le lit des vieux parents, et la chambre aux saintes images, le salon rustique où les lampes de l'autel domestique brûlent en permanence; au bout de la cour, le hangar qui sert de remise et d'atelier; au centre, le puits, avec sa longue perche terminée par une grosse pierre pour faire le contre-poids des seaux, le puits qui est aussi la baignoire, si le village n'a pas de rivière, et duquel, pendant l'hiver, on casse la glace chaque jour, soit pour y puiser de l'eau, soit pour que tous les habitants du logis, hommes, femmes et enfants, aillent s'y plonger avec délices au sortir de leurs chambres chauffées comme des étuves. Tous savaient encore enjoliver, par des ciselures profondes et des dentelures légères, quelquefois rehaussées de vives couleurs, les parties apparentes de leur habitation, la grande porte extérieure, les chambranles des fenêtres et le haut pignon triangulaire qui dresse sa pointe, comme le fronton d'un temple antique, entre les deux pentes du toit. C'est dans ces rustiques ornements de sa maison qu'un *mougik* russe montre son goût, son adresse et même sa fortune, car il lui faut quelque loisir, c'est-à-dire

un peu d'aisance, un peu de supériorité sur la pauvreté commune, pour se donner ce luxe du superflu.

Les gens de Lipowki excellaient dans ces ouvrages, et je crois bien qu'avant le grand incendie de Moscou, celui de 1812, qui a fait reconstruire cette vieille ville de bois en briques et en pierres, ils devaient être des plus habiles à fournir le *marché de maisons* qui se tenait hors de la *muraille Blanche*, et dans lequel, dès l'époque du célèbre voyageur Olearius (Œlschlœger, en 1635), on allait, ainsi que l'indique ce nom, acheter une maison à la foire comme un chariot ou comme un bahut. Cependant il ne leur fallait, pour tous ces travaux si divers, d'autre aide que le maréchal ferrant, dont la forge était reléguée assez loin du village, dans la crainte des incendies, en Russie le plus terrible de tous les fléaux, qui souvent, lorsque le vent et le froid règnent ensemble, consume en entier des hameaux, des bourgades et des villes.

Dmitri se faisait remarquer, dans tous ces genres d'ouvrages, par une force et une adresse qu'enviaient tous ses compagnons; à peine adolescent, il y surpassait les hommes mûrs. Mais ce n'était pour lui que des jeux d'enfants, des occupations secondaires auxquelles le contraignait la nécessité, le devoir d'obéir, et qu'il méprisait comme des travaux de femme et d'esclave. A son activité, à son courage, il fallait de plus rudes épreuves et de plus puissantes émo-

tions. Même parmi les Russes, qui sont, je croi bien, les plus téméraires des hommes, il était d'une incroyable témérité. A ce point qu'il pouvait bien dire, dans son humble condition, ce que Shakespeare fait dire à l'orgueilleux César : « Le danger me connaît bien, et sait que je suis plus dangereux que lui; nous sommes deux lions nés le même jour, mais je suis le plus terrible. » Dès sa première jeunesse, Dmitri s'était fait chasseur d'ours. Il passait tous ses loisirs à guerroyer contre ces redoutables animaux, que recélaient en assez grand nombre les solitudes des vastes et profondes forêts où son village était emprisonné. Pendant l'été, lorsque, toujours en quête de repas quotidiens, les ours font curée aux dépens de leurs voisins agriculteurs, il leur tendait des piéges. Quelquefois, quand les passées de l'*écornifleur* étaient connues, il se bornait à creuser une fosse profonde qu'il couvrait de légers branchages et sur laquelle il attachait un appât, soit des débris de bétail mort, soit tout simplement une brassée d'avoine verte; l'ours, comme une souris étourdie, venait se jeter lui-même dans cette prison sans issue, et se livrait vivant à l'ennemi. Mais lorsque Dmitri venait à découvrir dans le creux d'un pin séculaire quelque essaim d'abeilles sauvages, il en faisait l'occasion d'un stratagème plus ingénieux et plus sûr. D'abord, au risque de cuisantes piqûres, il tirait le miel au dehors; puis, au bout d'une grosse corde en

écorce de bouleau, attachée plus haut que la ruche rustique et descendant plus bas, il suspendait une pierre pesante, s'il pouvait en trouver dans les environs, ou, le plus souvent, vu que les pierres sont rares en Russie, une lourde racine d'érable. Quand, *par l'odeur alléché*, l'ours, très-friand de miel, venait grimper au tronc de l'arbre pour voler le butin des abeilles, il rencontrait nécessairement cet obstacle en chemin, et, d'un coup de patte, voulait le détourner. Mais, du bout de sa corde et cherchant l'équilibre, la pierre ou la racine retombait sur lui. Il la repoussait plus fort, elle retombait plus lourdement. La colère le gagnait, et s'accroissait comme la douleur, à chaque coup reçu. Plus il était frappé, plus il s'indignait, et plus il s'indignait, plus il était frappé. Enfin ce combat ridicule de la fureur aveugle contre une loi physique se terminait d'habitude par quelque violent horion sur la tête, qui jetait par terre l'animal, sinon mort, au moins tellement étourdi, qu'il ne fallait plus lui donner que le coup de grâce.

En hiver, c'était différent. Lorsque, enfermés dans leurs tanières et engourdis par l'excès du froid, les ours, immobiles désormais, ne s'alimentent plus qu'en suçant leurs quatre pattes, Dmitri changeait ses plans de campagne. Si, dans ses longues tournées sous l'abri des grands bois, guidé par les dernières traces de l'ours, assez semblables aux pas d'un jeune

garçon qui marcherait pieds nus dans la neige, il parvenait à découvrir la retraite du solitaire, loin d'imiter ses compagnons, qui n'eussent pas manqué d'aller le vendre fort cher aux chasseurs de Saint-Pétersbourg, et d'en tirer ainsi profit sans danger, il aimait mieux, comme les contrebandiers espagnols, *campar por su respeto* [1], et renouveler les exploits des demi-dieux mythologiques. Pour toute arme, il prenait un fort couteau à lame fixe et bien aiguisée; pour toute défense, une grosse corde roulée autour de son bras gauche; pour tout auxiliaire, un petit chien. C'est dans ce simple équipage qu'il allait attaquer le féroce anachorète, qui ronflait dans son trou comme une marmotte, couché en rond et le museau sur le ventre. Son roquet, lancé en éclaireur, allait l'éveiller, le provoquer par ses aboiements, au besoin le harceler par ses morsures. L'ours, se frottant les yeux, ôtait ses pieds de sa bouche, les posait par terre, et finissait par se lever; puis il sortait de son repaire, l'oreille tendue, l'œil au guet; puis, la colère le gagnant à la vue d'un ennemi plus noble et plus dangereux que le roquet, il se dressait tout debout, soit pour le serrer dans ses bras et lui briser les côtes, soit pour lui passer amicalement la main derrière le chignon et lui ouvrir le crâne comme une tabatière. C'est là que notre Hercule l'attendait. Aux

[1] Faire la guerre pour son compte.

terribles étreintes de l'ours il abandonnait son bras enveloppé de la corde, et, de son couteau pointu qu'il avait tenu caché le long du bras droit pour n'être pas désarmé par un terrible coup de patte, il frappait la bête en pleine poitrine, avec tant de sang-froid, d'adresse et de sûreté, qu'il choisissait l'endroit où la peau serait le moins endommagée par le coup mortel. Et quand ensuite, prenant sur ses fortes épaules, par les jambes de derrière, l'animal encore chaud, il avait traîné sur la neige, jusqu'à sa maison, les dépouilles opimes de ce glorieux combat, il ne vendait pas seulement cette peau précieuse aux fourreurs de Saint-Pétersbourg pour qu'ils en fissent une pelisse doublée, un tapis de chambre, une couverture de traîneau ; il vendait encore aux gourmets de la capitale les pieds de son ours, qui, préparés comme les pieds de cochon, relevés par des truffes ou de la moutarde, sont un manger très-délicat, et les cuisses aussi, dont on fait, en les fumant, des jambons très-appétissants, très-savoureux, aussi préférables aux jambons de Bayonne ou de Mayence qu'une bécasse à un poulet.

Dmitri avait pour ami d'enfance, pour habituel compagnon de travaux et de plaisirs, un garçon de son âge et de son humeur, appelé Birouk. Quand ils eurent l'un et l'autre passé les vingt ans, ils durent se préparer à suivre un usage dès longtemps établi dans la contrée, et qui existe aussi dans plusieurs

autres gouvernements. A Lipowki, comme je l'ai dit plus haut, le territoire cultivable n'est pas fort étendu, et n'offre aux habitants ni assez de travail pour toute l'année, ni assez de ressources pour vivre et donner au seigneur de suffisants revenus. De temps à autre, une petite troupe de jeunes hommes, qui ne sont pas désignés pour le service militaire, obtient du maître, par la faveur de l'intendant, la permission de quitter momentanément le pays, et d'aller exercer, dans l'une des villes assez proches, telles que Novgorod, Tver, Saint-Pétersbourg ou Moscou, quelque industrie plus avantageuse que la culture des champs. Alors leur position change complétement : ce qu'ils doivent au seigneur, ce ne sont plus des corvées, c'est-à-dire le travail de leurs bras sur telle portion du territoire, et tant de jours par semaine; c'est une capitation annuelle nommée *obrok*, un cens fixe en argent (trente à quarante roubles, je suppose), payable chaque année, tant que dure leur émigration, que le seigneur peut toujours, et à toute époque, faire cesser à sa volonté, pour les rappeler dans son domaine et de nouveau les y attacher à la glèbe.

Avec quatre ou cinq camarades à peu près de leur âge, Dmitri et Birouk, un moment émancipés, partirent donc pour Saint-Pétersbourg. Suivant un autre constant usage, ces enfants du même hameau formaient entre eux une de ces petites associations fra-

ternelles qui, en Russie, se nomment *arteil*, et qui, parmi les Allemands-Russes, ont conservé le nom très-ancien de *ghildes*. Ce nom, qui voulait dire repas à frais communs, est d'origine germanique; l'association qu'il désigne, apportée dans les Gaules par la tribu des Francs, y est devenue l'embryon de la *commune* moderne, substituée à l'ancien municipe romain [1]. Elle a aussi pénétré dans le Nord, dans les pays slaves, où elle règle les rapports des membres composant les corps de métiers.

Cette pauvre petite *ghilde*, formée d'une demi-douzaine de jeunes paysans qui, pour la première fois, perdaient de vue le clocher de leur village, n'eut pas de brillants débuts dans la somptueuse capitale de l'empire des tsars. Pour obtenir la permission de quitter Lipowki, ils avaient épuisé en cadeaux à l'intendant à peu près tout leur mince pécule. La plupart arrivaient sur le pavé de Saint-Pétersbourg n'ayant pour toute fortune et pour toute ressource que leurs deux mains au bout de leurs deux bras; et de quelques-uns l'on pouvait dire, avec le grand dramaturge anglais, qu'ils avaient plus de pieds que de souliers. C'était pourtant après les récoltes finies, à l'entrée du long, et rude, et impitoyable hiver, lorsque la neige commençait à couvrir pour cinq ou six mois les toits des maisons et les dalles des rues.

[1] Voir l'*Histoire de France* d'Henri Martin, livre XIX.

Mais, selon le proverbe espagnol, *à qui a une pioche a un manteau*; » nos paysans étaient laborieux, sobres et rangés; ils s'appuyaient d'ailleurs les uns sur les autres, et ce faisceau de misères, qui, isolées, eussent peut-être toutes péri à la peine, parvint à vivre, à sortir d'embarras, à gagner même une sorte d'aisance. Ils surent mettre en pratique cet autre beau proverbe, qui n'est pas espagnol, mais russe : « Si chacun donne un fil, le pauvre aura une chemise. »

Dmitri, l'un des mieux pourvus, l'un des plus favorisés par son travail antérieur; Dmitri, qui avait vendu bien des peaux et des jambons d'ours avant de quitter les vastes forêts témoins de ses combats héroïques, amenait le traîneau sur lequel ses camarades s'étaient assis en rond pour le voyage. Naturellement, il se fit tout d'abord *isvoschik* (cocher de place), et sur son long caftan de gros drap bleu, qui recouvrait son *touloup* de peau de mouton garnie de sa laine, il portait fièrement, pendue au cou comme un ordre impérial ou royal, la plaque de fer-blanc où était empreint son numéro d'ordre à la police. Mais quand il arriva, ce traîneau de bûcheron était si grossier et si incommode, son cheval, digne du char où il était attelé par quelques ficelles, avait si chétive apparence, qu'il n'osait point paraître au grand jour et se ranger sur la place avec les *isvoschiks* citadins : il eût été raillé d'eux et méprisé du

public. Dmitri commença donc par faire un service de nuit. Il attendait le moment de la sortie des théâtres, puis de la sortie des bals, puis de la sortie des maisons de jeu, pour attraper quelque pratique. A ces heures tardives, souvent matinales, où le froid excessif chassait des rues désertes jusqu'aux plus intrépides cochers de place, il avait la chance d'être seul pour ramener chez lui quelque marchand, quelque employé, même quelque noble seigneur, que la nécessité forçait à prendre le premier traîneau venu; et s'il avait le bonheur de tomber sur un joueur heureux, quelquefois, au lieu d'un *grivenik* (pièce de dix copeks), il recevait pour la course un rouble d'argent. C'étaient ses grandes aubaines.

On conçoit quelle rude vie lui faisait passer un tel métier. Bien qu'il allât de temps en temps réchauffer ses mains et ses pieds engourdis aux foyers publics qu'on tient allumés dans les rues pendant les nuits de forte gelée; bien que, durant tant de longues heures d'attente et d'immobilité, il cherchât à donner quelque activité à son sang en frottant à tour de bras le poil de son pauvre cheval, hérissé par la froidure, souvent il lui fallut se frotter à lui-même le visage avec de la neige pour combattre la gelée qui s'attaquait à son nez, à ses joues, à ses oreilles. Et quand revenait le printemps, de nombreuses marques, pareilles à des pustules, dont sa figure était toute marbrée, attestaient les souffrances

et les dangers des nuits de l'hiver. Ce dur métier rapportait peu, et Dmitri avait fort à faire pour toucher, comme on dit, les deux bouts. Certes, ce n'était pas le soin de sa personne qui entamait beaucoup ses bénéfices. Il raccommodait lui-même son *touloup*, son caftan, son bonnet fourré et ses bottes de feutre. Une écuelle de gruau, des choux aigres étendus sur du pain noir, et, les jours de fête, un pot de *stchi* [1], voilà son ordinaire. Il buvait plus volontiers une pinte d'innocent *kvas* [2] qu'un verre de méchante et meurtrière eau-de-vie de seigle ; et s'il se permettait quelque luxe les jours d'heureuses recettes, c'était celui d'un bain de vapeur à l'étuve, qui lui donnait pour toute une semaine du bien-être, de la force et de la gaieté. Mais enfin, bien que son petit cheval fût aussi sobre que lui-même, encore fallait-il lui fournir chaque jour sa brassée de foin et son picotin d'avoine. Puis il restait à payer, et c'étaient là les gros chapitres du budget des dépenses, les deux gros mangeurs du travail, l'Etat et le maître : à l'un, la plaque de la régie ; à l'autre, l'*obrok*, le cens annuel. Cependant, et Dieu seul sait comment cela put se faire, Dmitri améliora peu à peu sa condition. Un jour il mit un coussin de cuir sur le banc de son traîneau ; un autre jour il lui

[1] Viande, légumes et bouillon mêlés.

[2] Espèce de bière.

ajusta un tablier de drap doublé de fourrure. Bientôt le harnais en ficelles fit place à des lanières de cuir ornées de boucles et de plaques de cuivre brillant qui sonnaient comme des clochettes; et finalement, la maigre haridelle venue de Lipowki fut remplacée sous la *douga* des brancards par un bon trotteur cosaque, dont le pied agile et nerveux faisait voler la neige au nez des passants. Bref, Dmitri put honorablement prendre son rang sur la place, en plein jour, et laisser à de nouveaux venus la triste ressource du service de nuit.

Mais l'ambition vient avec le succès. Son ami Birouk, après avoir essayé de plusieurs professions, était enfin devenu un bon ouvrier doreur. On sait que les Russes ont une façon particulière et supérieure de pratiquer la dorure sur bois. Dans toute l'Europe on reconnaît, par exemple, un cadre de tableau venu de Saint-Pétersbourg, à sa belle couleur mate et rougeâtre qui le fait ressembler à un cadre d'or massif. Vainement ailleurs on a tenté d'égaler les Russes dans cette industrie. Birouk pressa Dmitri de quitter la rue et d'embrasser, à son exemple, quelque métier sédentaire qui donne plus de bénéfices et coûte moins de fatigues. Dmitri se laissa séduire, non qu'il ne regrettât son petit siége en bois, où, dressé sur les jarrets, les bras tendus et les rênes roulées autour des mains, il ressemblait à un cocher de la Grèce antique lançant son char dans

la carrière des jeux d'Olympie, — et son bon trotteur, dont il frappait amicalement les reins avec le plat de ses rênes pour lui transmettre le *pachôl* (vite), l'éternel commandement des pratiques impatientes, — et les nuées de pigeons, plus privés que sauvages, qui venaient disputer l'avoine au cheval jusque dans sa mangeoire, — et la vie active, en plein air, — et même cette sorte d'émotion, semblable à celle du jeu, qu'offrent les professions à chances bonnes ou mauvaises et que n'ont point les métiers à rétribution fixe. Toutefois, pour qu'il y eût plus de variété dans les occupations des membres de la *ghilde*, il se fit ouvrier bijoutier. C'est encore une industrie où les Russes excellent, du moins en certaines parties, telles que le montage des diamants. Les joailliers russes parviennent à faire de délicats bijoux en semis de brillants qu'on ne trouve pas en d'autres pays, sans doute parce qu'on n'y trouverait pas autant de patience et de discipline.

Voilà donc que Dmitri a cédé le traîneau d'hiver et le *droschki* d'été, le cheval cosaque et la plaque de régie, pour s'affubler du long tablier de cuir, prendre la lime, la pince ou la loupe. Aidé par son adresse, son intelligence, son bon goût naturel, qui le rendit facilement artiste, il fut bientôt un des plus renommés parmi les habiles monteurs de pierres précieuses. Il fut même admis à l'honneur de travailler pour le *Magasin anglais*, cet universel

bazar où vont se pourvoir les riches habitants de Saint-Pétersbourg, où ils trouvent à peu près tout ce qui se vend et peut se vendre, depuis la flanelle grossière jusqu'au noble velours, depuis la poupée enfantine jusqu'aux étincelantes parures en diamants, depuis l'essence de rose de la petite-maîtresse jusqu'au champagne *vieux-cep* de l'officier aux gardes.

A ce nouveau métier, Dmitri gagnait bien un rouble d'argent par jour. Le doreur Birouk ne gagnait guère moins. Ils avaient atteint le rang extrême où puisse prétendre un ouvrier russe. Et cependant, bien que leurs compagnons de la petite *ghilde* partie de Lipowki fussent demeurés loin d'eux dans cette carrière, dans cette hiérarchie du travail, bien que la plupart de ceux-ci se vissent encore réduits au dur métier d'*isvoschiks* de jour ou de nuit, et au maigre salaire de cette aventureuse profession; qu'enfin les plus avancés d'entre eux ne fussent rien de plus qu'apprentis chez un maître charpentier ou allumeurs de poêles chez quelque marchand du *Gostinoï-Dwor* [1], nos deux amis, avec la plus scrupuleuse fidélité, apportaient chaque semaine leurs bénéfices à la masse commune, et chaque semaine une fraternelle répartition se faisait entre les associés.

[1] Grand bazar, ou foire perpétuelle.

Habitués dans leurs villages à une égalité complète, et que je puis bien nommer fraternelle, les serfs russes portent ces mœurs et ces habitudes traditionnelles jusque dans les grandes villes, où ils en donnent le touchant spectacle. C'est, je crois, sur leur exemple, sur cette mise en pratique d'un loyal et respectable communisme, que se sont appuyés certains économistes, en France, en Angleterre, en Allemagne, pour prêcher, avec bonne et charitable intention, un communisme analogue, mais impossible partout ailleurs. Ils ne prenaient pas garde à la radicale différence qui sépare les serfs russes des citoyens du reste de l'Europe. Les uns sont esclaves, les autres sont libres. Ce qui est louable, excellent, sous le fatal et immuable niveau de la servitude, devient blâmable et mauvais dans l'état de liberté. On comprend, on admire la complète association entre serfs qui seront éternellement serfs; on ne peut ni admirer, ni même comprendre la même association entre hommes libres, lorsque la personnalité humaine peut exercer à son aise toutes ses facultés et s'abandonner au progrès; lorsque chacun peut se faire un sort à part et une renommée conforme à ses actions.

Dmitri, d'ailleurs, et son ami Birouk ne jouirent pas longtemps du plaisir délicat et du légitime orgueil qu'ils trouvaient à verser chaque semaine la plus grosse part dans le petit trésor commun de

leur *ghilde*. Un beau jour, tous les serfs partis de Lipowki furent tout à coup rappelés par le maître. La Russie venait de faire deux grandes guerres en Orient, celle où le général Diebitch-Zabalkansky, *le passeur des Balkans,* alla dicter à Andrinople les dures conditions d'un traité de paix, alors subi par la Turquie, aujourd'hui déchiré par la revanche qu'ont prise ses alliés; et celle où le général Paskievitch-Erivansky, *le preneur d'Erivan,* arracha de nouveaux lambeaux à la Perse démembrée. Dans ces guerres heureuses, mais lointaines et difficiles, la Russie avait perdu beaucoup de soldats, moins par le feu de l'ennemi que par les fatigues et les maladies, plus meurtrières encore que ces grands massacres d'hommes qu'on appelle des batailles. De nombreuses levées avaient été faites dans tout l'empire pour combler les vides de l'armée, et à son tour le seigneur de Lipowki, pour remplacer les recrues prises sur ses terres et rendre aux travaux des champs les bras qui leur étaient enlevés, dut rappeler de Saint-Pétersbourg les *âmes* dont il avait jusque-là, et à son grand profit, permis l'absence temporaire.

Dmitri ne s'affligea point de retourner au pays; il s'en réjouit, au contraire. La vie sédentaire de l'ouvrier joaillier pesait à sa nature vigoureuse, énergique, entreprenante. Il lui fallait le grand air, l'exercice violent et le danger. Il reprit donc avec

joie sa charrue de laboureur, sa hache de charpentier, et surtout son couteau de chasseur d'ours. D'ailleurs, le séjour de la capitale, ses premiers et rudes travaux, ses progrès, ses succès, son bien-être, ne lui avaient point fait perdre le souvenir d'une jeune fille de Lipowki, sa voisine et sa parente, qu'il avait vue naître et grandir jusqu'à l'adolescence. Elle avait toujours été, parmi les enfants du village, sa favorite et sa protégée. Souvent, sur le siége du traîneau de l'*isvoschik* et devant l'établi du bijoutier, il s'était rappelé sa mine espiègle et douce, ses yeux d'un bleu foncé comme le ciel des tropiques, ses bandeaux de cheveux blonds, bien peignés sous le *kakochnick*, et sa taille bien prise sous les larges plis de l'ample *sarafan*. Quand il la revit, il eut quelque peine à retrouver sa petite Paracha, tant elle avait embelli de taille, de traits et de physionomie. Son cœur la reconnut avant ses yeux. Pour elle, il en fut de même. Elle dut deviner son Dmitri dans ce beau et fier jeune homme qui avait pris à la ville, avec des habits d'une certaine recherche, l'aisance des manières, l'élégance et la distinction, qui se trouvent plus rarement au village. Ils furent bientôt d'accord, leurs parents aussi, et la noce de Dmitri suivit de près son retour.

L'ami Birouk, l'habile ouvrier doreur, redevenu paysan sur un signe de doigt du seigneur, avait aussi connu Paracha toute petite ; il était son autre

ami d'enfance; il n'avait pu la voir, au retour, si grande et si belle sans que son cœur se troublât, et il eût été bien heureux de l'avoir pour femme. Cependant la préférence qu'obtint Dmitri ne lui donna ni colère ni rancune. Il consentit même à se faire son parrain de noce; puis il se maria bientôt après avec une amie de Paracha, et les deux familles n'en firent qu'une, en quelque sorte, dans deux logis voisins. Rien ne put désunir ces hommes, attachés l'un à l'autre dès l'enfance par une solide amitié, ni la jalousie de l'amour, ni même la jalousie plus âpre de l'ambition; car ils furent aussi rivaux pour les petits emplois qu'un long usage et une mutuelle utilité font accorder aux serfs des campagnes. Tel est, en premier lieu, celui de *starosta*, celui d'*ancien*, que les serfs élisent parmi leurs égaux. Assez semblable à nos maires par ses attributions municipales, et à nos juges de paix par sa petite magistrature, le *starosta* est, en outre, chargé des relations communes avec l'intendant et le maître des âmes. Il stipule pour la communauté; il règne sur elle temporairement, et il est le *tzar* des familles de la commune, de même que le *tzar* est le *starosta* de l'empire, qui est la réunion de toutes les communes et de toutes les familles. Quand Dmitri et Birouk se trouvèrent compétiteurs pour l'emploi vacant de *starosta*, ils étaient tous deux fort jeunes encore, dans la force et presque la fleur de l'âge; et je me

persuade, en voyant le sens du mot *starosta* parmi les Russes, comme celui du mot *senior* au moyen âge, comme celui du mot *cheik* en Orient, que les deux vieillards qui figurent dans l'histoire de la chaste Suzanne n'étaient pas, comme on les représente en peinture, de vieux bonshommes à barbe blanche, mais simplement les chefs de la tribu, et plutôt *anciens* par le titre que par les années.

Ce fut quinze à seize ans après son mariage qu'une partie de chasse aux élans me mena pour la première fois chez Dmitri. Il n'avait alors guère plus de quarante ans. Cependant il était depuis longues années déjà *starosta* de Lipowki ; et certes son intelligence, son activité, son courage, sa droiture, lui donnaient, plus que l'emploi même, une véritable et solide autorité sur ceux que nous appellerions en France ses concitoyens. Je crois même qu'il était *golova* du district, c'est-à-dire qu'il représentait les *starostas* et leurs administrés dans certaines relations avec le maréchal de la noblesse et les officiers impériaux. Il avait une maison remarquable par la propreté, la bonne tenue, et je ne sais quel sentiment de l'élégance et du beau. On pouvait l'offrir et la citer pour modèle des *isbas* de paysans russes. Les bancs de la salle intérieure étaient aussi finement sculptés que la porte du dehors, les chambranles des fenêtres ou le pignon du toit ; les saintes images, encadrées par l'ami Birouk, étaient coquettement réunies dans un

angle, à la lumière d'une petite lampe d'argent dont la mèche était entretenue comme le feu des vestales, et même une montre d'or, des fabriques de Genève, pendait accrochée à côté de l'autel domestique.

En voyant cet homme d'une beauté rare et frappante, ce jeune patriarche obéi et révéré de tous, leur chef, leur arbitre, leur père; qui nous donnait dans son élégante maison une cordiale et fière hospitalité (car il n'admettait d'autre rétribution qu'un cigare ou un verre de vin étranger pour fumer et boire à la santé de ses hôtes), je ne pouvais me figurer qu'il ne fût pas notre égal, et qu'il appartînt à son maître comme lui appartenaient à lui ses chevaux, ses vaches et ses moutons. Il devint par cette raison l'objet de mes entretiens ordinaires avec mes compagnons de chasse, et ce fut à propos de lui que j'eus l'occasion de causer souvent et de revenir maintes fois sur l'intéressante question de l'affranchissement des serfs en Russie. Mes amis répondaient volontiers à toutes mes demandes, et je trouvais dans leur conversation bien des renseignements précieux qu'aucun livre ne donne. L'un d'eux, toutefois, faisait mieux que satisfaire ma curiosité; il partageait ma sympathie pour cette immense, innocente et infortunée population des serfs russes, ma pitié profonde pour leurs malheurs immérités, mes vœux ardents pour qu'ils recouvrent l'indépendance et la dignité, pour qu'ils cessent d'être un vil bétail, un cheptel attaché

au domaine; pour que, hommes, ils rentrent enfin dans la famille des hommes. Mon ami était Russe, noble, propriétaire d'âmes aussi; mais il avait fait son éducation en Allemagne, il s'y était imbu de la libérale philosophie de Hégel et de Fichte; puis il avait résidé en France, où il s'était enrôlé résolûment dans le parti du progrès et de la liberté; enfin, son bon cœur venant en aide à son esprit cultivé, à son intelligence étendue, et ajoutant le sentiment à la raison, il était devenu, contre l'intérêt de sa caste et contre son propre intérêt, partisan aussi généreux et aussi déclaré de l'émancipation des serfs que s'il fût né lui-même dans cette misérable condition, et qu'il eût revendiqué son propre affranchissement au nom de l'humanité souffrante et de la justice outragée.

Qu'on me permette de répéter ici ce que j'appris de sa bouche, et d'enfermer dans un résumé succinct, aussi clair qu'il me sera possible, la substance de nos longues conversations. Ce ne sera pas, j'imagine, la moins intéressante partie de ce récit.

C'est à mon ami que je laisse la parole.

« Depuis que Pierre le Grand, il n'y a pas plus d'un siècle et demi, a fait entrer la Russie dans l'Europe, cet empire toujours agrandi, qui renferme plus de soixante millions d'habitants, qui occupe la neuvième partie de la terre habitable et sur lequel jamais le soleil ne se couche, cet empire marche à pas de

géant dans toutes les voies de la civilisation matérielle. Peuple essentiellement habile dans l'imitation, les Russes ont su merveilleusement mettre à profit l'expérience des peuples leurs aînés et les leçons de tout genre qu'ils sont allés prendre hors de leur pays, ou qu'ils ont reçues chez eux des étrangers. Si l'agriculture, livrée encore à des mains esclaves et non fomentée par le travail libre, est restée presque stationnaire dans la routine, en revanche, le commerce, l'industrie, les sciences, les arts, les métiers, la guerre, la marine, les finances ont fait des progrès si rapides, si étendus, si persévérants, que, dans toutes ces branches de la civilisation moderne, les Russes ont fini par égaler leurs maîtres. Dès à présent, et sous tous les rapports, la Russie est l'une des grandes puissances du monde ; et, parfaite image de tout l'empire, sa nouvelle capitale, dont le tzar Pierre traçait l'emplacement, en 1703, dans une forêt marécageuse, est déjà devenue aujourd'hui, par sa magnificence, aussi bien que par l'étendue de son enceinte et le nombre de ses habitants, la seconde ville du continent européen.

« C'est par ses institutions, par elles seules, que la Russie est restée bien loin en arrière des autres nations policées. Sous ce rapport, elle est encore dans l'Asie. Quel est, en effet, son gouvernement? L'autocratie, la dictature absolue et perpétuelle, sans frein, sans entraves, sans limites. Le tzar est de tous

points semblable aux anciens khalifes arabes ; roi, pontife, général, législateur et juge, il réunit tous les pouvoirs ; il tient dans sa main la vie, la fortune, le sort de tous ses sujets ; il commande même, ou du moins prétend commander à leur conscience. Enfin la Russie est encore un état patriarcal où la nation se gouverne comme une famille. Sur la famille règne le père ; sur l'agglomération de familles appelée commune, le *starosta ;* sur l'agglomération de communes appelée empire, le *tzar*. D'une autre part, nul corps de droit ne trace et ne définit clairement les droits et les devoirs des membres de la société, et nul corps judiciaire indépendant n'est constitué pour appliquer et interpréter la loi. Point de législation, point de jurisprudence ; une justice (si justice peut se dire) tellement corrompue et vénale, tellement dénuée de garanties et de sanction, que le recours au prince est l'unique correctif aux monstrueuses iniquités qu'elle peut impunément commettre. Enfin, sous l'autocrate, une société sans intermédiaire, sans lien, sans classe moyenne. D'une part, quelques nobles vivant dans le luxe et le loisir ; de l'autre, une plèbe innombrable vivant dans le travail et la pauvreté ; la propriété de l'homme sur l'homme, le maître et l'esclave.

« La Russie ne méritera vraiment le nom de nation civilisée, de nation européenne, qu'après avoir joint aux progrès faits dans la vie matérielle d'heu-

reuses et nécessaires innovations dans les institutions surannées que lui a léguées l'Orient.

« Avant tout, la servitude doit être abolie ; elle doit disparaître à jamais du seul coin de l'Europe où elle existe encore. C'est le plus grand anachronisme contre l'esprit de notre temps ; c'est le plus monstrueux excès de la tyrannie ; c'est un crime flagrant, perpétuel et général, que réprouvent également la religion, la philosophie et l'humanité. Personne, même en Russie, même dans la caste des seigneurs, seule intéressée à sa conservation, ne défend plus en principe la servitude. Elle est dès à présent condamnée par le sentiment public autant que par la conscience individuelle, et les adversaires de l'abolition ne la combattent plus aujourd'hui que par la difficulté d'établir à sa place un nouvel ordre de choses. Enfin, l'on peut dire que l'affranchissement des serfs, dès longtemps préparé dans les conseils de la couronne, n'est plus en Russie qu'une question d'opportunité, qu'une affaire d'exécution. Déjà l'on assure que le grand-duc héritier [1], poussé par ses pro-

[1] Aujourd'hui l'empereur Alexandre II. — L'empereur Nicolas fit lui-même quelques tentatives dans cette voie, mais il se rebuta aux premières difficultés. Il avait plutôt, dans ses actions comme dans sa personne, l'apparence d'une intraitable volonté que cette vraie volonté calme et persévérante qui mène à fin les grands projets ; et, depuis sa mort, un de ses courtisans l'a peint d'un seul mot : « C'était, a-t-il dit, une façade de grand homme. »

pres lumières et sa naturelle bonté de cœur plus encore que par l'éducation qu'il a reçue du poëte Joukowski, est fermement résolu à tenter sous son règne cette grande et sainte révolution sociale, plus faite pour illustrer son nom que toutes les victoires et conquêtes de ses prédécesseurs.

« Essayons de bien préciser, de bien comprendre l'état présent de la question.

« Il est sans doute inutile d'avertir que la servitude n'est pas l'esclavage. Les serfs russes ne sont ni les Ilotes de Sparte ni les *servi* de Rome, ni les nègres de l'Amérique. On ne les vend pas précisément à la manière des pièces de bétail, par tête, et comme chose mobilière; mais ils sont comme le cheptel du domaine; c'est un troupeau parqué sur le sol où il est né, où il doit mourir, où il se reproduit et se conserve. Les paysans russes sont absolument les anciens serfs de la glèbe (*addicti, adscripti glebæ*), tels que les avaient faits dans les Gaules, par exemple, la conquête des peuples du Nord et le droit féodal, suite de cette conquête. Ils sont attachés à la terre sur laquelle ils ont pris naissance, et, transmis avec le sol à tous les nouveaux propriétaires qu'il peut avoir, soit par héritage, soit par mutation, ils doivent exclusivement à ces maîtres tout le travail de leurs mains. Aussi, de même que, sans entrer dans le détail de ses champs de cannes, de café, de sucre ou d'indigo, on évalue la fortune d'un planteur des co-

lonies par le nombre de nègres qu'il emploie, de même on évalue en Russie la valeur d'une propriété rurale, sans acception de son étendue ou de sa fertilité, par le nombre de serfs qu'elle renferme. On ne dit pas d'un seigneur qu'il a tant de *déciatines* en terres, bois ou prairies, mais tant de paysans, tant d'AMES. C'est une manière plus courte, plus simple et plus sûre d'indiquer sa fortune et son revenu.

« Cela expliqué, continuons.

« L'histoire de la Russie est encore à faire, principalement dans la partie des origines. Privé de documents authentiques qui n'existent nulle part, ne pouvant remonter à des sources historiques aussi cachées que celles du Nil, le seul historien russe, Karamzine, n'a pu donner sur les temps primitifs de son pays que des aperçus généraux fort incomplets, fort incertains, où figurent seulement les chefs du peuple, mais où le peuple lui-même est entièrement oublié. L'on ne peut donc rien apprendre dans son livre sur l'origine de la servitude en Russie, et ces deux questions fondamentales : Quand et comment se forma-t-elle ? sont également sans réponse. D'autres ouvrages, estimables d'ailleurs, tels que le *Tableau statistique et historique* de Schnitzler, tels que les *Etudes sur les institutions rurales de la Russie* du baron Auguste de Hartausen, etc., restent muets aussi sur ce point. Tout ce qu'on sait des anciens Slaves, qui composent encore le principal

noyau de la nation russe, comme les anciens Gaulois celui de la nation française, et la masse de la population actuelle, c'est qu'ils étaient tous hommes libres, égaux entre eux, sans monarques, sans chefs héréditaires, et pensant, comme dit Karamzine, que le premier des biens pour les hommes est la liberté personnelle illimitée. Ce ne fut que plusieurs siècles après l'établissement définitif des Slaves sur la terre russe de Kiev et de Novgorod, qu'on vit se former parmi eux une aristocratie territoriale, et que les chroniques commencent à mentionner des *kniaz* (princes), des *voïévodes*, dês *boïards*, noms asiatiques comme celui de *tzar*, et dans lesquels l'étymologie du mot démontre l'origine étrangère du titre et de la fonction.

« Mais est-ce pendant les invasions des Tatars ou Mongols par l'est et des Polonais par le sud, lorsqu'il y eut alternativement des races victorieuses et des races vaincues, que s'établit la féodalité militaire, avec son corrélatif obligé, la servitude de la glèbe ? C'est ce qu'avait produit l'entrée violente des Goths, des Bourguignons et des Francs dans les Gaules et leur domination sur la race gauloise. Il y aurait alors similitude parfaite dans la manière dont se forma par toute l'Europe le régime féodal. Mais, en premier lieu, les époques de cette formation seraient très-différentes. En France, la servitude est d'une date beaucoup plus ancienne qu'en Russie. Lorsqu'à

la fin du cinquième siècle, le Franc Clovis régnait à Paris, le Goth Alaric à Toulouse, le Bourguignon Gondebaud à Dijon, et que leurs barons s'étaient partagé les terres de la Gaule conquise, les Slaves russes jouissaient encore de toute leur liberté primitive et patriarcale. Le passage des hordes asiatiques qui se ruaient sur l'Europe, Goths, Vandales, Alains, Huns, Bulgares, se faisait par les bords de la mer Noire et les rives du Danube, du nord-est au sud-ouest, sans que ce flot d'hommes, lancé du côté des tropiques, remontât jamais vers le pôle. Rien donc ne remuait encore dans l'empire des tzars. Ce fut seulement en 862 qu'une espèce de monarque élu, le Varègue Rurick, commença de gouverner la Russie centrale; ce fut seulement en 988, qu'en introduisant le christianisme parmi ses peuples, Wladimir le Grand établit l'autorité sur un dogme religieux; ce fut seulement dans le douzième siècle que les premières tribus tatares, les Petchenègues et les Outses, s'avisèrent de remonter de la Caspienne dans le Volga, ouvrant ainsi le chemin aux Mongols, qui fondèrent, dans le siècle suivant, l'empire de la Horde d'Or. Enfin, ce fut seulement après 1480, au temps de votre Charles VIII, qu'en chassant ces princes tatars établis à l'orient de Moscou et en soumettant la république de Novgorod à l'occident, Ivan III fonda l'empire russe dans sa forme actuelle : un tzar, prince absolu; des boïards, seigneurs féo-

daux; le peuple, troupeau de serfs rivés à la glèbe.

« Mais la différence n'est pas seulement dans les dates et les époques chronologiques, elle s'étend jusqu'à l'essence des choses. Malgré l'exemple du reste de l'Europe, il n'est pas probable que la féodalité et la servitude se soient fondées en Russie dans le choc des races, par la victoire de l'une, par la défaite et la soumission des autres. Les Tatars et les Polonais firent de nombreuses incursions sur la terre russe, jamais d'établissements fixes et durables. Ils étaient assaillants d'habitude, fréquemment vainqueurs, mais non conquérants. Ils emportaient du butin, ils donnaient l'investiture à des princes qui leur payaient tribut; mais ils n'occupaient point le pays, sur lequel ils avaient seulement passé comme un flot de marée qui monte et se retire. On doit plutôt croire qu'en Russie c'est du pouvoir souverain, une fois constitué, que procédèrent ensemble la féodalité et la servitude qui subsistent encore aujourd'hui. D'après les idées de l'Asie, pratiquées en Europe par les khalyfes arabes et les sultans osmanlis, le chef de l'Etat était maître du sol et des habitants. Ces idées pénétrèrent dans l'Europe orientale. Après l'avénement de Rurik et de sa postérité, chaque monarque faisait des partages entre ses enfants. A l'aîné appartenait le titre de grand-prince, dont la résidence fut successivement établie à Kiev, puis à Riaisan, puis enfin à Moscou, d'où lui vint le nom

de grand-prince et bientôt de tzar de Moscovie. Mais les autres fils et les gendres du souverain recevaient, avec le titre de princes (*kniaz*), des domaines effectifs, de vrais apanages. Il est probable que toutes les anciennes maisons princières de la Russie sont des branches collatérales de la première maison régnante. D'un autre côté, le grand-prince, devenu tzar, récompensait par des dons de seigneuries, de fiefs, c'est-à-dire de terres peuplées d'hommes, les services qui lui étaient rendus. Tous les boïards furent, dans le principe, des donataires de la couronne, et il est bien remarquable que la plus grande partie de ces serviteurs de princes récompensés par des lots de territoire et de population, — assez semblables aux anciens *leudes* ou *fidèles* des chefs germains, devenus les feudataires des rois francs, — n'étaient pas Russes, mais étrangers, Tatars, Hongrois, Polonais, Lithuaniens, Finnois. Presque toute la noblesse russe actuelle, propriétaire du sol et des habitants, est donc d'origine étrangère; de plus, elle est tout entière d'investiture autocratique, de création impériale. Ainsi, au rebours du reste de l'Europe, tandis qu'en France la royauté s'appuyait sur le peuple affranchi, sur les *communes*, pour vaincre la féodalité, détruire les grands fiefs et préparer l'unité nationale; tandis qu'en Angleterre les barons féodaux terrassaient la royauté et lui imposaient la grande charte; tandis qu'en Allemagne la diète des princes élisait l'empe-

reur, et qu'en Pologne le roi n'était qu'un magistrat républicain; en Russie, dans sa toute-puissance illimitée, le tzar créait à la fois la féodalité et la servitude. Ce qui semble confirmer cette opinion, généralement admise par tous ceux qui ont étudié l'histoire russe dans ses monuments anciens, c'est que les distributions de terres et de paysans par la couronne, à titre de récompenses, ont continué sans interruption, aussi bien que les créations de nobles, même depuis l'avénement des Romanoff, sous Michel III, Alexis Ier, Pierre le Grand, Anne, Elisabeth, Catherine, Paul, Alexandre, et jusqu'à nos jours; c'est qu'enfin, malgré ses libéralités immenses et incessantes, la couronne possède encore en propre une partie considérable du territoire et de la population de l'empire. La régie des domaines impériaux forme un ministère, presque un gouvernement.

« Un fait, du moins, un fait capital, et mis hors de doute, est acquis à l'histoire : c'est alors que la servitude disparaissait du reste de l'Europe, qu'elle s'établissait en Russie. Elle n'a même reçu sa forme actuelle dans ce dernier pays qu'à l'époque où, partout ailleurs, elle était à peu près abolie, au commencement du dix-septième siècle. En France, pour ne pas trop étendre les points de comparaison, dès le règne de Louis le Gros (vers 1110), les paysans avaient commencé à se racheter, à former des *communes*, une bourgeoisie, un tiers état ; les croisades,

en ruinant les barons féodaux, aidèrent merveilleusement à l'émancipation des serfs, que favorisèrent de tout leur pouvoir Philippe-Auguste, saint Louis, Charles V, Louis XI. A la mort de Henri IV (1610), il ne restait de serfs en France que dans quelques fiefs ecclésiastiques, et plutôt de nom que de fait. C'est justement à cette époque qu'en Russie l'autorité souveraine enchaînait définitivement à la terre les hommes de travail. Jusque-là, chaque année, au jour de la Saint-Georges (le 18 septembre), qu'ils nomment *Yourieff-dien,* tous les paysans avaient eu le droit de changer de pays et de se donner à des maîtres nouveaux. Ce droit était un puissant correctif à la servitude. Il obligeait les seigneurs à bien traiter leurs serfs, sous peine de les perdre; il rendait les injustices et les violences, sinon impossibles, au moins peu durables; il laissait enfin une sorte de libre arbitre dans l'esclavage. Et, de même que des appâts attirent les pigeons au colombier, les seigneurs devaient, par intérêt et par calcul, offrir au moins à leurs paysans protection, sécurité et bien-être. Sans doute alors on voyait rarement les révoltants abus de pouvoir dont les serfs sont devenus victimes; sans doute aussi les nobles n'avaient point à craindre de leurs vassaux ces assassinats, ces incendies, toutes ces terribles représailles, aujourd'hui si fréquentes, que les rapports reçus au ministère de l'intérieur présentent une moyenne annuelle de

soixante meurtres de seigneurs par leurs paysans. C'est plus d'un par semaine!

« Mais, pour les seigneurs et pour le prince, cet état de choses offrait de graves inconvénients. D'un côté, le goût naturel du changement et le désir plus naturel encore d'une condition meilleure, faisaient de la classe des serfs une population flottante, presque nomade, qui, cherchant toujours les terres d'une culture plus facile et plus fructueuse finissait par abandonner à la stérilité les terres de qualité inférieure et de moindre produit. D'un autre côté, surtout pendant les désordres et l'anarchie qui durèrent, sans interruption, entre l'extinction de la race de Rurik (1592-1598) et l'avénement des Romanoff (1613), le privilége de la Saint-Georges n'était plus pour les serfs qu'un moyen de quitter la culture des champs et d'aller grossir les bandes des faux Démétrius et autres prétendants au trône, ou de vivre dans le brigandage. Ce fut Boris Godounoff, le premier des tzars usurpateurs, celui qu'on accuse d'avoir été l'assassin de Dmitri et l'empoisonneur de Fédor, empoisonné lui-même en 1605, qui, par un ukase du 21 novembre 1601, abolit le *Yourieff-dien,* le droit qu'avaient les serfs de changer de maître une fois par an, les condamna pour toujours à la vie sédentaire, et les attacha définitivement à la glèbe, eux et leur postérité. Mais en faisant ainsi, par acte de bon plaisir, toute la masse de leurs su-

jets esclaves d'une caste privilégiée, formée de leurs parents, de leurs favoris et de leurs serviteurs, les tzars ne pensèrent pas même, comme Louis XIV, à régler les relations des deux classes par une espèce de *code noir*. Une seule loi fut rendue sur la matière : « Le seigneur ne peut tuer son serf. » Voilà l'unique limite donnée au pouvoir du maître; voilà l'unique protection donnée à l'esclave.

« Il y a deux cent cinquante ans que dure cette situation, et il s'agit de la changer avant qu'elle ait duré trois siècles. Les difficultés sont graves, on doit le reconnaître ; et si les unes viennent des seigneurs qui, possesseurs du sol entier, ne veulent point abandonner la propriété de leurs terres, les autres viennent des serfs eux-mêmes, qui sont encore loin de comprendre les avantages du travail libre et la possibilité d'une situation intermédiaire entre le maître et l'esclave. Dans toutes les autres contrées de l'Europe, le servage s'est peu à peu converti, d'abord en partage des denrées recueillies, puis en redevance fixe d'argent; et, tenant du seigneur propriétaire la possession temporaire du sol, le serf, qui cultiva dès lors la terre à son profit, est devenu partout métayer et fermier. C'est le même changement qu'il s'agit d'introduire en Russie; l'expérience et la raison disent aussi haut que la justice et l'humanité qu'il faut affranchir les paysans et leur donner les terres à bail. La plupart des seigneurs comprennent fort bien

dès à présent, et l'on ferait aisément comprendre aux autres que ce changement leur doit être plus profitable que nuisible. Ils ne perdraient, en effet, que la puissance corporelle sur leurs vassaux, c'est-à-dire les droits les plus odieux, les plus révoltants, les plus périlleux aussi, et dont plusieurs d'entre eux sentent fort bien l'épouvantable iniquité. Mais ils garderaient, ils accroîtraient peut-être les droits utiles, effectifs, le produit et la valeur de leurs propriétés. Avec des serfs travaillant pour eux comme des animaux domestiques, les seigneurs courent les chances, bonnes ou mauvaises, des saisons et des événements. L'abondance des produits, que la difficulté des communications fait généralement consommer sur place, ou bien des disettes partielles, auxquelles souvent cette même difficulté de communications ne permet pas de remédier, amoindrissent également leurs revenus. Que la moisson manque, et le seigneur doit pourvoir à la subsistance de ses paysans; qu'une épizootie frappe la contrée, il doit remplacer les chevaux et le bétail enlevés par le fléau; que des guerres lointaines et prolongées multiplient les levées d'hommes, les bras font défaut sur ses terres. Dans les années malheureuses, au lieu d'apporter au train de sa maison des réformes dont souffrirait l'orgueil nobiliaire, il s'endette, il devient la proie de l'usure, et la ruine des plus grandes fortunes commence d'habitude par ce défaut d'équili-

bre constant entre la recette et la dépense, qui ne s'établit qu'avec des revenus fixes et certains. En tout temps, d'ailleurs, il faut au seigneur des intendants, engeance parasite, race avide, dont le moindre pillage est de dîmer le revenu du riche oisif qui l'emploie à pressurer le travailleur pauvre. Et il y a bien d'autres inconvénients attachés à la propriété territoriale telle qu'elle est constituée en Russie. Par exemple, le serf qu'un seigneur prend à son service personnel et attache à son nombreux domestique devient dès lors, lui et sa descendance, exempt du travail de la terre. De sorte qu'il se forme dans tous les domaines, sous le nom de *dvorovié* (gens de la cour), une population en quelque sorte inutile et fainéante qui demeure à la charge du maître. A peine obtient-on que les hommes valides exercent quelque métier, qu'ils soient cordonniers, tailleurs, maçons, maréchaux ferrants, ou musiciens dans les orchestres des châteaux; mais les femmes, les enfants, les vieillards reçoivent, sans rien faire, des distributions de vivres et de vêtements. Ainsi, sans entrer davantage dans le détail des vices et des charges de la propriété, il semble évident que tous les propriétaires accepteraient sans peine une nouvelle constitution qui, leur donnant des fermiers au lieu de serfs, changerait en rentes fixes, assurées, indépendantes des saisons ou des événements politiques, et perçues sans intermédiaires, des revenus

jusqu'à présent incertains, précaires, variables et dîmés par les intendants.

« Mais laissons les seigneurs et leurs intérêts, bien ou mal entendus. Il faudra bien sans doute qu'ils acceptent la propriété telle que la leur fera la loi civile, fort différente du droit naturel, et qu'ils se trouvent trop heureux, en perdant la possession de l'homme, de garder celle de la terre. Arrivons aux serfs, qui forment le vrai nœud de la question.

« A Dieu ne plaise qu'on voie dans ce qui va suivre, je ne dirai pas l'apologie, mais seulement la plus lointaine justification, la plus indirecte excuse de la servitude. Non, sous aucun rapport, par aucun motif, la servitude ne peut être excusée et justifiée. Attenter à l'indépendance d'un être raisonnable, que Dieu a fait libre, qui est notre égal, notre semblable, notre frère, c'est un crime commis à tous les instants de sa vie, et qui dure autant qu'il existe, Homère avait raison de dire, en ces temps antiques où l'esclavage semblait si naturel qu'il était accepté des plus grands esprits, des plus nobles cœurs, de Platon et d'Aristote : « Quand Jupiter fait un homme « esclave, il lui ôte la moitié de son âme. » Et, de même que la vue des mauvais traitements infligés au malheureux noir des colonies redouble notre horreur pour l'esclavage, pour la propriété de l'homme sur l'homme ; de même, en voyant de près les monstrueuses iniquités que traîne après soi la servitude,

— souffrances physiques et dégradation morale, — on s'indigne, on se révolte avec plus de ferveur contre cet esclavage déguisé, qui n'a plus même ici pour excuse dernière la différence des races, de la couleur, du culte, des climats; car opprimés et oppresseurs sont de même sang, de même pays, de même religion, et pour nourrir ses habitants sous un ciel meurtrier, la terre n'attend pas que son sein soit déchiré par des bras amenés dans les chaînes de par delà les océans. Qu'on se rassure donc : ce n'est pas en voyant des serfs qu'on pardonne à la servitude. Plus on en est près, plus on la maudit. Mais enfin, si les meilleures choses sur la terre ont leurs côtés faibles et défectueux, les plus mauvaises, en revanche, peuvent racheter jusqu'à un certain point les maux qu'elles causent par quelque légère compensation. C'est la loi de ce monde. Et pour la servitude en particulier, il faut bien expliquer au moins comment elle a pu subsister jusqu'ici, comment elle se maintient encore, et comment le plus grand, peut-être, des obstacles qui s'opposent à son abolition vient justement de ses victimes.

« Votre révolution française a écrit sur son étendard aux trois couleurs trois paroles qui résument merveilleusement, d'après les idées qui ont eu cours jusqu'à présent dans le monde, tous les droits et tous les devoirs des hommes entre eux : Liberté, égalité, fraternité. Mais, pour rendre complète la

formule des droits et des devoirs, ces trois termes ont besoin d'être réunis, d'être inséparables. La fraternité humaine, introduite ou répandue par le christianisme, n'est guère, prise isolément, qu'une consolation offerte pour l'autre vie aux opprimés de celle-ci, et tout au plus un conseil de modération donné aux oppresseurs. L'Eglise même, en acceptant le despotisme, la féodalité et l'esclavage sous toutes ses formes, n'a pas entendu différemment la fraternité prêchée par le Christ, qui, s'il rendait à Dieu ce qui est à Dieu, rendait à César ce qui est à César. En second lieu, la liberté, comme on la pratiqua dans la Grèce antique, dans la Rome des Scipions, à Venise, à Florence, comme on la pratique encore dans certains Etats de l'Union américaine, c'est-à-dire compatible avec l'esclavage et donnant à une seule caste le rang de citoyens, n'est guère qu'un privilége de plus ajouté à ceux de l'aristocratie. Enfin, l'égalité sans la liberté peut se trouver dans les pires conditions où tombe l'homme des sociétés modernes, dans les armées, les hôpitaux, les prisons, les bagnes de galériens. Je le répète, les trois termes n'ont leur pleine valeur qu'à la condition d'être réunis, d'être inséparables. Mais enfin, si affaiblis qu'ils soient par leur isolement, chacun d'eux vaut encore quelque chose par lui-même, et peut offrir une certaine compensation à la perte des autres.

« Négation absolue de la liberté, la servitude,

comme le despotisme, produit du moins, en un certain sens, l'égalité. Tous les sujets sont égaux sous le despote ; tous les serfs sont égaux sous le seigneur. Quand vous avez vu pour la première fois un village russe, vous avez pu vous croire chez les frères moraves. Il n'y a point là, comme dans vos campagnes françaises, de belles et vastes fermes, espèces de manufactures agricoles qu'habitent les capitalistes ruraux, entourées de pauvres cabanes où de nombreux journaliers, véritables ouvriers de l'agriculture, mènent une vie non moins misérable et non moins précaire que les ouvriers des fabriques urbaines. Comme tout Russe appartient à une commune et a droit à une part du sol, il n'y a pas de prolétaires en Russie. Dans nos villages, sur les deux côtés du chemin qui les traverse, s'élèvent deux rangées de maisons parfaitement égales et semblables. Chaque *tiaglo*, ou famille, a la même habitation que les familles voisines ; elle est pourvue des mêmes instruments de travail et du même cheptel de bestiaux ; elle reçoit le même lot de terre, soit à cultiver pour le seigneur, soit à cultiver pour sa propre subsistance ; enfin elle donne le même temps et le même labeur aux intérêts du maître et à ses propres intérêts.

« Il faut convenir qu'une telle similitude de position offre un grand allégement aux maux que fait endurer la commune servitude. On se soumet avec plus de patience et de résignation à l'état où l'on

voit réduits ses voisins et ses proches. A peine rêve-t-on un état meilleur, et le serf, qui ne saurait aspirer jusqu'à la position du maître, et qui n'en connaît pas d'intermédiaire entre eux, n'a près de lui nul point de comparaison pour exciter son envie et pour l'éclairer sur ses droits. A cette espèce de communisme en pratique se joignent quelques avantages matériels. Par exemple, il est admis dans tous les domaines que les paysans couperont autant de bois qu'il leur en faudra pour construire leurs maisons et pour s'y chauffer. Ils sont donc à l'abri du froid, souffrance plus cruelle peut-être que la faim sous le climat qu'ils habitent, et premier des besoins à satisfaire. D'une autre part, lorsque, sous l'inspection de l'intendant ou du *starosta,* du chef élu par eux et parmi eux, ils ont donné le travail de leurs mains à la culture des terres, libres des soucis d'une redevance à payer, ils savent que, quoi qu'il arrive des saisons et de la récolte, le maître ne peut les laisser mourir de faim. En somme donc, et ne considérant que le bien-être matériel, possible sous un climat donné et dans les conditions qu'il détermine, je crois que les serfs russes, plus malheureux sans doute que vos paysans aisés, les chefs de fermes et de métairies, le sont moins peut-être que vos prolétaires des champs, les simples journaliers. Si leur situation était volontaire et non forcée ; s'ils étaient liés par des contrats à l'agriculture, et non enchaînés au sol par la nais-

sance; si le maître n'avait sur eux des droits corporels et celui de les atteindre, comme des nègres marrons, en quelque part qu'ils essayent de fuir; s'il ne pouvait entrer dans leur *isbâ* comme chez lui, condamner aux verges le père de famille, prendre le fils pour en faire un soldat et la fille pour en faire sa servante ou pis encore; si enfin, agriculteurs par goût et par choix, ils avaient dans leur humble condition l'indépendance de l'homme libre et la dignité du citoyen; je ne sais trop si les paysans russes gagneraient beaucoup à changer d'état. »

Ici j'ouvre une parenthèse dans le discours de mon ami pour y glisser une observation incidente qui trouve sa place en cet endroit, et j'ajoute que le sort des paysans russes dépend d'un hasard : le caractère et la fortune de leur maître. S'il est bon, s'il est riche, leur condition sera mille fois plus heureuse que s'il est dur et obéré. J'ai ouï citer souvent le comte Chérémèteff; il passe pour le plus grand propriétaire de la Russie, possédant, dit-on, cent cinquante mille serfs, ce qui fait, avec les femmes, au moins trois cent mille âmes, c'est-à-dire la population de certains départements français sur un territoire quatre ou cinq fois plus étendu. Il passe aussi pour les traiter avec beaucoup de douceur et de générosité. Plusieurs d'entre eux sont des commerçants établis et riches de deux ou trois cent mille roubles.

Lorsqu'il fit bâtir, à Saint-Pétersbourg, le vaste hôtel où il fait entendre, dans sa chapelle particulière, un chœur de chantres aussi célèbres que ceux de l'empereur, ses serfs lui donnèrent la belle grille de fer ouvragé qui ferme sa cour sur le canal de la Fontanka. Ils ont fait mieux encore. On m'a conté que, le jour de son mariage, douze mougiks en habits de fête lui apportèrent sur leurs épaules un plat d'argent sur lequel se trouvait étalé un million de roubles en pièces d'or. C'étaient les *épingles de la mariée.* Ces traits ne sont pas moins honorables qu'étranges et curieux. Mais tous les nobles ne sont pas des comtes Chérémételf; tous n'ont pas un bon cœur et une grande fortune. Des milliers d'autres sont méchants ou besogneux. Voilà, par exemple, un soldat de fortune qui sort de l'armée, devenu bas officier et anobli par son épaulette. Avec ses épargnes ou la dot d'une femme, il achètera cinq à six paysans sur un lopin de terre, et vivra de leurs sueurs. Qu'on se figure la position de ces malheureux, que leur maître tient incessamment sous le fouet, comme un cocher son attelage !

La parenthèse fermée, je rends la parole à mon ami.

« C'est dans cette situation matérielle des serfs qu'est l'explication du maintien de la servitude et des difficultés de son abolition. Proposez à un paysan

son affranchissement pur et simple, c'est-à-dire de lui rendre la libre disposition de ses bras, de son corps ; offrez-lui même de plus un terrain à cultiver, sous condition de redevance en argent ou en nature ; voici quelle sera toujours et invariablement le sens de sa réponse : « Que me restera-t-il, le maître payé, dans les années de mauvaise récolte ? qui me nourrira, moi et ma famille, dans les années de disette ? où prendrai-je de l'argent pour acheter des chevaux, des vaches et des moutons ? où prendrai-je du bois pour construire ma maison, mon chariot, mon traîneau, ma charrue, et pour me chauffer pendant six ou sept mois d'hiver ? Enfin qui me protégera, si je n'ai plus un maître puissant, contre les exactions du fisc, les violences de l'autorité, les vénalités de la justice ? » Il faudrait donc, pour qu'un serf acceptât son affranchissement comme un bienfait, ajouter au don de sa liberté celui des instruments de travail, c'est-à-dire les capitaux et la terre, et, de plus, des garanties d'égalité devant la loi.

« Mais ce n'est pas tout encore, et nous touchons au nœud de la question le plus difficile à délier. Non-seulement, aux yeux d'un serf agriculteur (je ne parle pas des serfs artisans, colporteurs, voituriers, domestiques, qui acceptent plus volontiers leur libération, ayant un métier qui les fait vivre), l'affranchir, c'est le renvoyer, le chasser, se défaire de lui comme d'un animal inutile ; c'est encore le dépouiller, c'est lui

prendre son bien. Par une heureuse illusion, il regarde comme lui appartenant la terre qu'il cultive. « Nous sommes au maître, dit-il, mais la terre est à nous. » Ce mot forme le fond et l'essence de sa pensée. Plutôt que de renoncer à croire que cette terre, à laquelle il est attaché, qu'il arrose de ses sueurs et qui lui donne son pain, où il a vu mourir ses pères et naître ses enfants, où fut son berceau et où sera sa tombe; plutôt, dis-je, que de renoncer à croire que cette terre lui appartient, il aime mieux appartenir lui-même au seigneur. La propriété, même ainsi faite, la propriété en commun, la propriété illusoire, lui semble plus chère et plus précieuse que la liberté [1]. Comment donc le ferez-vous convenir que lui donner la liberté en lui reprenant tout le reste, que le mettre nu sur le grand chemin, sans terre, sans toit, sans bétail, sans outils, sans provi-

[1] « La France reconnaît à ses habitants le droit de morceler le sol et de le vendre comme toute autre marchandise; la Russie va encore plus loin : elle soumet sa terre à un partage continuel, elle donne à chacun de ses enfants un droit égal à l'usufruit de sa terre qui n'est pas, comme en France, propriété exclusive de l'individu, mais la propriété collective du peuple, représenté par la commune. La Russie veut que chaque individu du peuple jouisse d'une portion de terre, et que cette jouissance ou le droit de possession soit parfaitement identique pour tous les membres. En France, le sol est la propriété exclusive des individus; en Russie, il constitue un bien général qui ne concède aux unités que le droit de possession temporaire ou d'usufruit. (*Etudes sur la situation intérieure, la vie nationale et les institutions rurales de la Russie*, par le baron Aug. de Harthausen.)

siens, sans argent, en lui disant : « Tu es maintenant ton maître, et va-t'en où tu veux, » c'est se montrer charitable et généreux à son égard, c'est lui rendre le plus signalé des services et le plus grand des bienfaits?

« Pour que l'abolition de la servitude se réalisât en Russie, comme elle s'est effectuée dans le reste de l'Europe, par un simple changement d'état, — de seigneurs en propriétaires, et de serfs en fermiers, — sans quelque grande révolution sociale qui emporte la caste des nobles, et livre la terre à ceux qui s'en croient les maîtres parce qu'ils la cultivent, il faudrait, de longue main, éclairer les paysans sur leur vraie situation, sur leurs vrais intérêts. Il faudrait, d'un côté, leur faire comprendre que rien n'est à eux, ni champ, ni maisons, ni bétail ; que tout cela leur sera donné en prêt, en dépôt, par le propriétaire, auquel ils devront, en retour, payer un loyer, c'est-à-dire une portion des produits du travail dont il leur fournira les instruments. Il faudrait, d'un autre côté, leur faire comprendre que le travail dans la liberté leur donnera pour le moins autant de bien-être que le travail dans la servitude, et qu'en les préservant à jamais des maux de la servitude qu'ils ne connaissent et ne sentent que trop, la liberté leur apportera des biens nouveaux et inconnus, plus précieux même et plus enviables que le bien-être.

« Mais qui leur donnera cet enseignement? Qui

les instruira, qui les formera pour l'indépendance? L'exemple serait certainement le meilleur des instituteurs. Naguères, ils refusaient obstinément de cultiver la pomme de terre, croyant s'avilir en partageant cette nourriture avec leurs cochons. C'est quand ils ont vu les nobles en manger aussi qu'ils ont consenti à partager cette nourriture avec leurs maîtres. S'il y avait parmi eux, près d'eux, des paysans affranchis, devenus de serfs fermiers, tous voudraient le devenir à leur tour. Mais l'exemple manque; aucun essai complet et définitif n'a pu être tenté, précisément à cause de la résistance obstinée qu'opposent les serfs à un changement dont ils ne comprennent pas les avantages, où ils voient plutôt une exigence nouvelle qu'un bienfait caché. Pour vaincre cette résistance, pour les amener à désirer demain ce qu'ils refusent aujourd'hui, il faudrait par avance les persuader, les convaincre, puisque, du fond de leur épaisse ignorance, ils ne peuvent s'éclairer eux-mêmes. Encore une fois, qui prendra ce soin, qui remplira cette tâche? Sera-ce leurs popes? Mais ces membres obscurs du bas clergé, humblement courbés devant le seigneur, ignorants comme leurs ouailles, sans consistance, sans autorité morale, ne sont ni respectés, ni influents, comme le furent jadis vos curés de campagne. Sera-ce les intendants? C'est comme si l'on faisait prêcher aux écoliers par le maître d'école, une férule à la main,

et d'ailleurs les intendants ont, dans le maintien de la servitude, l'intérêt de leur existence même ; ils doivent disparaître avec elle. Sera-ce enfin le maître lui-même qui prendra soin de sermonner et d'endoctriner ses paysans ? Jadis les boïards vivaient dans leurs terres, comme nos anciens seigneurs châtelains ; ils étaient personnellement connus de leurs vassaux, et s'ils n'abusaient pas trop cruellement d'un pouvoir sans frein, s'ils régnaient un peu paternellement sur leurs petits Etats, ils pouvaient prétendre, par la justice et la modération, à inspirer quelque confiance, même quelque attachement à leurs sujets. Alors, la vue des douleurs du peuple en servage pouvait adoucir le cœur de ces potentats de clocher, et diminuer l'âpreté de leurs exigences. Et puis, en consommant sur place les revenus du sol, ils en rendaient une grande partie aux travailleurs qui les avaient produits. Mais aujourd'hui, ajoutant à tous les maux de l'ancienne féodalité le mal nouveau que les Anglais ont nommé l'*absentéisme*, vivant dans les capitales, Pétersbourg et Moscou, ou même dépensant leurs rentes à l'étranger, les seigneurs n'ont pas plus de relations avec leurs vassaux que le trésor public avec les contribuables. L'un paye, l'autre reçoit ; voilà tout. A peine le seigneur paraît-il de loin en loin, comme un météore menaçant, sur l'horizon de ses domaines. Il n'en connaît pas les habitants, il n'est pas connu

d'eux, il est étranger dans leur pays, dans la contrée qu'il possède. Veut-il s'éclairer ou les éclairer sur leur position, les questions qu'il adresse, les conseils qu'il donne sont tenus pour autant de piéges tendus à la faiblesse et à l'ignorance. On répond à ses questions par le mensonge pour le dépister, et l'on se garde autant de ses conseils que des perfidies d'un ennemi. « Notre ennemi c'est notre maître, » a dit votre sage la Fontaine. L'intérêt qu'il témoigne n'est qu'une feinte mieux calculée, mieux ourdie, et ses bienfaits mêmes, reçus avec défiance, inspirent peu de gratitude. Ainsi point d'épanchement, point de sincérité. Un simple renseignement est impossible à prendre. Bien que de même sang, le maître et le serf, dans leurs rapports, sont des hommes de deux races, des êtres de deux espèces. Comment donc concilier des intérêts hostiles, faire la paix et signer un pacte nouveau[1]?

« Je crois vous avoir présenté sous son véritable jour la grande question de l'affranchissement des serfs. Tel est, à mes yeux, l'état présent de cette question. — Quelle en sera la solution future? je l'ignore. Ceci est en dehors et au-dessus de ma tâche.

[1] Dans ce terrible anathème à la société française qui se nomme *Manuel du spéculateur à la Bourse*, M. Proudhon ne dit-il pas que les plus grandes difficultés qui s'opposent à la destruction du prolétariat parmi nous viennent peut-être des prolétaires eux-mêmes. On peut dès lors concevoir comment l'ignorance et les préjugés des serfs russes s'opposent à l'abolition de la servitude en Russie.

Nous ignorons tous ce qui se passe dans les profondeurs insondables de la population serve. Mais il devient plus évident de jour en jour que, si l'on veut prévenir une immense commotion sociale; si l'on veut empêcher qu'un autre Spartacus ne renouvelle la guerre des esclaves, ou plutôt, sans remonter à l'histoire romaine, qu'un autre Pougatcheff ne soulève les opprimés contre les oppresseurs, et que des jacqueries russes, terribles comme le soulèvement de vos noirs de Saint-Domingue, ou comme l'insurrection de nos colonies militaires, ne mettent à feu et à sang les manoirs de la féodalité; si l'on redoute enfin de voir aux prises les haches de la révolte et les baïonnettes de l'ordre public, il est temps d'aviser [1]. Sur cinquante millions de serfs qui peuplent les vastes campagnes de la Russie, on dit que la couronne en possède, elle seule, quatorze millions. N'est-ce point à elle qu'il appartient de prendre l'initiative, de faire la loi par un magnanime exemple, et de briser toutes les résistances, moins au nom du pouvoir souverain qu'au nom de la justice vengeresse et de l'humanité vengée [2]? »

[1] Pougatcheff était un paysan cosaque qui, sous la grande Catherine, souleva toute l'Ukraine, battit plusieurs fois les généraux de l'impératrice et marcha sur Moscou, qu'il eût pris peut-être sans la trahison. Mais sa tête fut mise à prix, et ses compagnons le livrèrent. Cette singulière figure historique est peinte de main de maître dans le petit roman d'Alexandre Pouchkine intitulé : *la Fille du capitaine*.

[2] Déjà, dans le gouvernement de Cherson, des mouvements tumultueux ont éclaté, qu'il a fallu réprimer en toute hâte et

Maintenant que mon ami a fini son discours, nous pouvons revenir à l'histoire de Dmitri.

Je le vis plusieurs fois chaque année pendant les trois hivers que j'ai passés de suite en Russie. C'était notre plus sûr et plus zélé fournisseur d'ours et d'élans, et, dans nos grandes expéditions, qui duraient quelquefois toute une semaine, il était rare que le village de Lipowki ne fût pas compris dans notre itinéraire, soit pour une chasse en grande battue, soit au moins pour une halte et une nuitée chez notre ami le *starosta*. Sa Paracha ne lui avait donné qu'une fille, nommée Mavra (Maurice au féminin), qu'il aimait comme on aime un unique enfant, et qu'on l'a reçu d'une femme bien-aimée. Elle réunissait à la fraîche carnation et au riche embonpoint de sa mère quelque chose des mâles et nobles traits de son père. Elle avait un peu de la beauté des hommes, qui sont, — je suis forcé de le dire si la galanterie doit céder le pas à la vérité, — plus beaux que les

punir avec sévérité. Dans ce gouvernement et dans plusieurs autres, les paysans étaient convaincus que le nouvel empereur, à son couronnement, décréterait l'abolition générale de la servitude. On sent, parmi tous les paysans russes, une véritable fièvre d'indépendance.

Par un oukase récent, l'empereur Alexandre II a ordonné la suppression des colonies militaires, régime odieux inventé sous son aïeul Alexandre Ier, par le tout-puissant et détesté favori comte Aratchéieff. C'était un premier pas fait dans la voie de l'émancipation générale. Mais, d'une autre part, on annonce que la commission nommée à l'avénement du nouvel empereur, pour proposer les moyens d'abolir la servitude, vient de se séparer en se bornant à déclarer que la question est *inopportune. O cæcitas!*

femmes en Russie. Et jusqu'alors aucun labeur n'avait gâté ni son teint, ni sa taille, ni même la blancheur de ses mains; car, en Russie, même au village, aucune femme ne travaille avant d'être mariée, et il faudrait qu'un paysan fût bien profondément misérable pour n'être pas déshonoré s'il exigeait de sa fille la moindre part aux rudes travaux des champs ou de la cour. Enfin, à dix-huit ans, celle de Dmitri était, en vérité, ce que nous appelons un beau brin de fille; c'était une charmante personne, et tous les peintres ou dessinateurs étrangers que nous emmenions dans nos chasses ne manquaient jamais de *croquer* la belle Mavra, pour en faire un type de jeune fille russe dans leurs albums et leurs tableaux. Souvent ils la réunissaient, en un groupe gracieux et séduisant, avec son amie, presque sa sœur, la fille de Birouk, qui, par une autre singulière ressemblance de destinée, n'avait eu, comme Dmitri, ou n'avait conservé que cette seule enfant. Celle-ci, précisément du même âge que Mavra, s'appelait Véra (foi). Elle était un peu plus grande, plus brune, plus rieuse que son amie, d'ailleurs charmante aussi, et toutes deux réunies s'embellissaient par le contraste.

Au commencement de l'hiver de 1845, nous vîmes apparaître un nouveau venu dans la famille du *starosta* de Lipowki. C'était un grand et beau garçon de vingt-cinq à trente ans, bien découplé, au regard droit et ferme, vêtu presque en *monsieur*, et

nommé Yermyl (Jérémie). Son histoire, qu'il nous conta en assez bon français, était curieuse, et elle peut fournir aussi son utile enseignement sur la condition des serfs en Russie. Il était né dans un village assez voisin de Lipowki, c'est-à-dire séparé seulement par quatre ou cinq lieues de forêts. « Un jour, nous dit-il, lorsque j'avais sept à huit ans, je jouais sur le seuil de la porte. Ma mère, qui entendit claquer des fouets, me cria de rentrer dans la maison. Mais, en enfant curieux, je voulus voir passer le seigneur, car c'était lui qui traversait le village sur un *droschki* à quatre chevaux. Il jeta les yeux de mon côté, fit arrêter sa voiture, et dit quelques mots au laquais qui se tenait derrière. Celui-ci descendit de son siége et vint me prendre par le bras pour me montrer de plus près au maître; j'étais tout honteux. — « Bon, dit-il en écartant du manche de sa cravache les longs cheveux qui me couvraient le front, ce sera un joli petit *faletor* [1]. » Ma mère, accourue au bruit, se jeta à genoux dans la poussière, et put à peine dire, au milieu de ses sanglots, qu'elle était veuve et n'avait d'autre fils que moi. Le laquais la repoussa du pied, me mit, comme un jeune cochon, dans un sac qu'il noua par-dessus ma tête, et me jeta sur son banc. La voiture partit au galop; je n'ai jamais revu ma mère. » Yermyl, dont je viens de ci-

[1] Espèce de *groom* que l'on fait monter en postillon dans les attelages à quatre chevaux.

ter les paroles textuelles, était resté dès lors au service de ce seigneur, qui en avait fait plus tard son valet de chambre, et l'avait emmené dans tous ses voyages à travers l'Europe. Tombé malade à Paris, son maître était allé mourir à Naples, et, pour reconnaître les bons services de Yermyl, il l'avait affranchi par son testament, ajoutant même quelques présents à cette haute faveur. Yermyl était revenu au pays pour faire régulariser sa position d'homme libre par affranchissement.

Beau garçon, d'ailleurs, et possédant un petit pécule, il était assurément, dans un village du gouvernement de Novgorod, ce qu'on appelle un brillant parti. Toutes les filles lui lançaient leurs plus agaçantes œillades. Mais, après avoir hésité quelque temps entre les deux amies qu'on citait pour les plus belles, et qui se montraient l'une et l'autre très-flattées de ses attentions, il jeta le mouchoir à la fille de Dmitri. La fille de Birouk ne se montra pas plus jalouse de cette préférence que Birouk ne l'avait été de la préférence de Paracha pour Dmitri, et l'union des deux familles ne fut pas plus altérée en cette occasion que ne l'avait été précédemment celle des deux amis.

Quand je vis Dmitri pour la dernière fois, il nous présenta Yermyl comme son futur gendre. On préparait la noce, et déjà la belle Mavra brodait son nouveau *kakoschnick*, celui de femme mariée, qui devait couvrir et cacher désormais les longues nattes

de ses cheveux cendrés. Dmitri attendait le moment où il pourrait confier sa fille et sa femme à son gendre, pour réaliser un projet qu'il nourrissait depuis longues années. Il voulait faire un pèlerinage aux lieux saints. Nous ne savons plus, depuis le treizième siècle, l'importance d'un tel voyage, et nous n'avons jamais compris, aux débuts de la guerre qui vient de s'achever, comment cette bizarre question, qu'on a nommée des lieux saints, cette préséance dans une chapelle enfumée, et ce partage des heures entre les sectes chrétiennes, pouvaient amener un conflit dans l'Europe et faire recourir les rois à leur *ultima ratio*. Mais, en Russie, d'où vingt à trente mille pèlerins prennent chaque année, de tous les coins de l'empire, le chemin de Jérusalem, pour réchauffer, de retour en leur pays, la vieille haine de chrétiens à musulmans, la question conservait toute sa gravité et toute son importance. Revenu du tombeau de Jésus, Dmitri eût vu s'accroître encore la considération dont il jouissait dans tout le district. Comme les pèlerins mahométans qui reviennent de la sainte *Kaaba* de la Mecque, et conservent le reste de leur vie le titre révéré de *hadji*, on l'eût nommé *palomnick*, on l'eût vénéré comme un santon, comme un bienheureux en expectative. C'était le seul honneur qui lui manquât de ceux auxquels il pouvait prétendre ; c'était le dernier terme possible de son ambition. Mais n'est-ce pas d'ordinaire au moment où l'on

met le pied sur le dernier échelon de la fortune que l'échelle casse, et qu'on est précipité du haut en bas?

A ce moment, le village de Lipowki vint à changer de propriétaire. Fut-ce par héritage ou par vente, je n'en sais vraiment rien, et cela n'importe guère à notre histoire. Il suffit de savoir que les *âmes* passèrent d'un maître à un autre. Ce doit être souvent, dans ce pauvre pays et pour ces pauvres gens, la fable de l'*Ane du jardinier*. A chaque maître, ils regrettent le précédent, et désirent changer encore, pour avoir pire. Le nouveau seigneur commença son règne comme les rois le leur, en changeant de ministre. Il envoya à Lipowki un nouvel intendant. Celui-ci né, comme la plupart des hommes de son état, dans les provinces allemandes de la Russie qui bordent la Baltique, telles que l'Esthonie et la Courlande, était étranger au pays, même par la race et presque par le langage. Il parlait très-mal le russe et avec un très-mauvais accent. Semblable aux fermiers généraux du temps jadis, il ne venait là, intermédiaire parasite entre le seigneur et les serfs, que pour se faire une petite fortune aux dépens des deux parties : humble flatteur d'un côté, hautain despote de l'autre.

Dès qu'il parut à Lipowki, son premier soin fut de prendre la liste des paysans existants sur le domaine, liste qui, d'habitude, se renouvelle tous les cinq ans par un recensement où les *âmes* mortes disparaissent pour faire place aux *âmes* nouveau-

nées. On le vit bientôt, cette liste à la main, aller de cabane en cabane, et marquer d'une croix au crayon rouge les noms d'une partie des habitants, de ceux surtout qui semblaient avoir le plus d'aisance. Cette occupation intrigua fort les gens du pays, pour qui toute invention nouvelle promet une nouvelle exaction. Enfin, quelques vieillards se hasardèrent à demander à l'intendant ce que voulaient dire ces croix de mauvais augure dont il accompagnait certains noms sur les listes de population. L'intendant répondit avec beaucoup de calme et d'apparente sincérité que le gendre de l'empereur, le duc de Leuchtemberg, fils du prince Eugène Beauharnais, allait fonder une colonie russe sur les côtes de l'Afrique française, où la chaleur tuait jusqu'aux nègres, et qu'il désignait par le crayon ceux des habitants de Lipowki dont le duc de Leuchtemberg voulait faire des colons africains. Grand désespoir dans le village! Les mères, les femmes, les sœurs, se mettent à pleurer comme lorsqu'on fait des levées d'hommes pour la milice. Mais pourtant on ne se borne pas à verser des larmes; comme en cette occasion de levées, et en bien d'autres, chaque famille se met en devoir d'intercéder utilement auprès de l'intendant, c'est-à-dire de le gagner, pour sauver celui des leurs que menace la croix rouge. Ici l'on tire de quelque ancienne cachette des billets de cinq, dix, vingt roubles-assignats; là de vieilles monnaies d'or, de platine ou

d'argent; ailleurs on prend un cheval de l'écurie ou un veau de l'étable, ou pour le moins dans l'armoire quelque pièce de toile tissée pendant les nuits d'hiver, ou quelque rayon de miel recueilli dans le petit enclos. Les cadeaux pleuvaient chez l'intendant, qui, finalement, montra tant de bienveillance et de sollicitude pour ses administrés, et exerça tant d'influence auprès du gendre de l'empereur, que pas une âme de Lipowki ne partit pour la terre d'Afrique. Le seul *starosta* ne donna point dans ce panneau grossier; il y reconnut sans peine un tour d'intendant, et, seul des mal notés du village, il échappa, sans se dépouiller, à la transportation. Mais l'intendant lui en porta doublement rancune : d'abord pour avoir été deviné, et puis pour n'avoir rien reçu. Dmitri resta seul marqué d'une croix rouge sur ses listes et dans son esprit.

L'occasion de nuire au *starosta* trop fin et trop fier ne se fit pas longtemps attendre. Le nouveau seigneur, — que nous nommerons à tout hasard Ivan Ivanowitch, comme on dirait Smith en Angleterre, Müller en Allemagne, ou Martin en France, — annonça à son intendant qu'il daignait visiter la terre dont la possession lui était échue et le troupeau d'âmes qui s'y trouvait parqué. Il fit, en effet, son entrée solennelle à Lipowki avec toute la pompe dont il put s'entourer. A son frac vert foncé, de cette nuance que nos tailleurs nomment *vert russe*, et que paraient des bou-

tons de cuivre doré, il se faisait aussitôt reconnaître pour un employé du gouvernement, pour un des membres de cette longue et universelle hiérarchie où Pierre le Grand, son fondateur, confondit tous les serviteurs et salariés de l'Etat, et qu'il nomma le *tchin.* Je ne sais quel grade y occupait Ivan Ivanovitch, c'est-à-dire dans quelle classe il était rangé. Mais probablement il avait atteint celle d'*assesseur de collége,* la huitième des quatorze, celle qui confère la noblesse aux employés qui ne l'ont pas de naissance. On pouvait du moins conjecturer qu'il avait cette position assez haute en voyant à sa boutonnière de gauche une espèce de médaille en bronze, de forme ronde, sur le fond de laquelle était brodé en chiffres romains le nombre XV. C'était ses chevrons de *tchinovnik ;* cela voulait dire qu'il servait le tzar et l'Etat depuis une période ininterrompue de quinze années. Or, comme son visage frais et coloré, son corps dispos, sa taille droite et ferme n'accusaient pas plus de la trentaine, cela voulait dire aussi qu'il avait servi le tzar et l'Etat dès l'âge le plus tendre, et qu'il était en quelque sorte né employé, comme on naissait naguère colonel, comme on naît encore prince.

Il demeurait, à Saint-Pétersbourg, sur le quai du canal de la Fontanka, entre la Néva et le pont d'Anitchkoff, presque en face de la grille donnée au comte Chérémétef par ses serfs reconnaissants. Assez élégante dans l'intérieur, et suffisante pour un gar-

çon, sa maison était petite, basse, étroite et resserrée entre les hautes murailles de deux grands hôtels. Cependant elle étalait, sur un écriteau en bronze, le nom de son maître ; on l'appelait *dom Ivanovitch*, et les lettres écrites à celui-ci portaient pour adresse: « Dans sa propre maison. »

Tout au rebours, abandonnée par le précédent propriétaire, qui ne l'avait jamais habitée, ni visitée peut-être, et bâtie en bois comme les simples cabanes de paysans, la vaste maison seigneuriale de Lipowki était dès longtemps inhabitable. On n'avait conservé que les granges, les étables et l'enclos inculte qui s'appelait encore jardin; le reste n'était plus qu'un amas informe d'ais mal joints et disloqués, à travers lesquels tombaient alternativement la neige et la pluie. Le nouveau propriétaire, différent de l'autre, et fort impatient de connaître ses biens en hommes et en choses, n'avait pas attendu que les réparations ordonnées à son manoir lui permissent d'y prendre gîte. Force fut donc au seigneur de descendre chez l'un de ses serfs, et au riche de recevoir l'hospitalité du pauvre. Naturellement ce fut l'*isbâ* du *starosta* qu'il honora de sa préférence. L'intendant l'avait désignée comme la plus digne de recevoir un tel hôte, étant celle que choisissaient les chasseurs venus de Saint-Pétersbourg. Il avait eu soin de compter, parmi les avantages nombreux et décisifs qu'offrait cette cabane sur toutes les autres, la présence de la

fille de Dmitri, la belle Mavra, dont il avait vanté les charmes et flatté le portrait de manière à exciter tout au moins la curiosité du suzerain pour la vassale. Ce fut, en effet, dans la salle où nous recevait cordialement le bon Dmitri qu'il reçut en tremblant son seigneur et maître; ce fut sur le parquet en bois blanc où nous couchions dans nos pelisses, et sous les saintes images, témoins de nos gais repas de chasseurs, qu'il dressa le fauteuil en cuir à dossier où s'assit le *tchinovnik* à médaille pour recevoir les hommages de ses *âmes*, là même où nous recevions les profonds saluts de nos rabatteurs en échange d'un verre d'eau-de-vie. Les femmes de la maison, parées de leurs plus beaux atours, servirent à table le maître et l'intendant, comme elles nous servaient nous-mêmes. Mais, respectant dans sa famille notre hôte et l'hospitalité, ceux d'entre nous qui parlaient russe ne dépassaient jamais, dans leurs petits propos aux femmes, la mesure d'une galanterie permise en public et sous les yeux du père. Le seigneur, à ce qu'il paraît, n'imita point notre juste retenue; il se montra plus familier, plus exigeant, plus maître enfin; et lorsqu'après deux ou trois jours passés au village, il annonça son départ, il annonça aussi à la famille éperdue qu'ayant besoin d'une blanchisseuse dans son hôtel de Saint-Pétersbourg, il emmenait Mavra pour lui confier cet office auprès de sa personne.

Je laisse à juger de la douleur commune. Dmitri

et sa femme perdaient leur unique enfant, Yermyl sa fiancée, Véra son amie, Lipowki sa perle de beauté. Plus de mariage, plus de pèlerinage aux lieux saints. Tous les projets sont renversés, toutes les affections brisées, toutes les âmes en deuil, tous les yeux en pleurs, par ce caprice du maître. Rien ne put l'attendrir, rien ne put le faire céder, ni remontrances, ni supplications. Les parents de Mavra furent traités, comme l'avait été la mère d'Yermyl; et si l'on n'enferma pas la jeune fille dans un sac à cochon, elle n'en fut pas moins emportée de force, malgré ses larmes et ses cris, sur le traîneau des valets de monseigneur.

Mais le désespoir de tous ces pauvres gens s'accrut encore, lorsqu'au bout d'une semaine on vit tout à coup reparaître Mavra, à pied, exténuée de fatigue et demi-morte de faim. Elle avait la tête entièrement rasée, et elle était condamnée au service des vaches dans les étables du manoir ruiné de Lipowki, sous l'autorité de l'intendant. Pourquoi ce traitement barbare? Pourquoi cette sentence et cette dégradation? Hélas! parce que la digne fille du *starosta* avait résisté aux désirs d'un libertin; parce que, contre la séduction et les violences, elle avait vaillamment gardé sa vertu. J'aime à croire que Dmitri et sa femme préférèrent cette dégradation apparente de leur fille à son déshonneur réel, qu'ils se sentirent fiers de cette héroïque enfant, et qu'ils la bénirent

du fond de leur cœur de père et de mère, tout en pleurant sur sa tête outragée. Mais Yermyl ne put plus se contenir. Lui qui était devenu homme libre, lui qui avait appris, dans ses voyages hors de Russie, à comprendre, à sentir la dignité d'un homme libre, il fut pris d'un de ces vertiges de juste indignation que l'Ecriture appelle *saintes colères*. Ce fut d'abord à ses amis, en confidence, à l'un après l'autre, qu'il communiqua toute la rage dont son âme était pleine, toute la soif de vengeance dont il était altéré. Bientôt les voyant, chacun à part, très-disposés à le plaindre et même à le seconder, il les réunit par petites troupes pour mieux échauffer leur haine commune contre un maître qui, s'annonçant ainsi, leur promettait une longue et croissante tyrannie. Enfin il obtint de la plupart des hommes du village qu'ils s'assembleraient pour arrêter d'un commun accord le moyen de venger l'injure présente et d'empêcher les injures à venir. Ce fut le dimanche suivant, dans une des clairières de la forêt, que se tint cette réunion de paysans ameutés, ce conciliabule d'esclaves en révolte. Ils y vinrent tous, leur hache passée dans la ceinture ; et répétant devant leur troupe agitée et frémissante ce qu'il avait dit à chacun en particulier, Yermyl n'eut pas de peine à souffler dans toutes ces âmes l'esprit de haine et de vengeance qui couvait dans la sienne. Après quelques débats, on résolut unanimement de mettre le feu au château restauré

la première fois qu'il serait habité par son nouveau maître, et d'y brûler à la fois le seigneur et l'intendant.

Bien qu'Yermyl n'eût rien voulu confier de ses projets à son futur beau-père, et malgré le secret religieusement gardé par ces conspirateurs de village, le *starosta* fut plus clairvoyant et mieux avisé que l'intendant, qui ne soupçonnait rien. Il eut vent des menées de son gendre, conjectura la réunion, en devina l'objet et suivit les conjurés au fond du bois. On venait de décider tumultueusement l'incendie du château, lorsque Dmitri parut. Ce qu'il dit, je l'ignore, et j'ai vraiment regret de ne pouvoir le redire. Mais je ne suis pas Tite-Live ou Mézerai pour faire après coup des discours que je n'ai pas entendus. Je ne sais donc pas comment Dmitri put s'y prendre pour calmer ces cœurs ulcérés, pour retenir ces bras armés déjà en quelque sorte des flammes incendiaires. Je sais seulement qu'il réussit à faire renoncer les compagnons d'Yermyl au projet homicide que celui-ci leur avait mis en tête.

Sans doute le *starosta*, avec sa parole respectée, leur fit apercevoir les dangers d'une telle vengeance exercée en commun, et les horribles représailles qu'elle attirerait infailliblement sur toute la population du village ; sans doute il leur remontra qu'aucun d'eux, pas même Yermyl, ne devait plus que lui, père de la victime, souffrir des outrages qu'elle avait reçus, et que, s'il renonçait à la venger, per-

sonne à sa place ne devait en prendre le soin. Mais je crois encore, avec pleine conviction, qu'aux motifs purement humains qu'avait fait valoir Yermyl pour exciter ses amis à punir le maître de sa brutale tyrannie, Dmitri opposa des motifs religieux pour les engager au pardon des injures. La Russie est religieuse encore, et jusqu'au fanatisme; elle est pleine aussi de sectes mystiques, plus ou moins avouées, plus ou moins secrètes, qui, sans sortir ostensiblement du giron de la religion orthodoxe et officielle, forment pourtant une foule de petites religions séparées, dont les membres sont d'autant plus unis, d'autant plus fervents, qu'ils se connaissent de plus près et qu'ils sont exposés tous ensemble à des persécutions quelquefois aussi violentes, aussi acharnées que celles dont les protestants eurent à souffrir en France au temps des dragonnades.

Certes, Dmitri n'était pas de la secte des *scoptzi* (eunuques), qui n'adoptent ni la divinité du Christ, ni la révélation des Ecritures, ni l'observation du dimanche, et qui, se fondant néanmoins sur certain passage de saint Paul où il est dit : « Si votre œil vous donne des tentations, arrachez-le, etc., » croient trouver dans la castration volontaire toute sanctification désirable pour la nature humaine et toute sécurité pour le salut [1]. Il n'était pas davantage de la

[1] Ces *scoptzi* recherchent avidemment l'occasion de faire des prosélytes, même à prix d'argent. S'ils parviennent à convertir

secte des *morelschiki* (immolateurs), ces fanatiques énergumènes qui, pour gagner le martyre, s'entretuent à coups de couteau ou se brûlent dans un bûcher commun; ni de la secte des *chlisti* (flagellants), qui se soumettent aux plus dures macérations de la chair, mais qu'on accuse pourtant de pratiquer dans leurs cérémonies des orgies secrètes et ténébreuses, semblables à celles que les païens de l'empire reprochaient aux premiers chrétiens de pratiquer dans leurs agapes; ni de celle des *bezslovestnié*, muets volontaires pour toute la vie; ni de celle des *malakani* (buveurs de lait), qui rappellent dans leurs mœurs les croyances indoues; sa vie n'eût pas été d'accord avec ses doctrines. Mais Dmitri pouvait être de la secte des *staroverstzi* (vieux croyants), les fidèles et rigides observateurs des plus anciennes traditions; ou de celle des *rezpoporstchin* (sans prêtres), qui refusent de reconnaître popes, évêques, métropolitains, et considèrent chaque homme comme sa propre église [1]; ou bien encore de celle des

douze hommes à leur secte, ils acquièrent le titre d'apôtres. Ils sont très-nombreux dans les bazars des villes, à Saint-Pétersbourg et à Moscou, surtout parmi les marchands de métaux précieux, joailliers, orfévres, changeurs, etc. On les reconnaît aisément à leur visage imberbe et à leur voix féminine. Ils sont également assez nombreux dans certains villages du gouvernement d'Orel, où, dit-on, se faisant *scoptzi* après le mariage, ils laissent leurs femmes avoir libre commerce avec des étrangers dont ils adoptent volontiers les enfants.

[1] Voici un quatrain qui résume leur doctrine :

Que suis-je, enfin ? Un temple pour glorifier l'Eternel,

douchoborlzi (lutteurs de l'esprit), vrais illuminés, mystiques au même degré que les Swedenborg, les Jacques Boehme, les Saint-Martin, qui n'ont point de culte ostensible, point d'images, point de prêtres, et ne reconnaissent aucun sacrement, pas même celui du mariage[1]. En tout cas et à quelque secte qu'il appartînt, Dmitri, dans son village, était peut-être plus le chef religieux que le pope lui-même, et peut-être savait-il mieux prêcher, et avec plus de succès, dans une clairière du bois que le pope dans la chaire de son église. Enfin, je le répète, il fit avorter le complot; mais en promettant toutefois à son

Etant tout à la fois l'édifice, le prêtre et la victime.
Que notre cœur soit l'autel; notre volonté, l'offrande;
Le pontife, notre esprit, choisi pour observer cette loi.

[1] « La base du mariage, disent-ils, étant l'accord des fiancés, et l'amour, dont la nature est divine, étant la mesure qui règle la durée de l'union des cœurs, il en résulte naturellement que ces liens peuvent être rompus par le libre consentement des époux et la cessation de l'amour entre eux. » Les récents antagonistes du mariage, comme lien sacramentel et irréfragable, n'ont rien trouvé à dire de plus fort et de plus profond que ces paysans russes.

Une nouvelle secte s'est récemment formée, celle des *straniki* (errants). Ceux-là tiennent le tzar pour l'Antechrist. Leur premier soin, en entrant dans la secte, est d'obtenir un passe-port de voyage, où ils déchirent et lacèrent les armes impériales. C'est en quelque sorte leur initiation. Depuis lors, ils se séparent de la société et vivent en vagabonds, d'où le nom sous lequel ils sont connus. Comme la police impériale poursuit rigoureusement ces *straniki*, les paysans des gouvernements qu'ils parcourent ont soin de tenir constamment, dans quelque cachette sous les toits de leurs *isbds*, un morceau de pain et un verre de *kvass* au service des fugitifs, de sorte qu'ils leur portent secours sans leur parler et même sans les voir.

auditoire frémissant, et en jurant, « sous peine de n'avoir plus de place dans ce monde ni dans l'autre,» qu'il se chargerait lui-même de ramener le maître au sentiment de la justice, ou, comme nous dirions ici, de le mettre à la raison.

Effectivement, dès que le seigneur revint, avec son habit vert-pomme et sa médaille de *tchinovnik*, s'installer pour quelques jours dans son habitation restaurée, close et logeable, Dmitri lui demanda audience; puis, avec toutes les formes du plus profond respect, en accompagnant chaque phrase du mot « daigner » et chaque mot d'un salut, en appelant ce jeune homme « mon petit père, » il lui fit de sages remontrances sur sa conduite; non-seulement des remontrances morales, qui n'auraient eu nulles chances d'être écoutées de son auditeur endurci, mais aussi des observations, beaucoup plus faites pour le toucher et le convaincre, sur les dangers que pouvaient lui faire courir l'abus et l'excès de son autorité. Sans rien révéler du complot tramé à Lipowki, sans y faire même la plus lointaine allusion, Dmitri put lui citer d'autres faits récents, passés dans le voisinage, connus de tous, et capables de prouver au plus incrédule, au plus entiché des prérogatives de naissance, qu'en fait de tyrannie il ne faut pas tendre la corde assez pour qu'elle casse, ni réduire au désespoir, au mépris de la vie, des gens qui sont hommes, après tout, et qui partagent les

passions des autres hommes. Mais, dans ce nouveau prêche adressé en tête-à-tête à un seul auditeur, le bon *starosta* n'eut pas autant de succès qu'à son prêche en plein air, adressé peu de jours auparavant à l'assemblée des paysans ameutés. Le seigneur lui rit au nez et le fit mettre à la porte.

Semblables à ces rapides coteaux de glace du haut desquels les Russes ont tant de plaisir à se précipiter sur un léger traîneau, la tyrannie et la violence suivent une pente où rien n'arrête, et qui mène fatalement à l'abîme. Ivan Ivanovich était déjà lancé sur cette montagne russe. Repousser avec mépris les bons conseils du *starosta* après avoir outragé sa fille, c'était beaucoup; il fit plus encore. Comme pour braver ouvertement les admonitions et les menaces, comme pour mettre au défi toutes les *âmes* tombées en sa possession, le *tchinovnik*, en quittant cette fois Lipowki, déclara qu'après avoir chassé l'indocile Mavra du service de sa maison, il prenait pour la remplacer son amie Véra, la fille de Birouk. Celle-ci fut enlevée comme l'autre, sur l'ordre du maître, sans plus de souci de sa douleur et de l'affliction de ses proches. Il y avait pourtant dans cet enlèvement nouveau encore plus d'audace et de violence que dans le premier, d'abord parce que c'était la même scène répétée à peu d'intervalle, ensuite parce que le vieux pope du village avait demandé la main de Véra pour son fils, que sa belle voix avait fait enrôler

dans les chantres de la cour. C'est, en effet, parmi les enfants du bas clergé que se recrute cette célèbre corporation musicale dont l'Italien Sarti, sous la grande Catherine, a commencé l'organisation, terminée ensuite par le Russe Bortnianski. Bien que les popes ne soient pas fort respectés en Russie, peut-être parce qu'en général ils ne sont pas fort respectables, et bien qu'ils n'obtiennent des nobles ni beaucoup de déférence ni beaucoup d'égards[1], cependant on ne les traite pas comme de simples *mougiks*. Ils sont libres, ils ont un caractère religieux et un titre officiel. C'était donc une véritable et grave injure que faisait au pope le seigneur de Lipowki, en lui prenant la jeune fille qui était déjà la fiancée de son fils; et cette injure pouvait être ressentie plus encore que celle d'Yermyl par la population, qui recevait du pope l'instruction religieuse et les sacrements.

Certes, l'occasion eût été belle pour Yermyl et pour Birouk de convoquer de nouveau leurs amis dans la forêt et de leur faire adopter une seconde fois le projet naguère abandonné d'incendie et de meurtre. Mais celui qui les avait retenus, Dmitri, cette fois les prévint tous; il se chargea seul de la vengeance commune. Soit qu'il se crût obligé à tenir la pro-

[1] L'une des nombreuses superstitions russes, c'est que la rencontre d'un pope en route est de mauvais augure pour le reste du voyage. Il n'est pas rare qu'un seigneur, en voyant venir un pope à sa rencontre, lui intime l'ordre de retourner en arrière et de se détourner de son chemin.

messe qu'il avait faite aux conjurés d'adoucir le maître et de leur épargner dorénavant le fléau de sa tyrannie, soit que l'enlèvement de Véra, ajouté à celui de sa fille, eût comblé la mesure de sa patience, soit plutôt que, n'ayant point à venger cette fois une injure personnelle, et sûr que, sans écouter ses ressentiments de père, il se dévouait pour le bien commun, Dmitri eût trouvé dans ce motif le moyen de faire céder ses scrupules religieux devant ses devoirs de chef, de protecteur des habitants; le fait est qu'il prit au fond de sa conscience, sans consulter personne, sans s'ouvrir à personne, une résolution suprême.

Il quitta tout à coup Lipowki et se rendit à Saint-Pétersbourg.

Au moment de partir, lorsqu'il forçait à le suivre la triste fiancée du chantre de la cour, et n'ayant pas encore sa domesticité au grand complet, le seigneur de Lipowki avait chargé son intendant de lui trouver un cocher digne de le conduire dans les rues de la capitale. Il faut savoir que, de tous les serviteurs d'une grande maison, c'est celui que les nobles russes choisissent avec le plus de soin et pour lequel ils se montrent le plus difficiles. On doit avoir un beau cocher comme un bel attelage, et l'on n'est pas plus fier des chevaux par lesquels on se fait traîner que de l'homme qui les mène. Automédon donne des airs d'Achille. Dmitri alla droit chez le *tchinov-*

nik, son maître, et s'offrit à remplir l'office du cocher qu'eût vainement cherché celui-ci parmi le reste de ses *âmes*. Ivan Ivanovitch fut d'abord un peu surpris de cette démarche du *starosta;* mais il pensa bientôt, en se rappelant les petits profits du métier, que l'amour du gain avait sans doute une grande puissance sur cette âme servile, et lorsque Dmitri l'assura qu'il serait bien aise de se montrer dans les rues de la capitale, où il avait été naguère pauvre *isvoschik* de place, avec la livrée d'un si noble seigneur, Ivan Ivanovitch trouva la raison tout à fait plausible. Alors, après avoir longuement examiné le postulant, el en fin connaisseur, comme on examinerait un cheval de course, il accepta sa proposition. Dmitri remplissait vraiment toutes les conditions de l'emploi, qu'il avait déjà pratiqué dans Saint-Pétersbourg. Sa haute taille, ses traits réguliers, sa physionomie sérieuse, et jusqu'à sa longue barbe, à peu près noire, parmi laquelle commençaient à courir qnelques filets d'argent, faisaient de lui un cocher modèle. Le *tchinovnik,* d'ailleurs, le savait adroit, fort et hardi jusqu'à la témérité. Il le voyait déjà gagnant des prix aux courses de trotteurs sur la glace et acquérant à son maître autant de renommée que d'argent. Dmitri fut donc agréé, et prit, on peut le dire, les rênes du gouvernement chez le seigneur de Lipowki.

On était alors au cœur de l'hiver, à l'époque où le

soleil, toujours très-bas à l'horizon, et faisant de grandes ombres à midi comme il en fait le soir dans nos contrées, se lève paresseusement à dix heures pour se coucher quatre heures après. Les journées alors ne se composent guère que de deux crépuscules, à peine séparés par un pâle rayon de lumière. C'est la contre-partie des grands jours de l'été, où le soleil, qui semble se lever et se coucher au nord, ne disparaît que trois à quatre heures de l'horizon, laissant en sa courte absence un si clair crépuscule qu'on peut lire et écrire en plein minuit. Et l'hiver était si rigoureux qu'on disait en plaisantant qu'il avait été mordu par un chien enragé. Le fait est que, dans une des nuits de cet hiver à ne pas oublier, le froid descendit à 32 degrés Réaumur, et qu'ainsi le mercure gela dans le thermomètre. C'est pendant une nuit de cette espèce et de cette température, peu de jours après l'entrée de Dmitri chez le *tchinovnik*, que, vers neuf à dix heures du soir, la vigie du *Gastinoï-Dvor*, qui se promène sans cesse en rond sur le haut de sa tour, comme nos anciens guetteurs du moyen âge sur leurs beffrois, pour veiller à l'approche de l'ennemi (c'est le feu dans une ville russe), donna le signal d'alarme pour annoncer un incendie et en marquer la direction. Une maison du quai de la Fontanka était en flammes. On porta secours avec toute la célérité possible; les pompiers, toujours équipés, accoururent à la fois de plusieurs postes, et l'empe-

reur lui-même, comme en un grand danger public, se rendit sur le lieu du sinistre pour diriger et encourager le travail. La nuit sans lune était très-sombre, et le ciel sans nuage paraissait plus étoilé que celui de nos climats tempérés où nous apercevons moins d'astres dans l'espace. C'est dire que le froid était excessif. Mais, par bonheur, il ne faisait pas le moindre souffle de vent. Même dans ces rudes contrées, la nature montre ses intentions bienveillantes; là aussi elle est mère. Comme il serait vraiment impossible aux créatures de respirer et de vivre en plein air si l'âpreté du vent s'ajoutait à celle du froid, dès que le froid devient très-rigoureux et qu'il dépasse, par exemple, 18 à 20 degrés, le vent tombe, cesse complétement, et l'on peut voir monter très-haut, en droite spirale, la moindre fumée de la moindre cabane.

C'est ainsi que s'élevaient les flammes du quai de la Fontanka. Comme deux familles de notre intime connaissance, celle du général G... et celle des frères A..., grands tueurs d'ours, demeuraient sur le quai, j'avais été m'enquérir des progrès de l'incendie et savoir si nos amis couraient quelque danger. Là, bien abrité dans une pelisse, je fus témoin d'un spectacle singulier, et je pus me convaincre par moi-même de l'extrême difficulté qu'il y a, dans les fortes gelées, à maîtriser le feu. On amenait dans la rue les pompes d'hiver; on allumait par-dessous un

grand brasier, non-seulement pour dégeler cette eau, mais pour la faire bouillir; puis on lançait l'eau bouillante. Mais avant qu'elle atteignît les toits embrasés, nous la voyions peu à peu blanchir dans l'espace, puis se durcir, puis retomber en lourdes grappes glacées. Il fallut porter et chauffer les pompes sur les terrasses environnantes, de manière que l'eau fût très-voisine du feu et n'eût pas le temps de geler en route avant de le rencontrer. Mais tout ce qu'on put faire, ce fut de circonscrire l'incendie et de préserver le voisinage. La maison attaquée fut consumée tout entière entre les murailles des maisons voisines.

Dès le lendemain il courut dans la ville, à propos de cet incendie, des bruits étranges et mystérieux. Ce fut la nouvelle du jour; et pour ces désœuvrés, si nombreux dans toutes les capitales, qui, du déjeuner au dîner, vont de porte en porte perdre les heures dont ils ne savent que faire, au risque de les faire perdre aussi à ceux qui sauraient les employer, ce dut être la fable des *Femmes et le Secret*. Mais j'eus bientôt une heureuse occasion d'apprendre la vérité. Me trouvant au billard du comte W..., qui rassemble quelquefois ses amis dans une petite tabagie de bon ton, et tandis qu'on s'entretenait de l'événement, un domestique annonce le prince D..., l'un des membres du conseil supérieur de justice. Aussitôt on l'entoure, on le presse de questions, et lui, se mettant

au centre du groupe, prend enfin la parole : « Figurez-vous, nous dit-il, que j'ai fait causer le *kvartalny* (commissaire de police) chargé de dresser l'enquête ; je sais donc toute l'affaire de l'*a* jusqu'au *z*. Cette maison, figurez-vous, était occupée par un *chef de table*[1] au ministère de l'instruction publique. Il paraît que cet homme avait fait récemment un petit héritage, et que, se rappelant le proverbe : « Mes dents me sont plus proches que mes parents, » il menait grand train sa nouvelle fortune. Avant-hier, figurez-vous, pour ne pas boire en tête-à-tête avec lui-même, il s'avisa de faire asseoir son intendant à sa table, et vers le dessert, un peu échauffé de quelques verres de champagne, il fait venir une petite paysanne qu'il a ramassée je ne sais où, en manière de sérail. Aux premiers mots, la petite sauvage se met à crier. Alors, comme dans l'opéra qu'on chantait hier au Grand-Théâtre, voilà qu'une donna Elvire paraît pour enlever à don Juan sa Zerlina. Mais, figurez-vous, ce n'était pas sa femme, c'était son cocher; oui, son cocher, qui, d'autorité, emmène la petite, puis s'en revient, à la façon de la statue du Commandeur, faire à son maître une semonce, le menace des flammes de l'enfer et l'engage à recommander promptement son âme à Dieu ; puis il s'en va, enferme sous clef les deux convives, ap-

[1] Comme sous-chef de bureau.

pelle les autres domestiques et les fait évader à la hâte, en les avertissant que le feu allait prendre à la maison, et, ce qui est plus drôle, figurez-vous, en les prenant à témoin que l'absence de vent ôtait toute crainte que le feu se communiquât aux maisons des voisins. Le feu a pris, en effet, sur-le-champ, et notre don Juan est resté rôti dans sa maison avec son Leporello. Mais les domestiques évadés ont conté la chose; leurs propos sont arrivés aux oreilles du *kvartalny*. Celui-ci par le fil a tiré le peloton; il a compris que le cocher du défunt *tchinovnik* pourrait bien avoir jeté quelque allumette dans la paille de l'écurie. Il l'a fait prendre et comparaître devant lui. Vous croyez que cet homme, ou ce diable, aura nié les paroles qu'on lui prêtait, aura prétendu que l'incendie était accidentel. Pas du tout : il s'est vanté tout haut, figurez-vous, d'avoir volontairement donné la mort à son maître dans les flammes, pour le punir de ses péchés, pour l'empêcher d'en commettre d'autres et pour tenir une promesse que lui, cocher, avait faite étant *starosta* d'un village, ou plutôt pour accomplir un vœu qu'il avait fait au ciel. Rien n'a pu le faire sortir de là. Il est maintenant dans la prison centrale. Son affaire est bonne. »

C'était chose grave, presque nouvelle, et d'un très-dangereux exemple, que le meurtre d'un seigneur par l'un de ses serfs, dans la capitale, au

moyen du feu. Pour comprendre l'importance d'un tel événement, il faut savoir que Saint-Pétersbourg, ville de cour, de gouvernement et de haut commerce, ville de nobles, d'employés et de riches marchands, contient une telle quantité de domestiques mâles qu'ils forment la plus grosse moitié d'une population où le nombre des femmes s'élève à peine à la moitié de celui des hommes. Toute la haute société s'émut donc, et demanda d'une voix commune qu'on fît sur l'assassin un exemple mémorable, effrayant, capable de laisser un long souvenir et de prévenir d'autres crimes semblables. L'empereur appela cette affaire à son tribunal souverain. Comme, depuis un oukase de la grande Catherine, la peine de mort est abolie dans les États des tzars, le serf meurtrier de son seigneur fut condamné à recevoir cinq mille coups de knout. Nul homme n'en peut supporter cinq cents. Mais pour que le châtiment eût un éclat immense, pour qu'il pût servir de leçon et d'avertissement à toute la population serve, il fut ordonné et publié solennellement que chaque famille de Saint-Pétersbourg enverrait la moitié de ses domestiques mâles pour assister à l'exécution du condamné.

Le matin du jour lugubre fixé par ce décret, plus de soixante-dix mille domestiques étaient rassemblés dans le vaste champ de manœuvres où se passent les revues de la garde impériale. Un homme parut,

entouré de quelques soldats, et fut d'abord promené au milieu de cette foule en livrée. Vêtu de son long caftan bleu, mais la tête nue et les cheveux au vent, il marchait d'un pas ferme et d'une démarche tranquille. Sa belle figure, calme et sereine, ne montrait pas plus d'effroi que d'orgueil. Les bras en croix sur la poitrine, et les yeux tantôt baissés vers la terre, tantôt levés vers le ciel, il semblait élancer de ses lèvres pâlies moins une humble prière que d'ardentes actions de grâces, et sur son front découvert semblait déjà rayonner une joie céleste. Bientôt après il fut étendu sur un banc de bois, et dépouillé de ses vêtements de la tête à la ceinture. Les exécuteurs levèrent leurs fouets à manches courts et flexibles, à larges lanières de cuir, et commencèrent d'une voix haute à compter les coups. Puis la foule s'écoula, silencieuse et morne ; et le soir, lorsqu'ils furent réunis aux domestiques restés à la maison pour le service des maîtres, les assistants racontaient avec fierté que le patient n'avait fait entendre ni un seul cri, ni une seule plainte ; qu'il avait passé de la vie à la mort sans que personne s'en fût aperçu, et que les bourreaux, ignorant quand cessait leur office, avaient longtemps frappé sur un cadavre.

A Lipowki, le nom de Dmitri est plus vénéré que s'il eût fait son pèlerinage aux lieux saints.

Louis VIARDOT.

